

RAPPORT DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024**





Le soutien aux objectifs de développement durable constitue pour Sfil un « fil vert » stratégique, qui nous guide depuis 2013 dans notre mission : financer l'essentiel, au cœur des territoires. En dépit des incertitudes qui existent sur l'évolution de la réglementation européenne en matière de durabilité (CSRD et taxonomie verte) et plus généralement sur la conjoncture économique et la stabilité géopolitique mondiales, nous maintenons résolument notre cap et nos engagements à moyen et long terme en matière de développement durable. Notre ambition demeure ainsi de mobiliser 17,5 milliards d'euros pour la transition écologique et 12 milliards d'euros pour les financements sociaux d'ici 2030. En 2024, nous nous sommes mobilisés pour atteindre cet objectif.



« Le soutien aux objectifs de développement durable constitue pour Sfil un "fil vert" stratégique. »

« Notre ambition : mobiliser 17,5 milliards d'euros pour la transition écologique et 12 milliards d'euros pour les financements sociaux d'ici 2030. »

Sur 9 milliards d'euros injectés par Sfil dans l'économie française en 2024, c'est un record de 1,8 milliard d'euros qui a été consacré à la transition écologique et énergétique, auquel s'ajoute 1,4 milliard d'euros dédié à des investissements sociaux, dont 518 millions d'euros aux hôpitaux publics (+61 % sur un an). Cela a été soutenu dans notre propre financement sur les marchés financiers par l'émission de 3 milliards d'euros d'obligations sous un format « vert » ou « social », soit le tiers du montant total levé en 2024, également un record, avec pour la première fois des actifs export refinancés par une obligation verte.

Nous avons également franchi plusieurs étapes clés en 2024 dans l'objectif de mieux intégrer la dimension « développement durable » dans notre processus d'octroi de crédits : développement d'outils de notation climatique et environnementale (C & E) de notre portefeuille de prêts aux collectivités et aux hôpitaux, déploiement d'une grille d'analyse ESG sur le portefeuille crédit-export, mesure de l'empreinte carbone de nos portefeuilles et définition d'une trajectoire-cible de décarbonation du portefeuille secteur public local français dans notre appétit au risque... Un pas supplémentaire sera franchi en 2025 où désormais nos décisions d'octroi pour les collectivités tiendront compte de la notation C&E en complément de l'analyse du profil financier des clients.

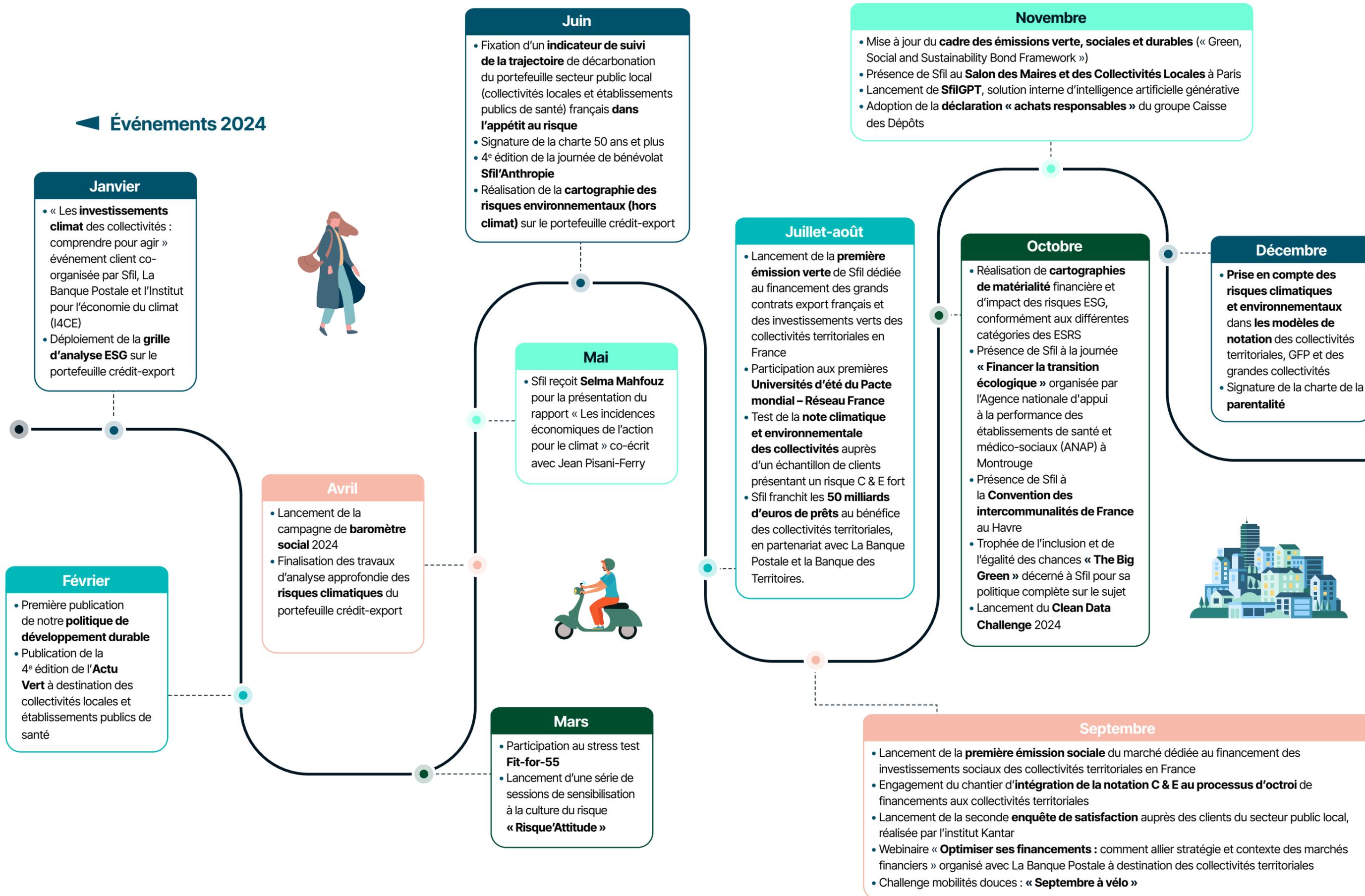
Les perspectives de notre activité export sont également très prometteuses, portées notamment par les secteurs essentiels pour la souveraineté française que sont la défense et le nucléaire. Le développement du nucléaire est l'un des principaux leviers pour la production de l'électricité bas-carbone nécessaire à la transition énergétique mondiale, tandis que les investissements dans la base industrielle et technologique de défense sont indispensables pour assurer l'autonomie stratégique de notre pays.

Philippe Mills
Directeur général

François Laugier
Directeur général adjoint



Événements 2024





1

La durabilité au cœur de notre modèle

05

- 1.1. Nos fondamentaux 06
- 1.2. Notre gouvernance 08
- 1.3. Nos engagements 09
- 1.4. Gestion des risques ESG 11

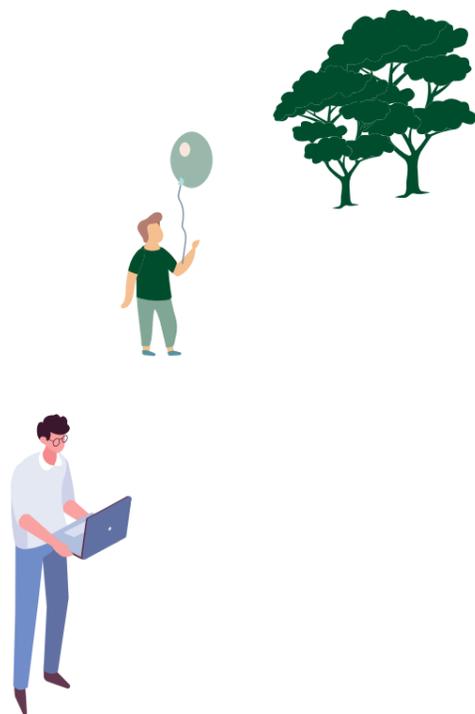


2

Nos financements pour un avenir durable

17

- 2.1. Émissions obligataires 18
- 2.2. Prêts aux collectivités territoriales et hôpitaux publics 21
- 2.3. Soutien à l'export français 31
- 2.4. Décarbonation des portefeuilles 33



3

Notre démarche de responsabilité sociale

37

- 3.1. Maîtrise de l'empreinte opérationnelle 38
- 3.2. Politique de ressources humaines 40
- 3.3. Sensibilisation et mécénat 47

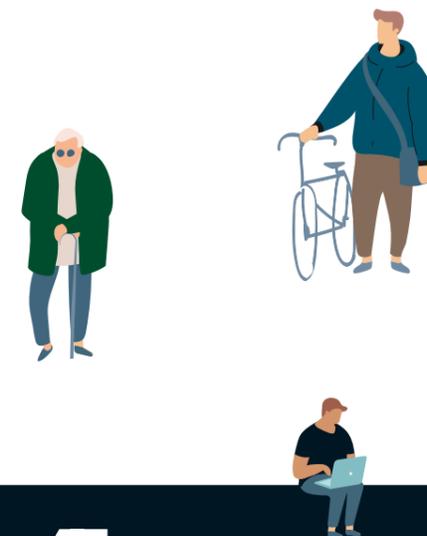


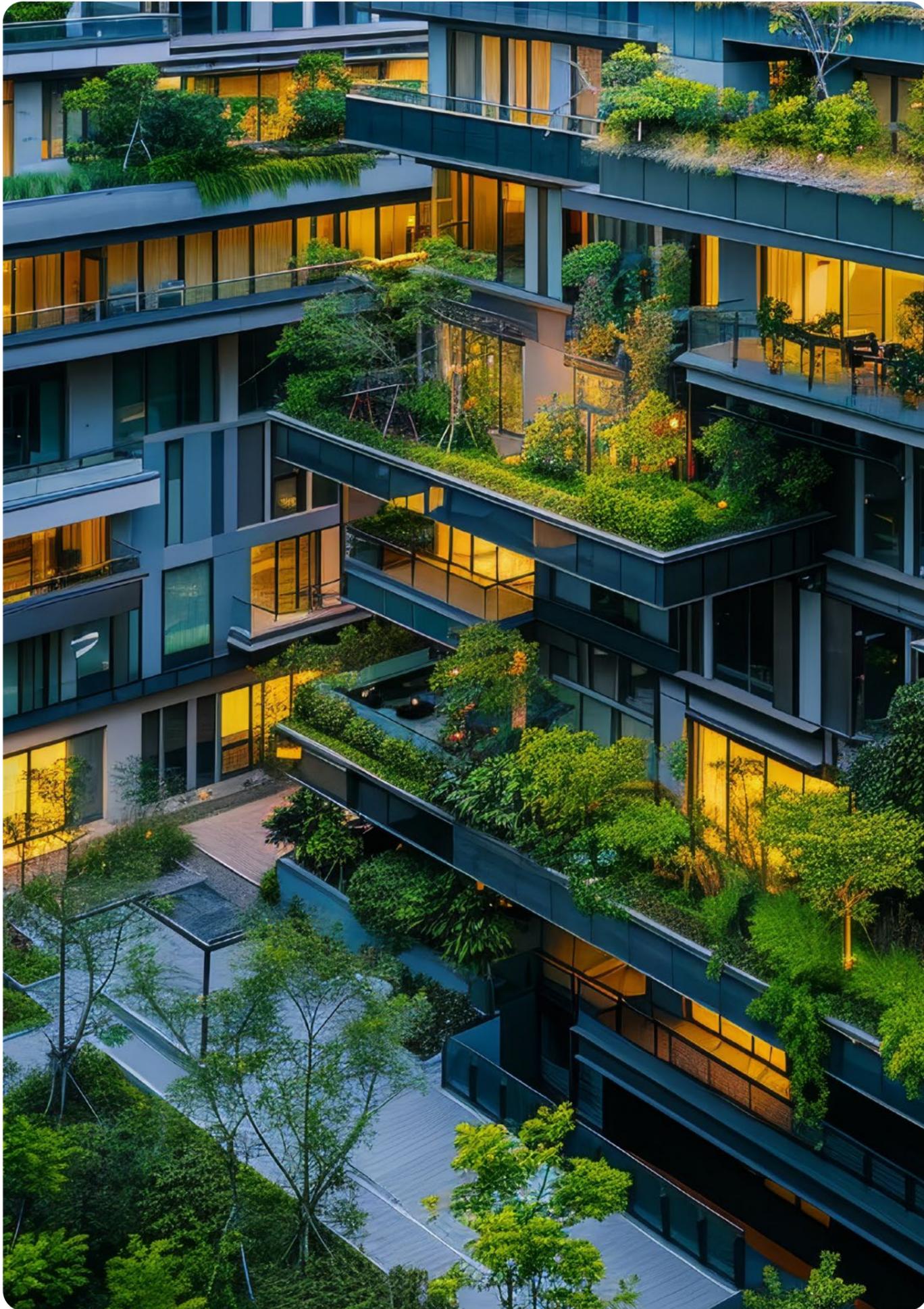
4

Notre performance extra-financière

50

- 4.1. Indicateurs de performance 51
- 4.2. Notations extra-financières 54





1

La durabilité au cœur de notre modèle

05

1.1. Nos fondamentaux	06
1.2. Notre gouvernance	08
1.3. Nos engagements	09
1.4. Gestion des risques ESG	11





1.1 Nos fondamentaux

1.1.1. Notre raison d'être

Sfil a été créée en 2013 avec comme principe fondateur de servir l'intérêt général et de garantir la stabilité du financement du secteur public local, à quoi s'est

ajouté en 2015 le soutien aux exportations par le financement des crédits-export français. Ceci se reflète dans notre raison d'être :

Financer un avenir durable...

...en soutenant de manière pérenne et responsable...

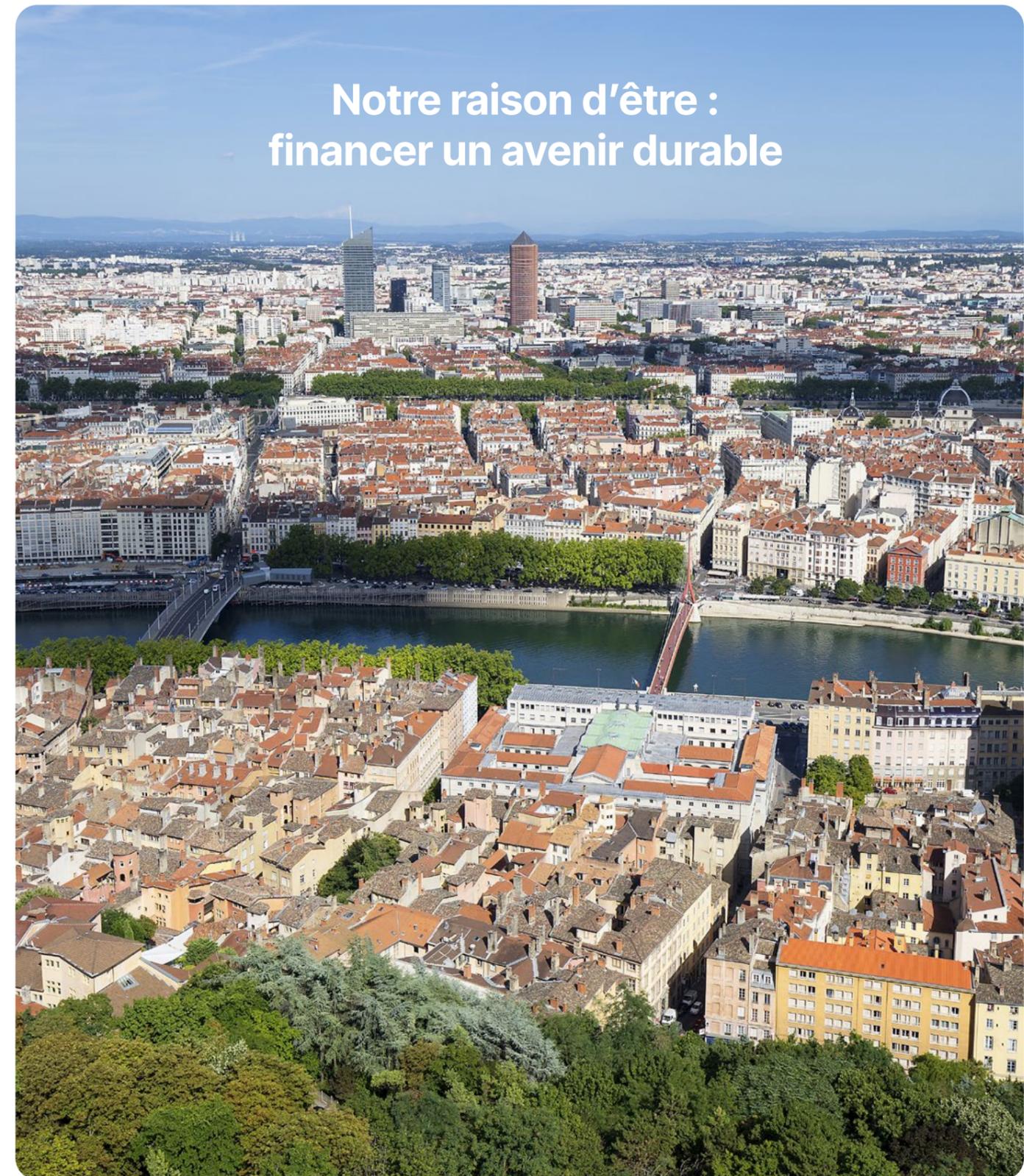
...le développement des territoires et l'activité internationale des grandes entreprises...

...par la mobilisation de l'épargne internationale...

...avec un objectif de rentabilité positive mais modérée...

...dans le cadre d'une prise de risque maîtrisée...

...et d'un modèle social équilibré.



1.1.2. Notre modèle d'affaires

NOS ATOUTS



Notre gouvernance

Un **actionnariat exclusivement public**, engagé à protéger la base économique et la viabilité financière de Sfil



Le groupe Caisse des Dépôts, actionnaire de référence **engagé au cœur des territoires**



Notre solidité financière

Des notations financières élevées, alignées sur celles de l'État



Des ratios de solvabilité et de liquidité élevés, nettement supérieurs aux exigences réglementaires



Nos talents

412 collaborateurs

47,3 % de femmes

52,7 % d'hommes



Nos partenaires

Un réseau de **partenaires publics et privés**

Secteur public local



Crédit-export

bpifrance ASSURANCE EXPORT
Gestionnaire des garanties publiques à l'export

30 banques de l'Union européenne en relation d'affaires

NOS MISSIONS

Servir l'intérêt général



Mobiliser l'épargne internationale à des taux de financement compétitifs



Financer les collectivités territoriales et les hôpitaux publics au travers de prêts à moyen-long terme commercialisés par les réseaux de nos deux partenaires



Refinancer les grands contrats de crédit-export, afin de renforcer la compétitivité des grands exportateurs en s'appuyant sur la garantie de l'État

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Pour nos clients



1^{er} financeur du secteur public local
54 milliards d'euros de prêts octroyés depuis 2013



1^{er} apporteur de liquidité pour les grands contrats d'export
18,5 milliards d'euros de financements depuis 2016 permettant la conclusion de **32 milliards d'euros** de crédit-export

Pour nos collaborateurs

61 millions d'euros de frais de personnel

93/100 au titre de l'index d'égalité femmes-hommes

12 367 heures de formation



Des **politiques sociales** volontaristes

Un **pacte social** qui favorise l'engagement des collaborateurs

Pour nos actionnaires et nos investisseurs

217 millions d'euros de PNB et

78 milliards d'euros levés depuis 2013

75 millions d'euros de résultat net

1^{er} émetteur européen d'obligations sécurisées du secteur public





◀ 1.2 Notre gouvernance

1.2.1 Un actionnaire de référence : le groupe Caisse des Dépôts

Depuis le 30 septembre 2020, date de la cession par l'État et par La Banque Postale de leurs participations au groupe Caisse des Dépôts, ce dernier est devenu notre actionnaire de référence, dont il détient toutes les actions – sauf une conservée par l'État, qui rend possible le maintien du statut de banque publique de développement et autorise le maintien d'un représentant de l'État comme censeur au sein du conseil d'administration.

Le groupe Caisse des Dépôts, grand pôle financier public à l'identité forte et ancrée dans l'Histoire, est placé d'après ses statuts « sous la surveillance et la garantie du Parlement français ». Sa raison d'être le définit comme une « alliance unique d'acteurs économiques publics et privés [engagés] au cœur des territoires pour accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous ».

Cet actionnariat intégralement public permet à Sfil, conformément à son modèle de banque publique de développement, d'assurer les missions de politique publique qui lui sont confiées, en maintenant les conditions de sa propre viabilité à travers une tarification adaptée et une gestion prudente des risques, sans chercher pour autant à maximiser sa rentabilité ou ses parts de marché.

Caffil, société de crédit foncier filiale à 100 % de Sfil

Détenue à 100 % par Sfil, Caffil est un établissement de crédit spécialisé français agréé en qualité de société de crédit foncier, dont l'activité unique (conformément aux articles L.513-1 et suivants du Code monétaire et financier) est le financement de crédit à des entités du secteur public grâce à l'émission de titres obligataires sécurisés (obligations foncières ou *covered bonds*).



1.2.2 Le conseil d'administration, instance-clé de notre gouvernance

Le conseil d'administration, instance clé de notre gouvernance, détermine les orientations de notre activité et veille à leur bonne mise en œuvre, y compris en ce qui concerne la politique de durabilité. Le conseil d'administration porte en effet une attention particulière aux enjeux environnementaux et aux risques climatiques. Son règlement intérieur stipule qu'il « veille à la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités en cohérence avec notre raison d'être et celle de la Caisse des Dépôts » et « examine régulièrement les opportunités et les risques pris par l'entreprise, notamment dans les domaines financier, juridique, social et environnemental (dont le risque relatif au climat), ainsi que les mesures adoptées en conséquence ».

Sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, le conseil d'administration est assisté par un comité de gouvernance, des nominations et de la responsabilité sociétale des entreprises (CGN-RSE). En 2024, le comité s'est réuni quatre fois. Entre autres travaux, il a examiné le rapport de développement durable au titre de 2023, s'est intéressé à l'application de la politique de mixité des organes de direction et (conjointement avec le comité des comptes) a fait un point d'avancement sur la mise en œuvre de la CSRD et la trajectoire de décarbonation des portefeuilles.

1.2.3 Une organisation interne adaptée aux enjeux de durabilité

Compte tenu de la taille réduite de notre banque et de la forte spécialisation de ses activités, nous avons fait le choix d'un modèle déconcentré pour mieux intégrer les enjeux du développement durable à toutes les dimensions de son activité.

Créée en 2022, la direction du développement durable coordonne le déploiement de la politique de développement durable dans toutes les composantes de l'activité. Elle bénéficie d'un rattachement direct à un membre du comité exécutif. La direction du développement durable s'appuie sur un réseau de référents dans toutes les directions.

L'organe-clé de la gouvernance interne en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est le comité du développement durable. Ce comité, régi par un règlement d'ordre intérieur actualisé le 26 septembre 2023, se réunit aussi souvent que de besoin en fonction des questions à traiter et au minimum quatre fois par an. La direction de la conformité en est membre.

Par ailleurs, le comité des risques climatiques, présidé par le directeur des risques et associant les référents climat des différentes directions, assure le pilotage et la mise en œuvre des travaux engagés dans le cadre de la feuille de route climatique.

**« Le comité du développement durable est
l'organe-clé de la gouvernance interne en
matière de développement durable. »**

1.2.4 Une politique de rémunération intégrant la performance ESG

Le comité des rémunérations est en charge de la revue des rémunérations du directeur général et des membres du comité exécutif. Ces rémunérations se composent d'une part fixe et (hors fonctions de contrôle) d'une part variable, basée sur l'atteinte d'objectifs individuels et transverses.

Le comité veille à ce que ces objectifs incluent des critères ESG ou de diffusion de la culture risque, représentant 30 % des objectifs individuels du directeur général et 30 % des objectifs transverses des membres du comité exécutif (hors fonctions de contrôle) pour 2024.

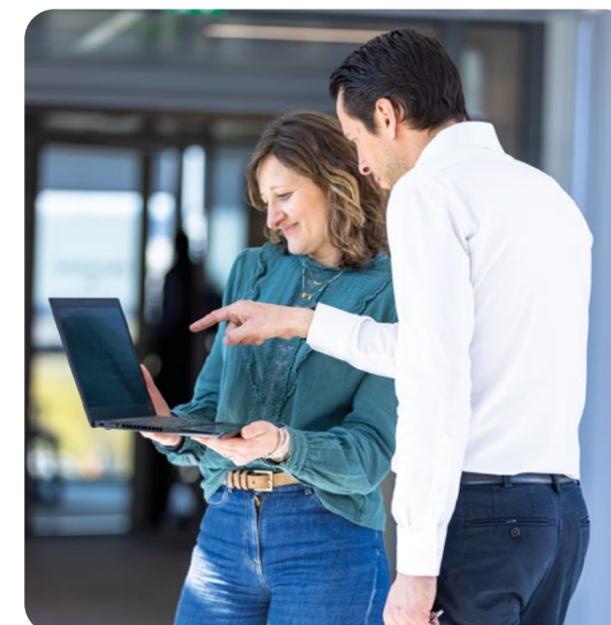
Un accord d'intéressement permet en outre de valoriser la performance collective de l'entreprise et le partage de valeur associé dans la rémunération de tous les collaborateurs. Renégociée avec les partenaires sociaux en 2023, la formule de calcul de l'intéressement intègre les critères de performance suivants :

- Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- La part de prêts thématiques dans la production du secteur public local ;
- La volumétrie de stockage des données informatiques.

Par ailleurs, la formule de calcul de l'intéressement prend en compte le taux de suivi des formations de sensibilisation aux risques par les collaborateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

 Pour plus d'informations sur la gouvernance de Sfil, consulter le rapport financier annuel 2024



1.3 Nos engagements



1.3.1 L'adhésion au pacte mondial, 1^{re} marque d'engagement RSE

Sfil est adhérente au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2018

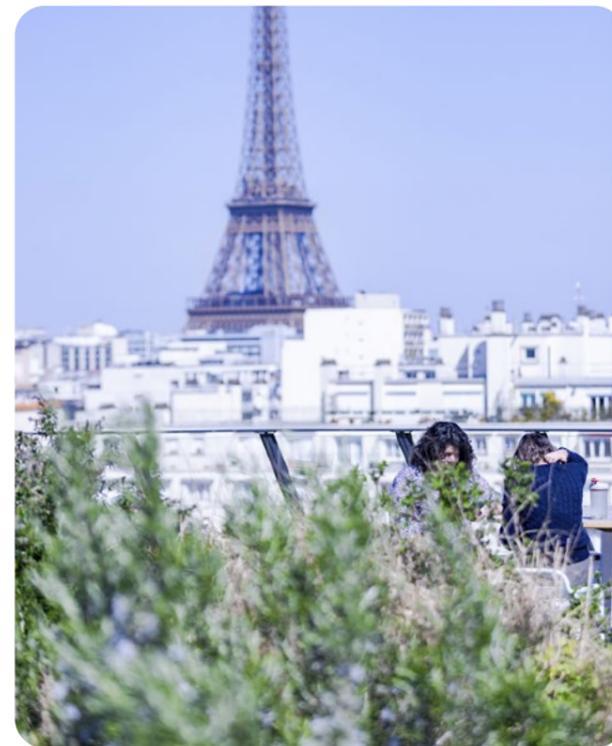
Le Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations **Global Compact** en anglais) est une initiative lancée en 2000 à l'initiative de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, suite au Forum économique mondial de 1999, Il s'agit de l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises.

En adhérant volontairement au pacte, les entreprises s'engagent à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur dix principes fondés sur les conventions et les déclarations fondamentales des Nations Unies, regroupés en quatre thématiques : les droits humains, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Elles s'engagent en outre à prendre des mesures pour faire progresser la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) de l'Agenda 2030, adoptés en 2015 par les Nations Unies.

En 2024, nous avons confirmé et renforcé notre engagement pour le Global Compact en participant aux premières universités d'été organisées par le Réseau France et en devenant copilote du nouveau groupe de travail « création de valeur(s) » dont l'objectif est d'aider les entreprises participantes à « *garder, même en eaux agitées, le cap d'une "transformation vers le mieux", qui est la définition même du progrès, tout en assurant [leur] viabilité économique* ».

1.3.2 Dix engagements pour formuler notre contribution aux ODD

Nous avons publié début 2024 notre politique de développement durable structurée autour de 10 engagements cohérents avec notre raison d'être et notre stratégie. Ces engagements sont par ailleurs alignés sur les priorités stratégiques et engagements du groupe Caisse des Dépôts et sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030



POUR EN SAVOIR PLUS

 **Notre politique de développement durable est consultable en ligne**

POUR EN SAVOIR PLUS

 **Consulter notre communication sur le progrès 2024**



Ces dix engagements constituent une trame pour le suivi de notre performance extra-financière (voir nos indicateurs de performance, chapitre 4).

Transformation écologique

- 01. Aligner progressivement nos portefeuilles de financement avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- 02. Accélérer la transition écologique et énergétique à travers nos activités de financement et l'accompagnement de nos clientèles.
- 03. Avancer dans la mesure et la prise en compte de l'impact de nos financements sur la biodiversité.



Développement et souveraineté économiques

- 04. Contribuer à la réindustrialisation des territoires, à l'amélioration de notre autonomie stratégique et au développement d'infrastructures essentielles en soutenant les grands exportateurs français.



Cohésion sociale et territoriale

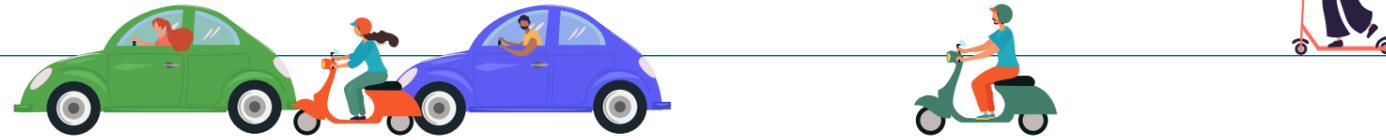
- 05. Soutenir le développement territorial en garantissant la stabilité du financement des collectivités territoriales.
- 06. Favoriser la cohésion sociale et territoriale à travers nos activités de financement et de mécénat.
- 07. Agir en faveur de la santé en soutenant les investissements des établissements publics de santé.



Exemplarité interne

- 08. S'engager dans une recherche accrue de performance extra-financière.
- 09. Être un employeur responsable qui engage et protège ses salariés en valorisant leur diversité.
- 10. Maîtriser l'impact environnemental de notre fonctionnement interne.





1.3.3 Une politique d'exclusion exigeante

Nous appliquons une politique d'exclusion exigeante alignée sur celle du groupe Caisse des Dépôts¹.

EXCLUSIONS LÉGALES ET NORMATIVES

Nous veillons à ne pas financer les activités de production ou de commerce de tout produit illicite, ainsi que toute activité illégale au regard des législations de la France ou du pays d'implantation. Sont donc exclus des octrois de financement (sous réserve de disponibilité de la donnée sous-jacente) :

01. La prostitution ;
02. Les entités ayant un impact négatif sur les populations autochtones et leur terre, conformément à la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
03. Les projets pour lesquels une expulsion forcée au sens des Nations Unies s'est déroulée sur le site d'impact du projet envisagé, pour laquelle un lien de causalité peut être établi avec l'objet de ce projet et pour laquelle une impossibilité matérielle d'apporter une compensation est constatée ;
04. Les activités illicites sur des organes, tissus et produits de l'organisme humain ou encore des activités d'ingénierie génétique prohibée par les normes bioéthiques nationales de la France, du pays d'accueil, par les normes européennes ou internationales applicables en la matière ;
05. Le commerce, la production, l'élevage ou la détention d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions de la CITES² ;
06. La production, l'utilisation ou le commerce de tout produit dès lors qu'ils sont interdits de production ou d'utilisation ou soumis à interdiction progressive dans les réglementations du pays de destination ou internationales ;
07. Le commerce transfrontière de déchets, excepté ceux qui sont conformes à la Convention de Bâle et aux réglementations qui la sous-tendent ;

¹ Politique d'exclusion du groupe Caisse des Dépôts, 1^{er} janvier 2025, consultable en ligne.

² CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, 1993).



08. Le commerce illicite ou les activités de nature à faciliter le trafic illicite de biens culturels. Au-delà du critère de licéité et toujours sous réserve de disponibilité de la donnée sous-jacente, nous excluons des octrois de financement les activités contraires aux engagements internationaux pris par la France ;
09. Les entités ayant recours, de façon grave, avérée et répétée au travail forcé, travail d'enfants ou à la traite des êtres humains, sur l'ensemble la chaîne de valeur ;
10. Les typologies d'activités d'armements faisant l'objet d'interdictions par des traités internationaux signés et ratifiés par la France :
 - Armes chimiques ;
 - Armes biologiques ;
 - Transferts internationaux d'armes et composants nucléaires, dans le strict respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)³ ;
 - Bombes à sous-munitions ;
 - Mines antipersonnel ;
 - Armes à laser spécifiquement conçues pour provoquer la cécité permanente.

³ La France étant un État doté d'armes nucléaires, ces exclusions ne concernent pas les activités concourant directement ou indirectement à sa dissuasion.

EXCLUSIONS VOLONTAIRES

En sus des exclusions réglementaires, nous excluons les activités suivantes des octrois de financement en raison de leur caractère controversé et de leur impact sociétal négatif :

01. Toute activité liée à la pornographie ;
02. La culture, la fabrication, le stockage et la vente du tabac⁴ ;
03. Le commerce de jeux d'argent⁵ ;
04. Les projets ne faisant pas l'objet d'une politique robuste de lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes et liés à la production ou au commerce de commodités agricoles (cacao, café, soja, bœuf, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier) ;
05. La fabrication, le stockage et la vente de pesticides interdits sur le territoire français.

⁴ Seule l'activité principale est exclue. Dans le cadre de projets de revitalisation de zones rurales ou Quartiers Prioritaires de la Ville, Sfil pourra financer des projets dont une partie de l'activité implique la vente de tabac (ex. : bars, restaurants, hôtellerie...).

⁵ Seule l'activité principale est exclue (maisons de jeux, casinos ou toute entreprise équivalente). Dans le cas des casinos, si le projet est intégré à un plan de développement urbain ou d'attractivité du territoire, il pourra être financé.

EXCLUSIONS RELATIVES AUX CARBURANTS FOSSILES

L'activité de prêt au secteur public local n'est pas exposée de façon matérielle aux carburants fossiles.

Pour ce qui est du crédit-export, nous nous conformons aux orientations de la politique française de soutien à l'export, modifiées dernièrement par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023. Sont donc exclus des octrois de financement :

01. L'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
02. La production d'énergie à partir de charbon.

Ces deux exclusions ne s'appliquent pas aux opérations ayant pour effet de réduire l'impact environnemental négatif ou d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé, sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou visant le démantèlement ou la reconversion de ces installations.

Nous nous autorisons en outre à refinancer à l'export des projets (i) améliorant le mix électrique ou les infrastructures de transmission et de distribution d'électricité du pays d'implantation et/ ou (ii) cohérents avec la stratégie de transition énergétique de l'entreprise ou du pays concerné.

CRITÈRES ESG APPLICABLES AUX PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Outre les exclusions sectorielles déjà mentionnées, l'activité de placement de trésorerie intègre depuis 2021 des critères ESG spécifiques :

01. Exclusion des pays présentant un niveau de risque fort ou interdits selon la classification interne des risques pays ;
02. Pour les émetteurs bancaires : existence d'un framework vert, social ou durable et notation extra-financière ;
03. Pour les émetteurs souverains et les entités du secteur public : moyenne des indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque Mondiale et signature de l'Accord de Paris sur le climat.



1.4 Gestion des risques ESG

1.4.1 Cartographie des risques ESG

Compte tenu de nos orientations stratégiques et des évolutions récentes de l'environnement externe sur cette thématique, nous avons intégré les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre politique de gestion des risques. La plupart des risques extra-financiers, et notamment les risques sociaux et de gouvernance, sont évalués et gérés dans le cadre des dispositifs existants (risques opérationnels, risques de conformité).

En 2024, nous avons poursuivi et finalisé son travail d'évaluation de l'importance (ou matérialité) des thématiques énumérées par les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS⁶), dans le cadre d'une analyse de double matérialité. Cette dernière constitue le point de départ de l'information en matière de durabilité au titre des ESRS et permet de tenir compte de :

- La matérialité financière (outside-in) qui désigne les impacts positifs (opportunités) et négatifs générés par les thématiques ESG sur la banque ;
- La matérialité de l'incidence ou d'impacts (inside-out) qui désigne les impacts négatifs ou positifs de la banque sur les thématiques ESG.

Les deux dimensions de la matérialité étant intrinsèquement liées, il est essentiel de tenir compte de cette interdépendance.

Les risques ESG sont considérés comme une catégorie de risque de premier niveau dans notre politique d'identification des risques.

Le risque climatique et environnemental, compte tenu de sa matérialité et des attentes du régulateur et des parties prenantes, et parce qu'il est susceptible d'impacter directement ou indirectement toutes les catégories de risque existantes (notamment le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché et de liquidité), fait l'objet d'un traitement particulièrement détaillé.

Nous avons ainsi cartographié les risques financiers induits par le climat conformément à la politique d'identification des risques matériels en vigueur et avons évalué la matérialité de leur impact financier à dire d'expert, c'est-à-dire sur une base qualitative, et selon différents horizons temporels. La matérialité des risques climatiques est appréhendée par référence aux classes de risque classiques et selon différents horizons temporels : à court ou moyen terme (soit inférieur à cinq ans) ou à long terme (soit supérieur à cinq ans et ce jusqu'en 2050). Les résultats de ces travaux de cartographie sont présentés en détail dans notre rapport de développement durable 2023.

1.4.2 Gestion des risques climatiques et environnementaux

Un rapport sur les risques climatiques est présenté chaque trimestre au comité des risques et du contrôle interne (CRCI) dans le cadre de la revue trimestrielle des risques. Le risque climatique et ses enjeux font l'objet d'une attention particulière du conseil d'administration.

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre opérationnelle des travaux engagés jusqu'à présent. Une étape majeure avait été franchie avec l'élaboration d'une méthodologie de notation des risques climatiques et environnementaux spécifique au secteur public local (voir encadré).

Cette année a ainsi été marquée par le déploiement opérationnel de cette méthodologie, la définition des modalités de son intégration dans les processus métiers et de gestion des risques, ainsi que par la phase de tests du dispositif et d'ajustements nécessaires. Ces efforts visent à préparer un déploiement à plus grande échelle, notamment pour intégrer ce dispositif dans le processus d'octroi de financements aux collectivités territoriales dès 2025.

La gestion des risques physiques repose notamment sur :

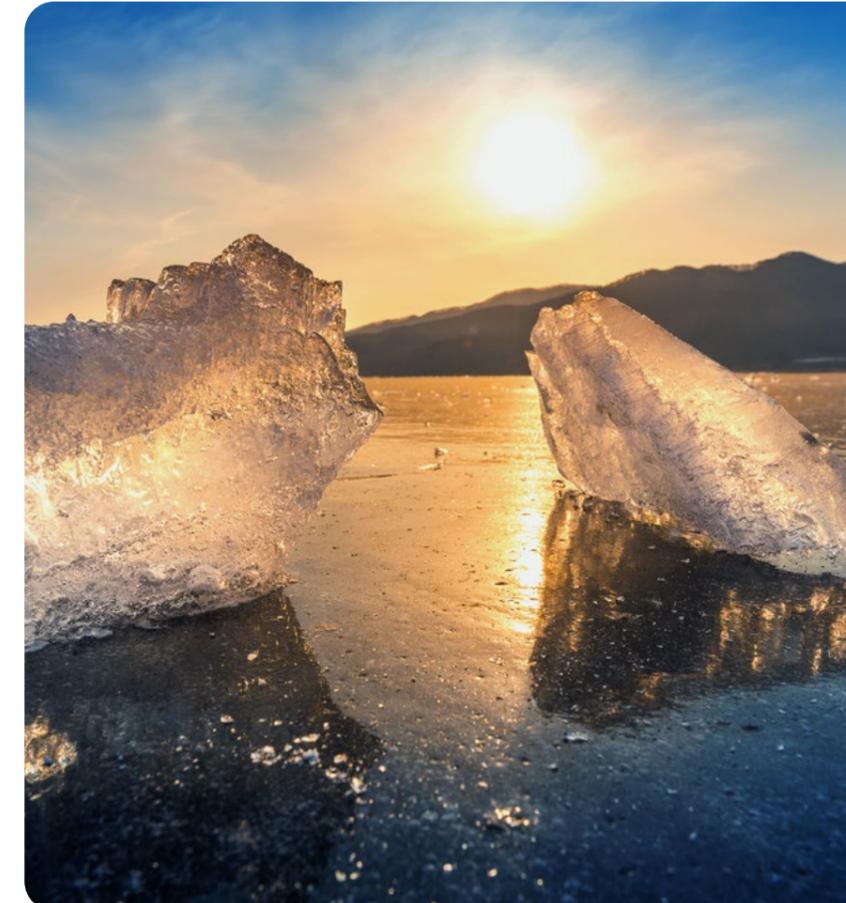
- La mise en place de méthodologies spécifiques d'analyse et de notation (pour le secteur public local et l'activité crédit-export) pour les clients soumis à des aléas climatiques particuliers ;
- L'intégration de la notation C & E au processus d'octroi de financements aux collectivités territoriales et la mise en place d'analyses complémentaires en fonction de cette notation et d'autres critères, notamment financiers ;
- L'accompagnement prioritaire de ces clients dans leurs investissements en lien avec l'adaptation au changement climatique ;
- La mise en place d'un nouvel indicateur de concentration des risques pour les encours sur le secteur public local français (hors hôpitaux), afin d'identifier les expositions présentant simultanément un risque de crédit dégradé et un risque climatique physique significatif.

La gestion des risques de transition repose notamment sur :

- L'exclusion des secteurs exposés aux énergies fossiles telle que décrite dans la politique climatique des métiers financiers 2021 du groupe Caisse des Dépôts.
- La prise en compte de l'utilité sociale et environnementale des projets financés dans les critères d'octroi, avec un appétit au risque plus important pour les prêts verts et sociaux.
- Le suivi de la trajectoire de décarbonation et des objectifs de production de prêts verts ; ainsi que la fixation d'un indicateur de suivi de limite pour le secteur public local (collectivités et hôpitaux) dans son appétit au risque.

La notation des risques climatiques et environnementaux (C & E) du secteur public local, conçue en interne sur la base de données publiques et décrite en détail dans notre rapport de développement durable 2023, a été testée en 2024 auprès d'un échantillon de clients présentant au minimum un risque C & E fort. Le test a globalement confirmé l'intérêt et la robustesse de l'outil, étant précisé qu'il permet d'appréhender le risque brut et non le risque net. En d'autres termes, l'outil ne prend pas en compte les éventuelles mesures d'adaptation prises par les clients pour atténuer leur exposition aux risques C & E.





À partir de 2025, la notation C & E sera intégrée au processus d'octroi de financements aux collectivités territoriales et une analyse complémentaire sera réalisée en fonction de cette cotation et d'autres critères, notamment financiers. Cette analyse sera menée par les équipes de la direction du secteur public local (« 1^{re} ligne de défense ») et la direction des risques (« 2^e ligne de défense »). Elle se fondera, en fonction du type de collectivité concerné, sur la collecte d'informations et tout document spécifique et pertinent transmis par le client. Cette analyse permettra de prendre en compte les mesures d'adaptation spécifiques mises en œuvre par les collectivités particulièrement exposées à certains risques physiques et ainsi d'appréhender également le risque net.

À noter qu'en 2024 les notes C & E ont été utilisées pour la première fois dans la construction de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP).

Concernant le financement des crédits-export, en complément d'un cadre d'intervention régi par l'arrangement OCDE, nous avons mis en place un **outil d'analyse des risques ESG (« grille ESG »)** des projets refinancés. Cette grille ESG est structurée en trois volets : Environnement, Social et Gouvernance. Elle tient compte de la double matérialité (l'impact du projet ainsi que les risques pesant sur le projet). L'analyse se fonde sur l'EIES (étude d'impact environnemental et social) et le PGES (plan de gestion environnemental et social) du projet lorsqu'ils sont requis par le cadre normatif, et sur tout autre document spécifique et pertinent transmis par le client.

POUR EN SAVOIR PLUS

 **Plus d'information sur notre politique de gestion des risques ESG dans nos rapports « Pilier III »**



1.4.3 Prise en compte des enjeux ESG dans l'appétit au risque

Nous intégrons de façon croissante la prise en compte des facteurs ESG dans ses activités, notamment au travers de son dispositif de gestion des risques.

Le schéma délégataire et les décisions de crédit prennent en compte de manière positive l'utilité sociale et environnementale des projets financés dans les critères d'octroi de crédit. Ainsi, l'appétit au risque de la banque est plus important pour les prêts verts et pour les prêts sociaux, avec d'une part des critères d'octroi qualitatifs autorisant davantage de flexibilité en matière de profil d'amortissement pour les prêts verts et sociaux, et

d'autre part des critères quantitatifs autorisant un niveau d'exposition plus important pour ce type de prêts. Un nouvel indicateur de concentration des risques a été mis en place en 2024 pour les encours sur le secteur public local français (hors hôpitaux), afin d'identifier les expositions présentant simultanément un risque de crédit dégradé et un risque climatique physique élevé ou très élevé.

Par ailleurs, afin de refléter ses engagements en matière de développement durable, nous avons intégré en 2021 des indicateurs ESG dans son dispositif d'appétit au risque. Les indicateurs retenus se répartissent en trois catégories (cf. tableau). Le dispositif d'appétit au risque a fait l'objet d'une mise à jour en 2024.

ENJEUX	INDICATEURS INTÉGRÉS AU DISPOSITIF D'APPÉTIT AU RISQUE
Conduite de missions de politique publique	<ul style="list-style-type: none"> Part des prêts thématiques (verts et sociaux) dans la production annuelle de prêts au secteur public local Volume annuel des contrats de crédit-export portant sur des secteurs exposés aux énergies fossiles Part des émissions thématiques dans le volume des émissions réalisées au cours de l'exercice Trajectoire de décarbonation du portefeuille secteur public local français
Fonctionnement interne	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'absentéisme Index d'égalité femmes-hommes Taux de formation sur les enjeux de développement durable
Performance extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> Notations ESG





1.4.4 La conformité, composante clé du dispositif de maîtrise des risques

Nous nous attachons à bâtir avec nos parties prenantes des relations de confiance et avons pleinement conscience des menaces et des risques que fait peser la corruption sur notre capacité à mener à bien nos missions et sur la réputation de la banque. Aussi, nous promovons la mise en œuvre de comportements éthiques et responsables tant en interne que dans les relations avec nos parties prenantes.

La conviction d'agir dans l'intérêt de la banque ne peut en aucun cas justifier des comportements en contradiction avec la réglementation et son code d'éthique et de déontologie. Dans cet esprit et en alignement avec son adhésion au Global Compact, nous avons décidé de manière volontaire de nous doter d'un dispositif de lutte anti-corruption inspiré de la loi Sapin 2.

POUR EN SAVOIR PLUS



Notre code d'éthique et de déontologie est consultable en ligne



Outre les dispositifs mis en place, nous nous attachons à sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux principes de déontologie et de conformité dès leur entrée et tout au long de leur parcours professionnel (cf. 3.3.1).

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

Nous nous sommes dotés d'un dispositif robuste en matière de prévention et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) intégrant des outils d'évaluation du risque, de suivi des diligences et de criblage. Ce dispositif s'applique sur l'ensemble de la clientèle de l'établissement et intègre la couverture du risque de corruption. Par ailleurs, nous prenons en compte le risque de financement du terrorisme en nous assurant de ne pas mettre des fonds à disposition ou de ne pas traiter avec des personnes soumises à une mesure de gel ou à toute autre mesure restrictive.

Des actions de formation ayant un caractère obligatoire et des actions de sensibilisation sont organisées tout au long de l'année par la direction de la Sécurité Financière. Aussi, en 2024, 296 collaborateurs ont été formés au dispositif de conformité. À cela s'ajoute un e-learning LCB-FT obligatoire pour tous les nouveaux entrants et à suivre au moins tous les deux ans.

ÉVALUATION DES TIERS FOURNISSEURS

Le dispositif d'évaluation des tiers fournisseurs est un des piliers de notre politique de prévention de la corruption. Chaque fournisseur faisant partie du périmètre de la procédure est évalué au regard de son exposition au risque de corruption préalablement à toute signature de contrat et tout au long de la relation d'affaires.

La procédure d'évaluation des tiers fournisseurs a été actualisée en 2022 pour une meilleure couverture des risques, en conformité avec :

- La politique de tolérance zéro du groupe Caisse des Dépôts face à la corruption, au trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité ;
- Notre politique de développement durable (cf. 1.3) et notre charte Achats responsables (cf. 3.1).



La prise en compte du risque relatif à la probité et à la réputation des fournisseurs permet de mieux appréhender les risques de corruption qui pourraient exposer la banque à des conséquences juridiques, financières et en termes de réputation.

Afin de ne traiter qu'avec des fournisseurs qui répondent aux règles d'intégrité du groupe et pour le prémunir contre le risque de réputation, nous avons renforcé notre **dispositif de due diligence à l'égard des tiers fournisseurs** avec le développement d'un nouvel outil d'évaluation de l'intégrité de ces derniers.

PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET ENCADREMENT DES CADEAUX ET INVITATIONS

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est un autre pilier de notre politique de prévention de la corruption.

Notre procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts permet de renforcer la robustesse du dispositif avec notamment la **nomination d'un déontologue en 2024**, l'affirmation des rôles et responsabilités des collaborateurs et une typologie des conflits d'intérêts qui intègre leur niveau de matérialité. Elle s'est accompagnée de travaux portant sur la conformité du dispositif au regard des exigences découlant de la politique du groupe Caisse des Dépôts en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.



Nous encadrons par ailleurs la réception, l'octroi de cadeaux ou invitations par des collaborateurs, pour nous prémunir de toute tentative de corruption, mais également pour garantir l'indépendance et l'impartialité de l'ensemble de nos collaborateurs.

DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE

Nous dispensons aux collaborateurs une formation au dispositif de lutte anti-corruption, à titre de sensibilisation, à la prise de fonction et tout au long de leur parcours professionnel. Cette formation inclut une partie dédiée au code d'éthique et de déontologie en vigueur au sein de l'organisation et aux sanctions disciplinaires appliquées en cas d'irrespect de ses dispositions.

Le code d'éthique et de déontologie est intégré au règlement intérieur et a une portée obligatoire pour tous les collaborateurs. Il est remis à chaque nouveau collaborateur, qui formellement en accuse réception.

Sfil s'est par ailleurs engagée, dans le cadre de ses activités, à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

Une politique de tolérance zéro face à la corruption, au trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité.

Dans ce cadre, nous disposons d'un **dispositif d'alerte, hébergé sur une plateforme en ligne** (<https://sfil.signalement.net>), qui permet de signaler de façon confidentielle et, sur demande du lanceur d'alerte, de façon anonyme, tout comportement illicite, notamment dans les domaines suivants : conflit d'intérêts, corruption, fraude – escroquerie, abus de biens sociaux – détournement d'actifs, abus de marché, protection de l'environnement, protection des données personnelles, risques en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, risques psychosociaux (RPS), lutte contre les discriminations, harcèlement au travail.

Cette plateforme est accessible aux **collaborateurs, aux prestataires externes et à toutes les autres parties prenantes** via le portail intranet et le site internet de l'entreprise. La confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et de ses échanges est préservée lors de l'émission de son signalement, ainsi que durant toute la procédure de traitement de l'alerte.

Conformément aux dispositions légales, notre dispositif d'alerte (mis à jour en 2022) intègre la volonté du législateur d'accroître la protection des lanceurs d'alerte avec :

- Une nouvelle définition du lanceur d'alerte ;
- La création du statut de facilitateur ;
- Les précisions relatives à la notion de harcèlement sexuel ;
- Les canaux de signalement possible dans le cadre de la procédure d'alerte interne ;
- La création de mesures de protection renforcée pour le lanceur d'alerte ;
- Les modalités de traitement des alertes.

En 2024, aucune alerte n'a été reçue dans le cadre du dispositif mis en place.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous apportons le plus grand soin à la protection des données personnelles que Sfil collecte en sa qualité de responsable de traitement. Elle s'engage, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation en vigueur, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de ses activités ainsi qu'au respect de la vie privée.

Un délégué à la protection des données personnelles

a été désigné, rattaché hiérarchiquement à la secrétaire générale et directrice de la conformité. Ses missions s'inscrivent dans le respect des articles 37 à 39 du RGPD. À ce titre, le délégué à la protection des données (DPO) assure un rôle de conseil indépendant auprès des différents acteurs impliqués dans le dispositif du groupe Sfil et veille au respect des réglementations en matière de protection des données personnelles au sein de l'organisation. Le délégué à la protection des données (DPO) s'appuie sur un réseau de 16 référents RGPD (un par direction et service opérationnel de la banque) en charge de veiller au respect des principes du RGPD au sein de sa direction. La cartographie des risques de non-conformité RGPD est revue une fois par an pour présentation aux instances de gouvernances.

Le code d'éthique et de déontologie définit en premier lieu les principes généraux en matière de protection des données personnelles. Nous nous sommes également dotés d'un dispositif procédural diffusé à l'attention des collaborateurs via l'intranet du groupe sur l'espace conformité, à savoir : une charte de protection des données personnelles, une politique de confidentialité en matière de données personnelles et une politique de gestion et d'utilisation des cookies. Par ailleurs, nous accordons la plus grande attention quant à la sélection de nos prestataires en matière de protection des données personnelles.

Sfil, en tant que responsable de traitement, dispose d'un registre des activités de traitement des données personnelles. Pour chacun de ces traitements sont notamment mentionnées la base légale de collecte des données (article 6 du RGPD) ainsi que les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre afin de garantir la protection des données personnelles. Sfil dispose par ailleurs d'un registre des incidents permettant d'assurer une traçabilité de l'instruction de chacun d'entre eux, lesquels pourraient, le cas échéant, donner lieu à une déclaration auprès de la CNIL ou à la mise en place de mesures de sécurité complémentaires.

De plus, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs grâce à une formation obligatoire sur la protection des données personnelles inscrite au plan de formation conformité et validée en début d'année par le comité exécutif.



La protection des données doit également être appréhendée dans un contexte général où l'**exposition au risque cyber** croît. Dans ce cadre, la direction des risques opérationnels, cyber et résilience a mis en place un ensemble de dispositions, encadrées par une politique et des directives, s'appuyant sur les exigences de la norme ISO 27001, applicables à l'ensemble des directions opérationnelles. Ces dispositions visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité. Elles se déclinent en règles, procédures et processus opérationnels déterminés en collaboration avec la direction technologies et organisation et font l'objet de contrôles réguliers, notamment applicables en matière de gestion des habilitations aux applications et systèmes et en matière de respect des principes de sécurité informatique. Enfin, Sfil adhère à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP).



FORMATION DES COLLABORATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX

L'appropriation des dispositifs de conformité par les collaborateurs requiert le déploiement d'un plan de formation robuste. Le plan de formation conformité 2024 est constitué de :

- Quatre formations suivies obligatoirement par l'ensemble des collaborateurs : formation au dispositif de conformité ; formation protection des données personnelles ; formation en matière de prévention de la corruption ; formation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- Formations expertes suivies obligatoirement par les collaborateurs dits « exposés » sur les thèmes suivants : prévention des abus de marché ; prévention de la corruption ; protection des données personnelles ; protection des intérêts de la clientèle ; LCB-FT.

Les administrateurs salariés et non-salariés (mandataires sociaux) doivent quant à eux suivre une formation « LCB-FT et gouvernance » et une formation « Dispositif de conformité et gouvernance » au terme desquelles ils doivent disposer de connaissances adéquates en matière d'identification et d'évaluation des risques LCB-FT ainsi que sur les politiques, contrôles et procédures en vigueur.

PERSPECTIVES 2025

- Actualisation du code d'éthique et de déontologie
- Élaboration et déploiement d'une nouvelle feuille de route ESG
- Intégration des notes climatiques et environnementales au processus d'octroi de financements aux collectivités territoriales
- Déploiement de l'outil du groupe Caisse des Dépôts de notation des risques climatiques et utilisation d'une grille d'analyse ESG pour les financements export

2.

Nos financements pour un avenir durable

17

2.1. Émissions obligataires	18
2.2. Prêts aux collectivités territoriales et hôpitaux publics	21
2.3. Soutien à l'export français	31
2.4. Décarbonation des portefeuilles	33



2.1 Émissions obligataires

Dans le respect de son principe fondateur qui est de servir l'intérêt général, le groupe Sfil finance les investissements des collectivités territoriales, des hôpitaux publics en France et les grands contrats export français, via diverses sources de financement, les principales étant les obligations émises en direct par Sfil et les obligations foncières (*covered bonds*) émises sa filiale Caffil.

Caffil est le premier émetteur européen d'obligations sécurisées du secteur public. Ses émissions bénéficient du label « Obligation européenne de qualité supérieure », également connu sous l'appellation « *European Covered Bond (Premium)* » depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les *covered bonds* en juillet 2022.

La signature de Sfil en tant qu'émetteur en direct est de son côté très bien établie sur le segment de marché des agences françaises depuis sa première émission obligataire en 2016. Cette reconnaissance des marchés confère à Sfil une excellente capacité de financement, qu'elle met au service de ses deux missions de politiques publiques.

Depuis 2013, le groupe Sfil a levé 78,5 milliards d'euros dont 59,4 milliards d'euros par Caffil et 19,1 milliards d'euros par Sfil.

2.1.1. Émissions vertes et sociales

Depuis 2019, Sfil et Caffil sont des émetteurs réguliers d'obligations vertes et sociales. Au 31 décembre 2024, l'encours total du groupe s'élève à 10 milliards d'euros.

« 10 milliards d'euros émis depuis 2019 sous forme d'obligations vertes ou sociales. »

Engagé dans le développement du marché des obligations vertes, sociales et durables, le groupe Sfil a continué à déployer ses programmes d'émissions thématiques en 2024 en réponse à la demande toujours plus forte des investisseurs attentifs aux critères ESG. Au total, **9 milliards d'euros ont été levés en 2024 dont 3 milliards d'euros sous forme d'obligations thématiques** (deux émissions publiques sociales et une émission publique verte).

Afin d'encadrer ces émissions thématiques, nous disposons jusqu'en novembre 2024 de deux documents de référence :

- Le cadre des émissions sociales destinées au secteur de la santé ou Social Note Framework, mis en place depuis 2018 ;
- Le cadre des émissions vertes, sociales et durables (ou Green, Social and Sustainability Bond Framework) mis en place en octobre 2022.

Sous ces deux cadres de références, trois émissions ont été lancées en 2024 :

► 11 mars : émission Caffil d'un montant de **500 millions d'euros** et d'une maturité de douze ans, dédiée au financement des hôpitaux publics français. La transaction a rencontré une demande très importante avec la participation de 89 investisseurs au total et un livre d'ordres s'élevant à 2,9 milliards d'euros (taux de sursouscription de x 5,8). Avec cette transaction, le groupe Sfil aura émis six émissions publiques dans le cadre de son programme d'émissions sociales dédié au financement des hôpitaux publics français pour un montant de 4,25 milliards d'euros.

► 10 juillet : émission Sfil d'un montant de **1,25 milliard d'euros** et d'une maturité de cinq ans, lancée dans le cadre des émissions vertes, sociales et durables mis en place en 2022. Avec un livre d'ordres atteignant 4,3 milliards d'euros et un taux de sursouscription de x 3,4. La transaction a rencontré une très forte demande avec la participation de 110 investisseurs au total. Cette transaction a vocation à financer des investissements verts des collectivités territoriales françaises et, pour la première fois, des grands contrats export français dans le domaine des énergies renouvelables, de la mobilité territoriale et des transports propres.

► 25 septembre : émission Caffil d'un montant de **1,25 milliard d'euros** et d'une maturité de sept ans. Avec un livre d'ordres atteignant 1,5 milliard d'euros, la transaction a rassemblé les intérêts de 70 investisseurs avec un placement solide. Lancée dans le cadre des émissions vertes, sociales et durables de 2022, cette transaction est la première émission sociale du marché dédiée au financement des investissements sociaux des collectivités territoriales en France. Le produit de cette émission sera utilisé pour financer deux types d'investissements sociaux :

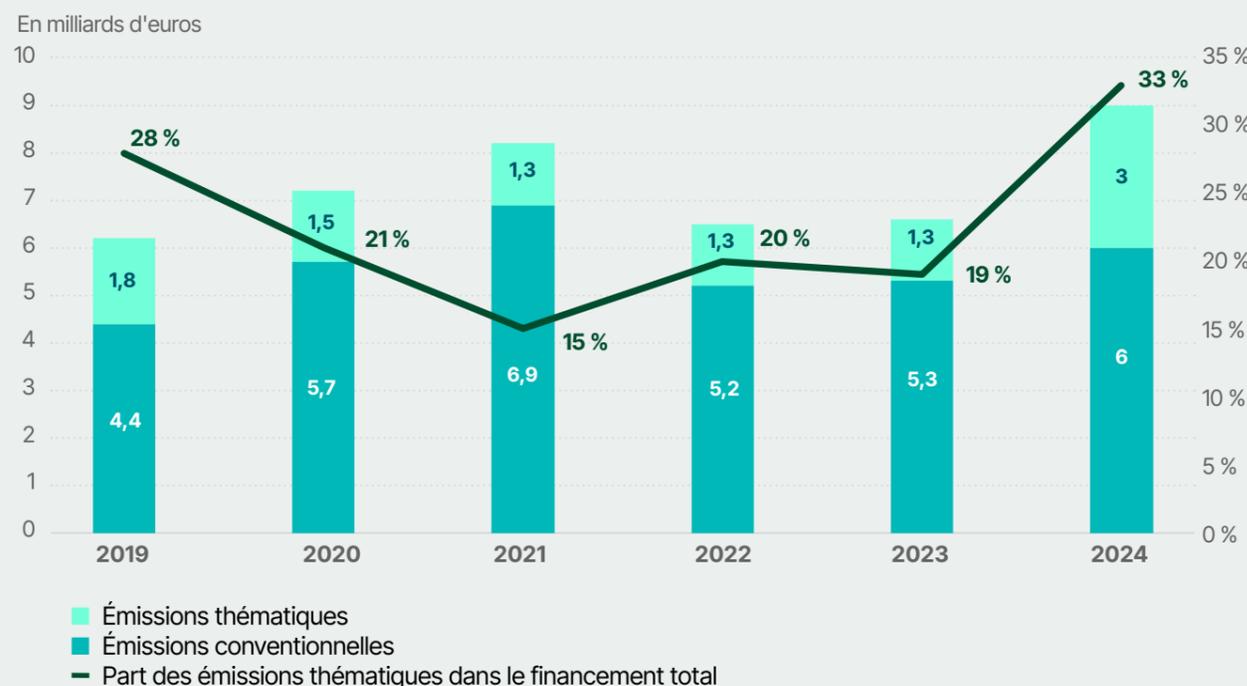


- L'accès aux services essentiels, par exemple le financement des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), de la petite enfance (crèches) ou des équipements culturels (médiathèques) ;
- Le développement et la cohésion des territoires, par exemple la construction de réseaux à très haut débit ou le financement de programmes de renouvellement urbain.

Au total, **un tiers de notre financement 2024 a été émis sous forme d'obligations thématiques**. Nous avons ainsi dépassé l'objectif de 25 % d'émissions sous format ESG pour 2024, fixé dans le cadre du plan stratégique #Objectif2026. Par ailleurs, le groupe Sfil a publié en 2024 deux rapports d'allocation et d'impact relatifs aux émissions thématiques lancées en 2023.

« 33 % d'obligations vertes, sociales et durables dans notre financement en 2024. »

Émissions thématiques dans le financement total



5^e émission sociale (santé)

Nous avons publié en avril 2024 le rapport d'allocation et d'impact relatif à notre cinquième émission sociale émise en novembre 2023. Avec un volume de 500 millions d'euros et une maturité de 5 ans long, cette transaction est exclusivement destinée au financement des prêts aux hôpitaux publics français. Au total, le portefeuille de prêts Santé financés avec les émissions sociales a permis de financer 318 établissements publics de santé différents répartis sur l'ensemble du territoire français.

Ces prêts visent à accompagner les hôpitaux dans la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées sous le Code de la Santé Publique : l'accès aux services de soin pour tous, la recherche, la formation des médecins, sages-femmes, pharmaciens, etc.

Au total, les établissements financés par le portefeuille de prêts Santé ont fourni plus de 200 000 lits et places.

POUR EN SAVOIR PLUS



Consultez le rapport d'allocation et d'impact de notre 5^e émission sociale

Sfil Group Social Bond allocation and impact reporting 2024

April 2024
investorrelations@sfil.fr



5^e émission verte

En octobre 2024, nous avons publié le rapport d'allocation et d'impact relatif à notre cinquième émission verte, émise en octobre 2023. Cette émission, d'un volume de 750 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans long, a été émise dans le cadre des émissions vertes, sociales et durables mis en place en 2022.

Cette émission a permis de financer 206 prêts verts aux collectivités territoriales françaises, dont 130 ont été contractés par des groupements de collectivités territoriales qui, dans de nombreux cas, ont des responsabilités directement liées aux défis écologiques territoriaux.

Les volumes de prêts verts de cette émission se concentrent à 42 % sur la thématique de la gestion de l'eau pour 110 prêts sur l'ensemble du territoire français. La seconde thématique, mobilité douce et transports urbains, représente 35 % des volumes alloués pour 25 prêts verts. La catégorie efficacité énergétique représente chacune 12 % des volumes alloués pour 52 prêts verts et celle dédiée à la gestion et valorisation des déchets représente 10 % des volumes alloués pour 15 prêts verts.

Les projets financés par cette 5^e émission verte ont permis :

- 13 667 tonnes d'émissions annuelles de CO₂ évitées ;
- 71 kilomètres de voies ferrées créées ou modernisées, transportant une estimation de 93 millions de passagers par an ;
- 625 kilomètres de pistes cyclables créées et 60 vélos achetés ;
- 101 823 m² de surface totale construite ou rénovée ;
- 327 kilomètres de réseaux d'approvisionnement en eau potable créés ou modernisés, alimentant une population de 3,7 millions d'habitants ;
- 230 kilomètres de réseaux d'eau créés ou modernisés pour des stations d'épuration ayant une capacité de traitement des eaux usées correspondant à 161 063 tonnes de matière sèche extraite par an ;
- Amélioration de la gestion annuelle des déchets pour des entités collectant 1 047 226 tonnes de déchets ménagers et pour des entités à la capacité annuelle de recyclage et de valorisation des déchets de 45 000 tonnes.

POUR EN SAVOIR PLUS



Consultez le rapport d'allocation et d'impact de notre 5^e émission verte



2.1.2 Mise à jour du cadre des émissions vertes, sociales et durables

Dans la volonté de renforcer son statut d'émetteur ESG, le groupe Sfil a mis à jour en novembre 2024 son cadre des émissions vertes, sociales et durables (Green, Social and Sustainability Bond Framework) publié en 2022. L'objectif de cette mise à jour a été de consolider toutes les futures émissions vertes et sociales sous un seul cadre de référence, y compris les émissions qui contribuent au financement des hôpitaux publics.

Les obligations vertes, sociales et durables émises sous le cadre mis à jour peuvent être utilisées pour financer des investissements du secteur public local français éligibles (y compris les hôpitaux publics français, catégories d'actifs précédemment éligibles au « Social Note Framework ») et des contrats d'exportation français éligibles (voir infographie). Ainsi, à partir de 2025, toutes les obligations vertes, sociales ou durables seront émises dans le cadre des émissions vertes, sociales et durables mis à jour en 2024. Le « Social Note Framework » existant ne sera plus utilisé pour les nouvelles émissions, mais continuera à s'appliquer à toutes les obligations précédemment émises sous ce cadre.

Un enjeu complémentaire de cette mise à jour a été de mieux aligner la nomenclature des projets éligibles aux prêts verts avec les critères de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie verte de l'Union européenne.

Le nouveau cadre de référence est conforme aux principes directeurs de l'International Capital Market Association (ICMA) en vigueur lors de sa conception, soit aux *Green Bond Principles* (version de 2021 avec l'annexe I de juin 2022), aux *Social Bond Principles* (version de 2023) et aux *Sustainability Bond Guidelines* (version de 2021). Il a également fait l'objet d'une évaluation indépendante par Sustainable Fitch en tant que Second Party Opinion Provider, qui l'a jugé « excellent » et qui a confirmé sa crédibilité et son efficacité ainsi que son alignement avec les principes directeurs de l'ICMA.

POUR EN SAVOIR PLUS



Le cadre des émissions vertes, sociales et durables (version actualisée) et la Second Party Opinion sont consultables en ligne



Version actualisée du cadre de référence des émissions vertes, sociales et durables (novembre 2024)



Prêts verts éligibles

Investissements des collectivités territoriales françaises et contrats français à l'export promouvant des objectifs environnementaux :

- Mobilité douce et transports propres
- Énergies renouvelables
- Énergie bas-carbone
- Efficacité énergétique
- Eau et assainissement
- Gestion et valorisation des déchets

Obligations vertes

Prêts sociaux éligibles

Investissements des collectivités territoriales françaises et contrats français à l'export promouvant des objectifs sociaux :

- Cohésion des territoires
- Accès aux services essentiels (y inclus le financement des investissements des hôpitaux publics français)
- Infrastructures de base abordables, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

Obligations durables

Obligations sociales



2.1.3 Un émetteur reconnu sur les marchés

Sfil et Caffil ont été reconnues comme des émetteurs ESG innovants avec leurs émissions vertes et sociales qui ont été largement reconnues par les acteurs des marchés financiers et récompensées par la presse spécialisée. Depuis 2019, nous avons obtenu douze prix pour nos émissions thématiques venant de cinq institutions différentes (Environmental Finance, CMD Portal, IFR, Covered Bond Report, Global Capital).

Sur le plan institutionnel, nous contribuons activement au développement de l'écosystème de la finance durable en participant à divers groupes de travail de l'International Capital Market Association (ICMA). Par ailleurs, Sfil a été élue pour la deuxième année consécutive à l'Advisory Council de l'ICMA pour l'année 2024-2025. Ce conseil a été conçu dans le but de soutenir et de conseiller le comité exécutif sur les Principes de l'ICMA, d'accroître sa notoriété et sa portée sur le marché et d'assurer plus de diversité dans le processus de décision.

Prix obtenus pour nos émissions thématiques

 Most Impressive Social or Sustainability Issuer SRI Awards 2019	 Best Social Bond IFR Awards 2019	 Best ESG Issuer CBR Awards 2019	 Best Social Bond – Asset Based & Covered Bonds Environmental Finance 2020	 Best green, social or sustainability deal CBR Awards 2020	 Most impressive FI Funding Strategy during Covid Pandemic Global Capital Awards 2020
 Best Social Bond – Asset Based & Covered Bonds Environmental Finance 2021	 Best Social Bond – Asset Based & Covered Bonds Environmental Finance 2022	 Best Green Covered Bond Issuer CMD Portal Awards 2023	 Best Green Bond – Asset Based & Covered Bond Environmental Finance 2023	 Best ESG Covered Bond Issuer CMD Portal Awards 2024	

2.2 Prêts aux collectivités territoriales et hôpitaux publics

2.2.1 Un dispositif partenarial au service des collectivités et établissements publics de santé

Depuis 2013, Sfil est un acteur central du financement à moyen-long terme des collectivités territoriales et établis-

sements publics de santé (EPS) de toutes tailles, sur l'ensemble du territoire. Notre mission est d'offrir de façon pérenne à l'ensemble de ces clients d'excellentes conditions de financement pour accompagner leurs investissements au service de l'intérêt général. Nous opérons pour cela au travers de partenariats avec d'autres entités du groupe Caisse des Dépôts et Consignations : La Banque Postale et la Banque des Territoires.

Éléments clés des dispositifs partenariaux

Un dispositif partenarial de financement proposant ...



...une offre de prêt pour servir les besoins de tous nos clients ...

Des montants octroyés dès **40 000 euros**
Des prêts longs (10 à 40 ans) avec une maturité moyenne de 20 ans

...que sont les collectivités territoriales et leurs groupements, hôpitaux publics, de toutes tailles répartis sur l'ensemble du territoire...

8 417 collectivités territoriales et **364** hôpitaux publics santé accompagnés à ce jour
89 % des collectivités territoriales de plus de **10 000** habitants ont de l'encours géré par Sfil
32 sur 33 des CHU ont de l'encours géré par Sfil
Plus d'un tiers des clients de 2024 sont des collectivités territoriales de moins de **5 000** habitants

...pour financer leurs investissements dont notamment ceux à forte valeur environnementale et sociale et grâce à des prêts dédiés.

Prêts octroyés aux collectivités territoriales et leurs groupements :

Prêts non thématiques

Prêts verts pour financer des investissements favorables à la transition écologique

Prêts sociaux pour financer des investissements à visée sociale

Prêts octroyés aux hôpitaux publics :

Prêts « santé »



UN NIVEAU RECORD DE PRODUCTION EN 2024

En 2024, nous avons apporté 6,3 milliards d'euros aux collectivités territoriales et aux hôpitaux publics (+ 46 % par rapport à 2023 et + 28 % par rapport à la moyenne 2013-2023), dont :

- 5,8 milliards d'euros aux collectivités territoriales et leurs groupements (dont 67 % à taux fixe) sur une durée moyenne de 20,4 ans ;
- 518 millions d'euros aux établissements publics de santé (dont 90 % à taux fixe) sur une durée moyenne de 18,5 ans ;
- 54 millions d'euros d'euros issus de l'activité de gestion de dette (opérations de financement)

Sous l'impulsion de différents facteurs et en dépit des aléas politiques en 2024, notre production a atteint un niveau record depuis le démarrage de son activité. Celle-ci a notamment été marquée par :

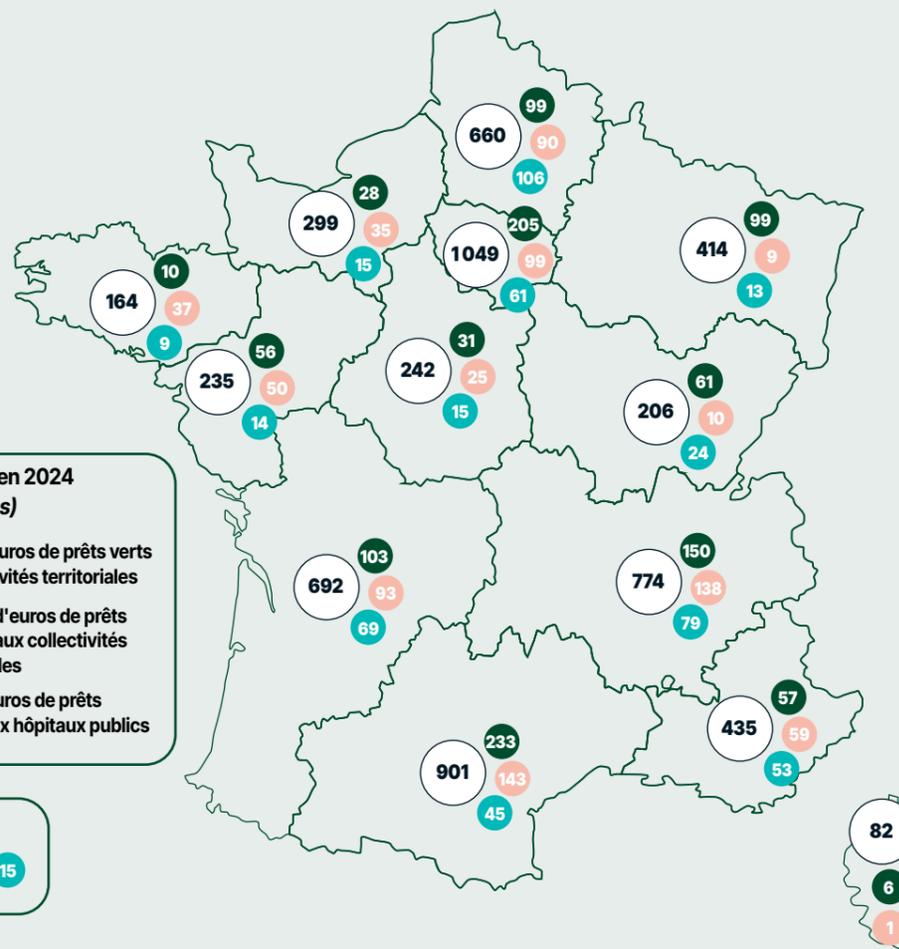
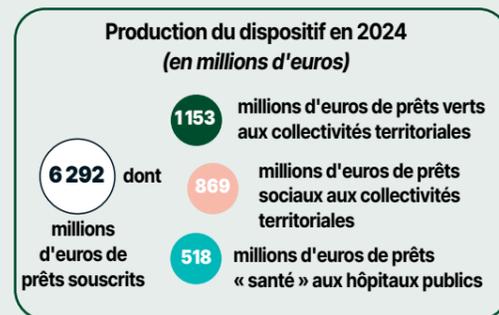
- Une production de prêts fortement portée par les départements dont le volume a doublé mais également par les régions (+13 %). Du côté du bloc communal, une forte accélération de leurs investissements a été constatée en corrélation avec la fin du cycle électoral : +42 % pour les groupements et assimilés, +30 % pour les collectivités territoriales comparativement à 2023 ;
- Un volume record de 2 milliards d'euros de prêts verts et sociaux octroyés, témoignant ainsi de la pertinence de la gamme thématique pour répondre aux enjeux des collectivités territoriales ;
- Une reprise des investissements du côté des hôpitaux publics qui ont recouru à l'emprunt à hauteur de 518 millions d'euros (contre 322 millions d'euros en 2023).

En 2024, nous avons également poursuivi le déploiement de Digisfil et accompagnons nos clients à la dématérialisation des échanges. À fin 2024, la plateforme comptabilise près de 3 200 clients couvrant 75 % des encours des collectivités territoriales et des hôpitaux publics contre 69 % en 2023.

« Chaque jour, Sfil finance l'essentiel au cœur de tous les territoires. »

Répartition géographique de la production

« 6,3 milliards d'euros de financements au bénéfice de tous les territoires »



LA SATISFACTION DES CLIENTS COMME POINT DE REPÈRE

En 2024, nous avons mené avec l'Institut Kantar une seconde enquête de satisfaction auprès de nos clients. Réalisée auprès de plus de 550 collectivités territoriales et hô-

pitaux publics de toutes tailles, cette nouvelle enquête a permis de mettre en lumière le renforcement de la relation avec nos clients depuis l'enquête précédente, il y a 3 ans, ainsi que sa progression tant en termes de notoriété que de préférence vis-à-vis de ses concurrents.

À la rencontre de nos clients

- 16 janvier 2024 : matinée d'information co-organisée avec La Banque Postale et l'institut I4CE (dont Sfil est mécène) sur les enjeux de la territorialisation de la transition écologique à destination des clients collectivités territoriales.
 - > Témoignages d'élus et décideurs locaux
 - > Conclusion d'Antoine Pellion, SGPE (Secrétariat Général à la Planification Écologique)
- 19 septembre 2024 : participation au webinaire de La Banque Postale portant sur « Optimiser ses financements : comment allier stratégie et contexte des marchés financiers »
- Septembre-octobre 2024 : présence à plusieurs événements dédiés aux collectivités territoriales et aux hôpitaux publics : notamment les Assises de l'Afîgèse en septembre et la Journée « Financer la transition écologique » organisée par l'ANAP (Agence Nationale de la Performance sanitaire et médico-sociale) en octobre
- 16-18 octobre 2024 : seconde participation à la Convention nationale des intercommunalités qui s'est tenue au Havre.
- 19-21 novembre 2024 : troisième participation au Salon des Maires et des Collectivités locales, au côté de ses partenaires, La Banque Postale et Banque des Territoires.
 - > Rencontres avec de nombreux représentants de collectivités territoriales sur le stand Sfil ;
 - > Conférence conjointe avec La Banque Postale et I4CE (dont Sfil est mécène) pour présenter les résultats d'une nouvelle étude sur les financements des investissements climat des collectivités ;
 - > Signatures tripartites de treize prêts verts et sociaux avec La Banque Postale ainsi que les clients.
- 11 décembre 2024 : intervention de Philippe Mills devant plus de soixante directeurs généraux de département pour réaffirmer notre engagement au service des départements dans les missions qui leur incombent ainsi que dans la transition écologique
- En parallèle, nous avons continué à mener des actions de communication et de sensibilisation envers les collectivités territoriales par le biais de l'envoi de courriers d'information ou de rendez-vous dédiés sur certaines thématiques telles que la notation climatique et environnementale.

2.2.2 Financer les investissements essentiels des collectivités territoriales

Les investissements des collectivités territoriales s'inscrivent dans l'exercice des compétences qui leur sont dévolues dans le cadre de la décentralisation. Ils ont vocation à maintenir, améliorer ou étendre les équipements et infrastructures dédiés aux services publics. En outre, ils participent à la vitalité du tissu économique local grâce à la commande publique et au soutien du secteur des « Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ».

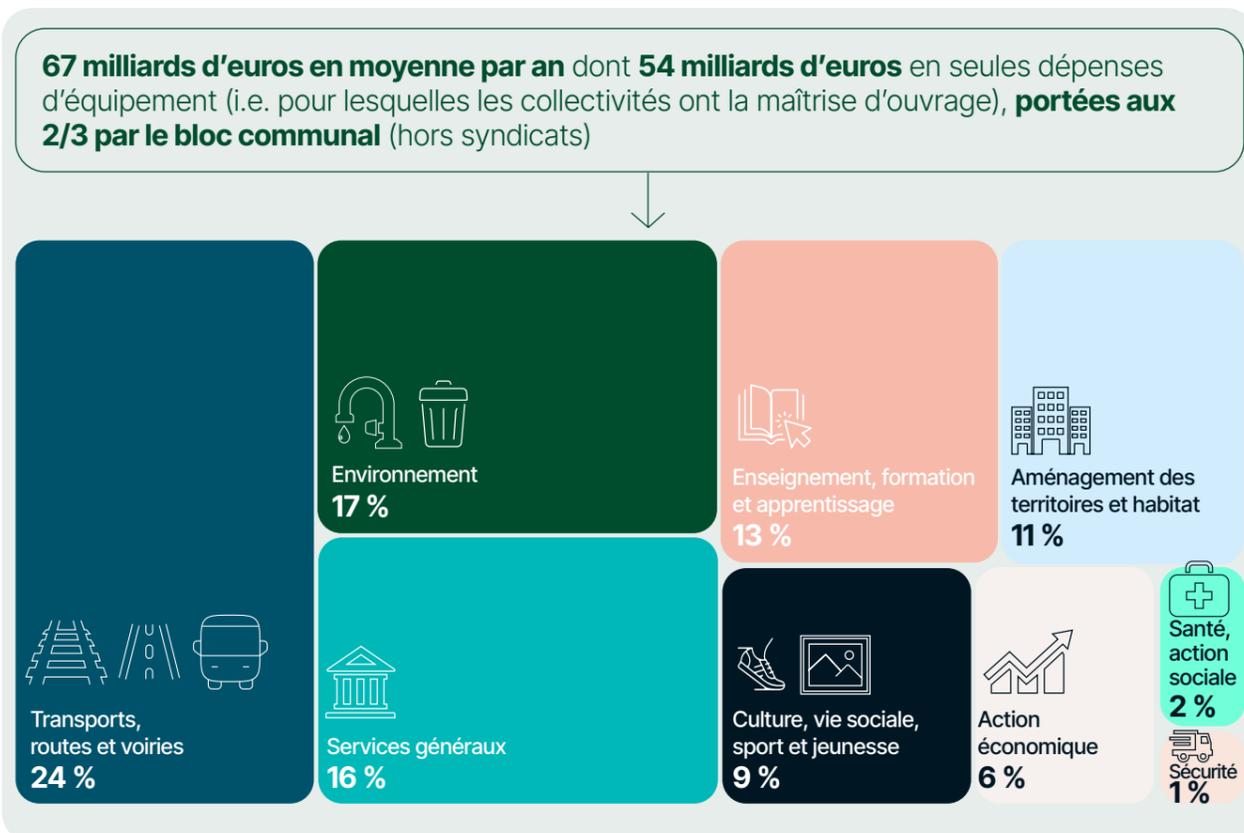
Cette répartition est à mettre en regard avec l'étendue du patrimoine des collectivités (et de leurs établissements publics locaux²), principalement composé de bâtiments, d'infrastructures de transports ou de réseau et d'équipements techniques, tous assurant une mission d'intérêt général.

Dans son rapport « L'investissement des collectivités territoriales » paru en octobre 2023, l'Inspection Générale des Finances a estimé un « panorama non exhaustif » de ce patrimoine et posé deux défis :

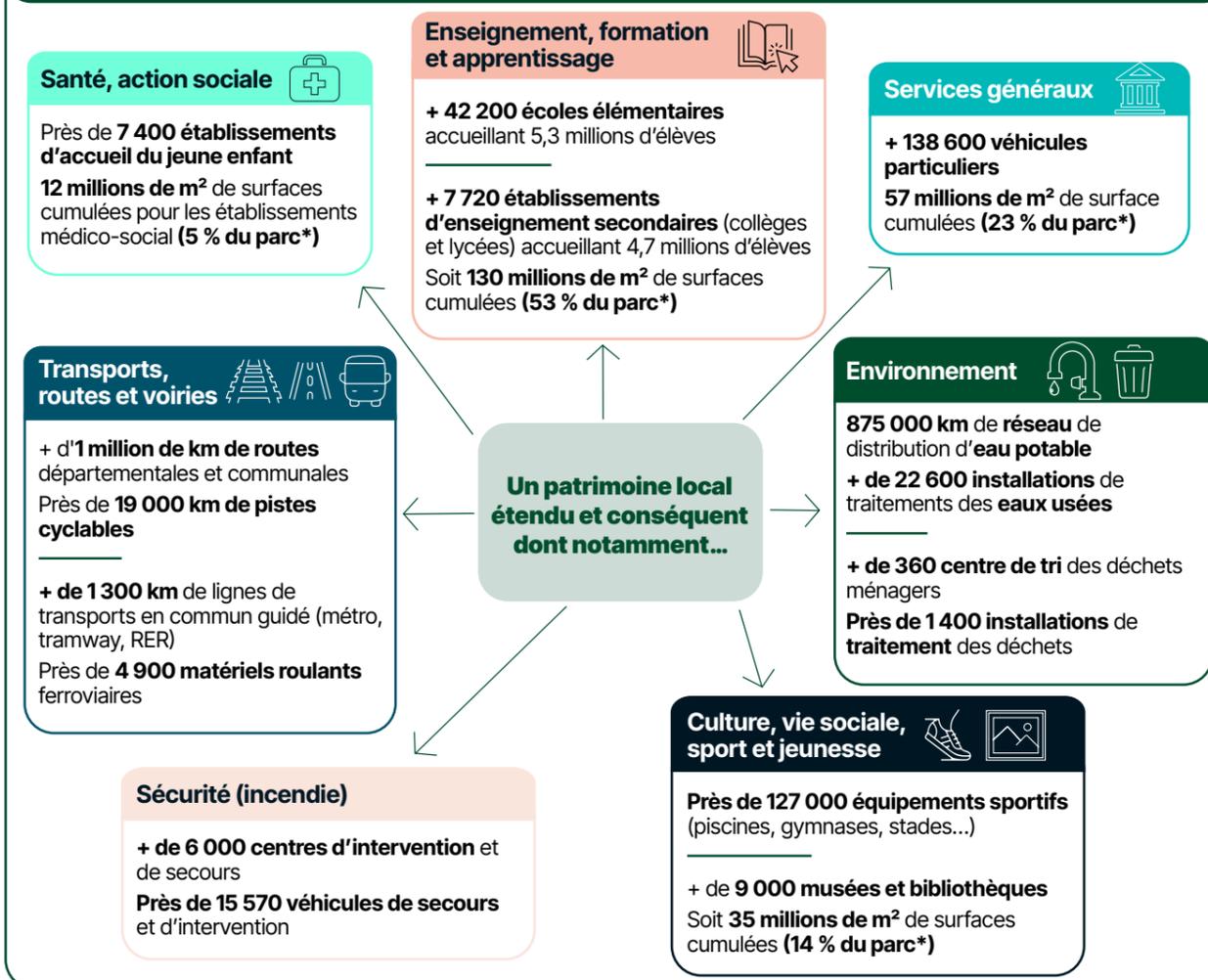
- « Assurer le renouvellement du dense réseau d'équipements » ;
- « Faire face aux lourds investissements [...] pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de leurs territoires au changement climatique ».

Les financements apportés par Sfil avec ses deux partenaires, en particulier les prêts thématiques, accompagnent les collectivités territoriales dans tous leurs investissements patrimoniaux.

Répartition des dépenses réelles d'investissement par politiques publiques¹



Chiffres clés du patrimoine des collectivités territoriales³



¹ Moyenne 2020-2023 (ensemble des collectivités territoriales hors établissements publics locaux) calculée à partir de l'Annexe 2F – Ventilation fonctionnelle et l'annexe 2D du rapport 2024 de l'OFGL.

* Parc de bâtiments détenus par les collectivités territoriales

² Tels les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS).

³ Source : Rapport « L'investissement des collectivités territoriales » publié en octobre 2023 par l'Inspection Générale des Finances.

PRÊTS THÉMATIQUES : UNE GAMME PERTINENTE ET RECONNUE PAR NOS CLIENTS

Face aux défis rappelés précédemment, nous proposons aux collectivités, au travers de nos partenaires, une palette de prêts thématiques (prêts verts et prêts sociaux) dont la vocation est de couvrir l'essentiel des politiques publiques durables qu'ils conduisent :

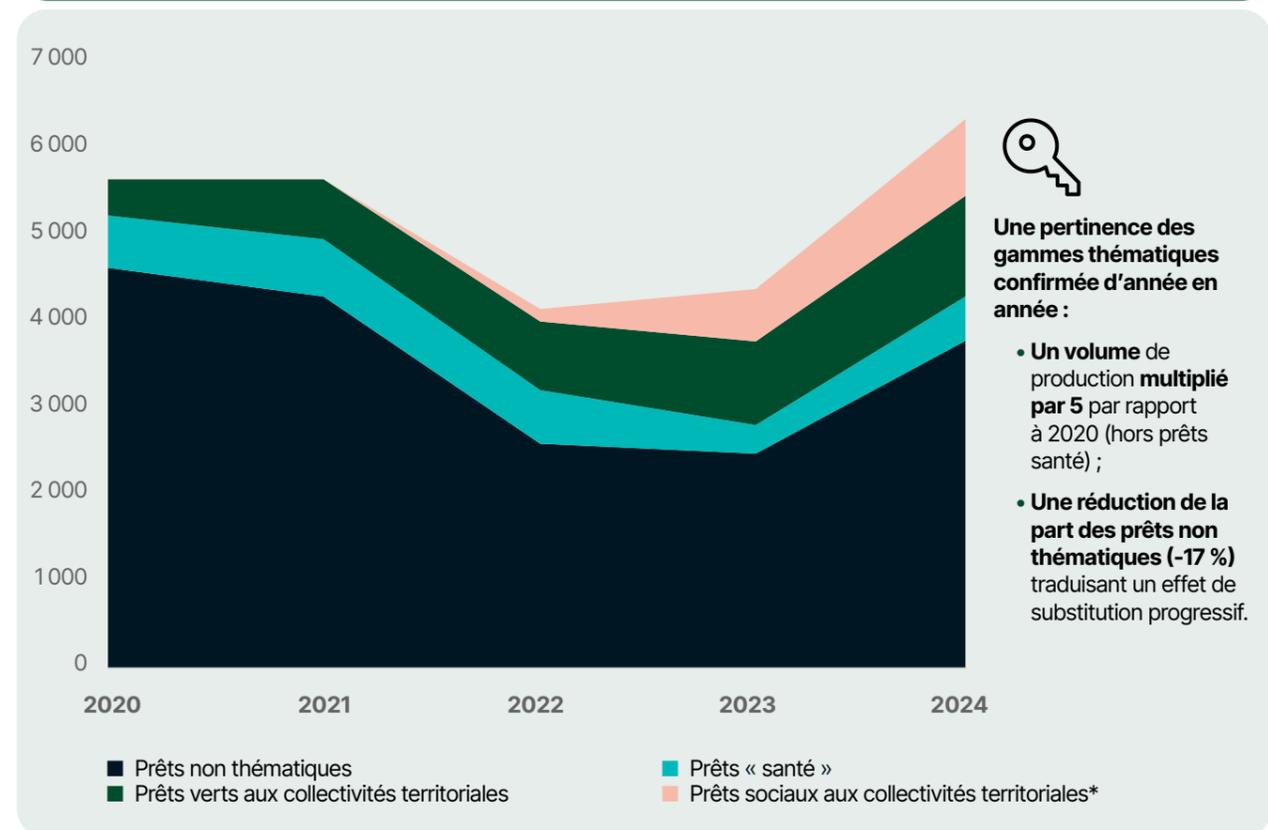
- Garantir l'accès aux services publics essentiels dans chacun des territoires ;
- Accélérer les investissements en faveur de la transition climatique.

S'ajoutent à cela les prêts aux établissements publics de santé, qui peuvent être considérés comme thématique puisque les investissements qu'ils financent ne couvrent que le secteur de la santé (cf. 2.2.3).

Nous avons développé pour les collectivités territoriales, en lien avec nos partenaires, deux gammes dédiées pour accompagner les investissements dans la transition écologique des territoires et la cohésion sociale. Depuis leur

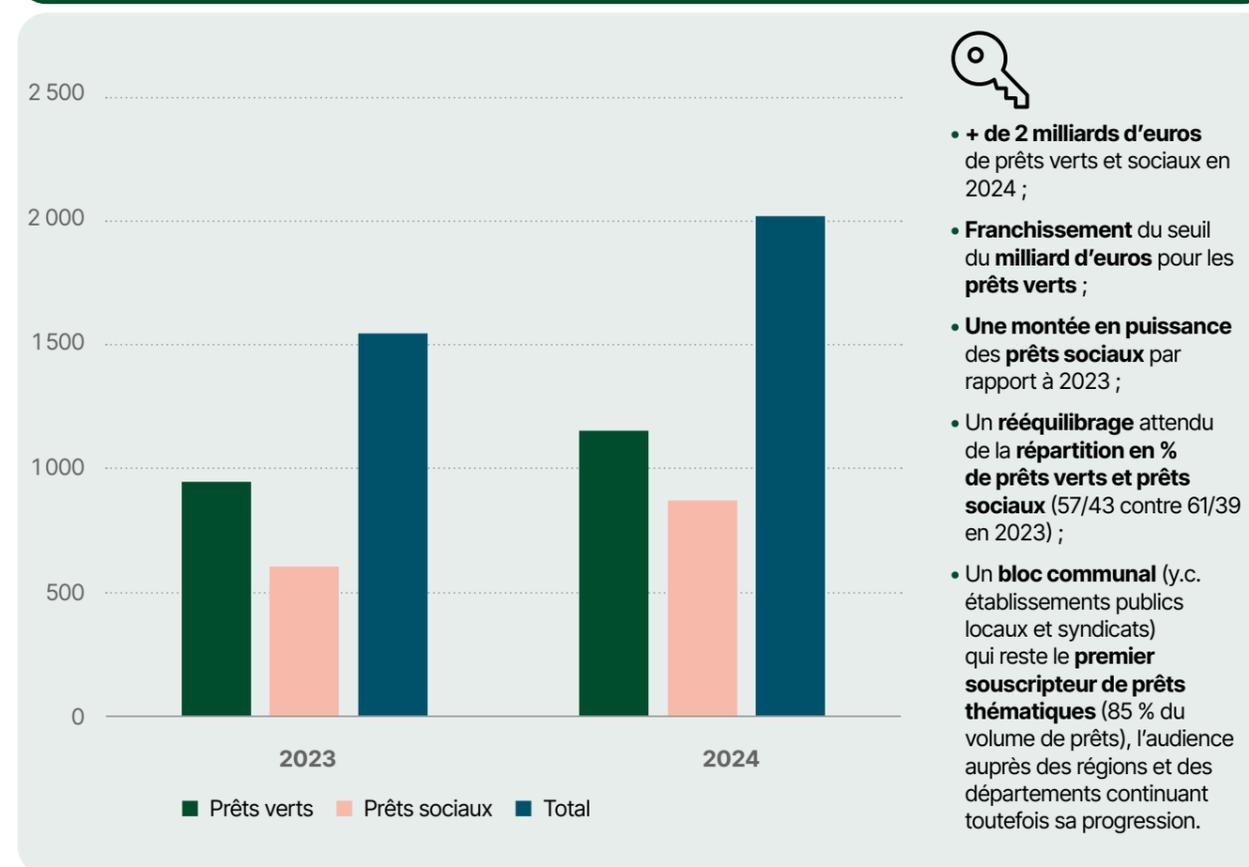
lancement, le volume de prêts verts et sociaux n'a cessé d'augmenter, renforcé par l'apport des prêts de la Banque des Territoires issus d'enveloppes thématiques.

Évolution de la part des prêts thématiques dans la production de prêts aux collectivités territoriales et aux hôpitaux publics en millions d'euros (2020-2024)



* Gamme lancée fin 2022.

Production de prêts verts et prêts sociaux en 2023-2024 (en millions d'euros)





S'agissant des prêts verts, les thématiques « Gestion durable de l'eau » et « Mobilité douce et transports propres » continuent de jouer les premières places (69 % de la production), il convient de noter l'importante évolution de la thématique « Efficacité énergétique de la construction [...] » (+ 10 points par rapport à 2023). Cette dynamique peut s'expliquer par les efforts déployés par les collectivités territoriales pour réduire la consommation énergétique de leur parc immobilier (243 millions de m²)⁴ en lien avec la mise en œuvre progressive du décret tertiaire⁵.

La gamme de prêts verts continue de s'adresser à tous les emprunteurs de toutes tailles. Ainsi en 2024, le plus petit prêt (49 000 euros) a été souscrit par une commune de moins de 5 000 habitants pour la rénovation énergétique de la mairie. Le prêt le plus important (50 millions d'euros) a, lui, été souscrit par un syndicat de transport à rayonnement métropolitain pour la poursuite de la construction d'une ligne de métro.

Côté prêts sociaux, la répartition par thème est à l'image de la composition du parc immobilier des collectivités territoriales avec une concentration des financements sur les thématiques « Enseignement, formation professionnelle » et « Sport, culture et vie associative » (65 %). Le plus petit prêt (55 000 euros) a été souscrit par une commune de moins de 5 000 habitants pour les espaces verts du centre bourg tandis que le prêt le plus important (41 millions d'euros) a été souscrit par une collectivité territoriale unique ultramarine pour financer des lycées.



Compte tenu du champ de compétences des collectivités territoriales et du poids des investissements associés dans leur budget, la production de prêts sociaux devrait poursuivre sa progression. La production de prêts verts continuera à se renforcer dans les prochaines années au regard des enjeux de la transition climatique que portent les collectivités territoriales et largement documentés dans les différentes études sectorielles (études de l'Institut I4CE notamment). En effet, le financement de la transition climatique devra s'appuyer nécessairement sur l'endettement local et cette gamme de prêts s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan du SGPE⁶ et de la SFEC⁷.

De par notre modèle solide de financement, nous continuerons dans les prochaines années à mettre notre force de frappe financière au service de la transition environnementale des territoires.

POUR EN SAVOIR PLUS



Pour découvrir nos exemples de prêts verts et leurs effets bénéfiques sur l'environnement, consultez la 4^e édition de l'Actu'Vert

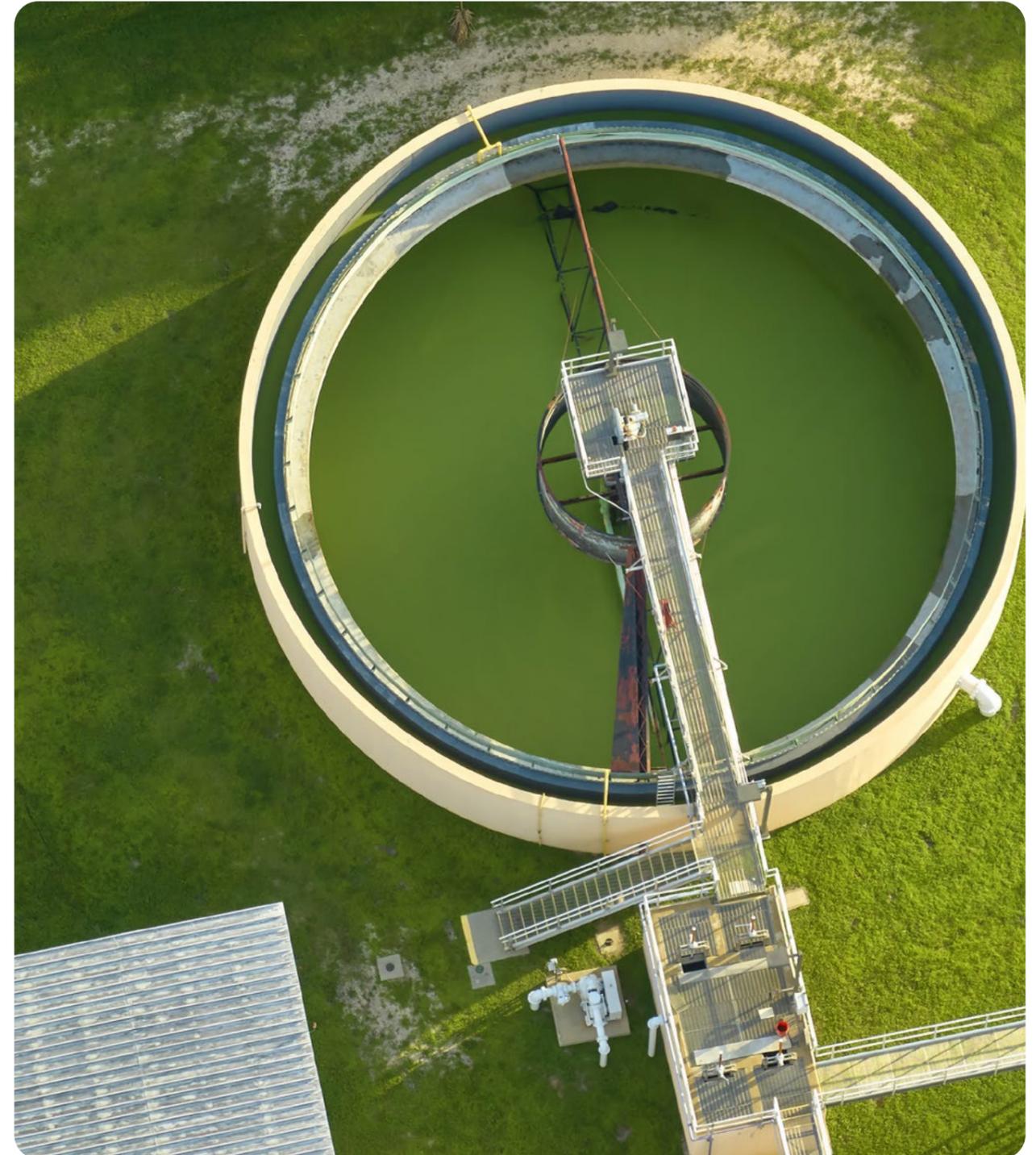


4 Source : Rapport « L'investissement des collectivités territoriales » publié en octobre 2023 par l'Inspection Générale des Finances.

5 Décret 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire ». Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments et parties de bâtiments de 1 000 m², et plus, à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique (- 40 % d'ici à 2030).

6 Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE).

7 Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat composée de la 3^e édition de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC-3), de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE-3) et du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNACC-3).





Prêts verts : illustration des cinq thématiques éligibles

Des prêts verts s'inscrivant au sein d'un cadre précis...

...s'illustrant en 2024 dans les territoires par des prêts commercialisés via les réseaux partenaires de Sfil



Énergies renouvelables

- Production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies renouvelables :
 - > Solaire > Éolien > Hydraulique
 - > Géothermie > Biomasse



LORIENT AGGLOMÉRATION
(Bretagne)

1,5M€



Financement d'une ferme solaire

4 millions d'euros ont été investis dans l'installation d'une ferme solaire sur un site de stockage des déchets ultimes situé à Inzinzac-Lochrist.

D'une surface de 7 hectares, le site de Kermat va accueillir plus de 8 500 panneaux solaires pour une puissance totale de 5 MW crête. Cette ferme viendra compléter d'autres installations solaires majeures du territoire lorientais.

La production est estimée à 6 GWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 000 foyers.



Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



SIAEP NORD EST CHARENTE
(Nouvelle-Aquitaine)

3M€



Construction d'une usine de production d'eau potable

Le SIAEP Nord Est Charente a investi 12 millions d'euros dans la construction d'une usine de production d'eau potable moderne.

D'une capacité de traitement de 5 000 m³/jour, cet équipement aura vocation à traiter les pesticides et la turbidité de l'eau. En complément, un réseau d'interconnexion sera mis en place afin de relier les points de forage et les réservoirs d'eau potable.

Cet équipement alimentera en eau potable plus de 9 000 abonnés.



Gestion et valorisation des déchets

- Collecte et tri des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Traitement des DMA par réemploi, recyclage, compostage ou valorisation énergétique



SMET 71
(Bourgogne-Franche-Comté)

7M€



Réalisation d'un centre de tri des déchets recyclables

Le SMET 71 a investi 25 millions d'euros dans le projet de modernisation, de réhabilitation et d'agrandissement du centre de tri des emballages implanté sur la commune de Torcy.

Ce projet répondra au besoin de tri d'environ 30 000 tonnes/an de déchets recyclables.

Il vise à simplifier le geste de tri tout en le modernisant et ce, afin de garantir une meilleure valorisation des déchets recyclables et de réduire les tonnages enfouis.



Mobilité douce et transports propres

- Mobilité bas-carbone (pistes cyclables, véhicule électrique, dispositifs de recharge...)
- Transports en commun (tramways, bus électriques, métros, ferroviaire...)



CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
(Auvergne-Rhône-Alpes)

26M€



Restructuration du réseau de transport public métropolitain

133 millions d'euros ont été engagés par la métropole dans le cadre du projet « Inspire » visant à restructurer l'offre de transport sur la métropole clermontoise.

Ce projet d'ampleur prévoit notamment la création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), de nouvelles pistes cyclables et la mise en place d'un environnement végétalisé.

Irrigant l'ensemble du territoire, il a vocation à simplifier les déplacements au sein de la Métropole.



Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

- Aménagement urbain, construction ou rénovation de bâtiments à haute efficacité énergétique
- Modernisation de l'éclairage public



PRUNELLI DI FIUMORBO
(Corse)

3,5M€



Construction d'un groupe scolaire

Pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, la commune a investi 19 millions d'euros dans la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Ce projet prévoit notamment la réalisation de 24 classes, permettant d'accueillir entre 600 et 650 élèves, regroupant sur un même site les écoles élémentaires et maternelles.

Au total, plus de 3 300 m² de nouvelles surfaces seront créées avec une architecture pensée pour réduire les consommations énergétiques et faisant la part belle aux espaces végétalisés.



Prêts sociaux : illustration des cinq thématiques éligibles

Des prêts sociaux s'inscrivant au sein d'un cadre précis...

...s'illustrant en 2024 dans les territoires par des prêts commercialisés via les réseaux partenaires de Sfil



Service d'incendie et de secours	Action sanitaire, sociale et familiale	Enseignement, formation professionnelle	Sport, culture et vie associative	Développement et cohésion territoriale
<ul style="list-style-type: none"> Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, IME...) Établissements de la petite enfance (crèches...) Maisons de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées) Établissements de formation professionnelle (IFSI, GRETA) Services annexes des établissements d'enseignement (cantines, ramassage...) 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements sportifs Établissements culturels Équipements de la vie associative locale Espaces verts (parcs et jardins publics) 	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement urbain des quartiers de politique de la ville (QPV) Opérations de revitalisation des territoires (Action Cœur de Ville...) Subvention d'investissement au logement social Déploiement du très haut débit
<p>SDIS DE L'HERAULT (OCCITANIE)</p>	<p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS (Hauts-de-France)</p>	<p>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE</p>	<p>BRUMATH (Grand Est)</p>	<p>CASTELLANE (Provence Alpes-Côte d'Azur)</p>
<p>13 M€</p>	<p>15 M€</p>	<p>41 M€</p>	<p>1 M€</p>	<p>0,5 M€</p>
<p>Création d'un pôle de formation aux situations d'urgence</p> <p>Avec 73 149 interventions par an, le SDIS 34, est un acteur essentiel pour la population de ce département.</p> <p>Il a investi 35 millions d'euros pour notamment construire un pôle de préparation à l'engagement en situation d'urgence. Dédié à la formation des sapeurs pompiers, il pourra accueillir 200 stagiaires par jour.</p> <p>Ce pôle aura vocation à répondre aux défis liés à la gestion des risques naturels, technologiques et sociétaux.</p>	<p>Financement d'établissements médico sociaux</p> <p>Ce département a investi 16 millions d'euros pour le financement d'établissements sociaux et médico sociaux et d'aide à l'enfance de son territoire.</p> <p>24 établissements ont été financés et accueillent notamment des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap mais également des enfants mineurs isolés.</p> <p>Ces investissements concourent aux politiques de solidarité, dont le département est le chef de file.</p>	<p>Rénovation des collèges et des lycées de l'île</p> <p>La collectivité a investi 41 millions d'euros dans un programme ambitieux de rénovation de ses établissements : entretien des 43 collèges et 25 lycées de l'île pour 28 172 élèves.</p> <p>Le programme, établi en concertation avec les chefs d'établissement, est principalement axé sur l'entretien, la protection parasismique, la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la restauration scolaire, la mise en place de dispositifs de sécurisation, l'amélioration des internats et les opérations de désamiantage.</p>	<p>Requalification d'un stade communal</p> <p>Cette commune a investi 2,5 millions d'euros dans la réhabilitation totale de son complexe sportif communal.</p> <p>Ce chantier prévoit la réalisation d'un équipement sportif d'extérieur complet : stade d'athlétisme, terrains de football, aire multi-glisser (skate-park et pumptrack), parcours de cross.</p> <p>Il permettra d'offrir aux habitants et au tissu associatif une infrastructure optimale pour les pratiques sportives.</p>	<p>Restructuration d'îlot urbain</p> <p>Labellisée « Petites villes de demain », cette commune rurale exerce des fonctions de centralité vis-à-vis de son bassin de vie.</p> <p>Dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT), elle a engagé 3,5 millions d'euros dans la réhabilitation de l'ancienne sous-préfecture, destinée à être transformée en logements sociaux.</p> <p>Ce projet d'amélioration de l'habitat et de restructuration d'îlot urbain, aura vocation à revitaliser le centre-bourg de la commune.</p>

Les enjeux de la taxonomie verte européenne

Objectifs de la taxonomie verte européenne

Définir et lister les activités durables sur le plan environnemental au sein de l'Union européenne

Enjeux pour Sfil

Identifier parmi ses financements verts, ceux étant les plus contributifs aux objectifs environnementaux de l'Union européenne par :

- Une méthodologie d'analyse dédiée ;
- Une adaptation de sa gamme de prêt vert lui permettant de la décliner ;
- Une poursuite des réflexions pour prendre en compte le sujet de l'adaptation au changement climatique.



Les six objectifs environnementaux de l'UE

Atténuation du changement climatique

Adaptation au changement climatique

Transition vers une économie circulaire

Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marine

Prévention et contrôle de la pollution

Préservation et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

11 MILLIARDS D'EUROS PAR AN D'INVESTISSEMENTS « CLIMAT » D'ICI 2030

En tant que premier investisseur public en France, les collectivités territoriales jouent un rôle capital dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de la France à 2050, formalisés au sein de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Dans leur dernière étude⁸, l'Institut de l'économie pour le climat (Institut I4CE) et La Banque Postale mettent en évidence une accélération des investissements locaux en faveur du climat qu'ils évaluent à 8,3 milliards d'euros investis en 2022 et une prévision à 10 milliards d'euros pour 2023, notamment dans trois secteurs clés : les bâtiments, les transports et l'énergie.

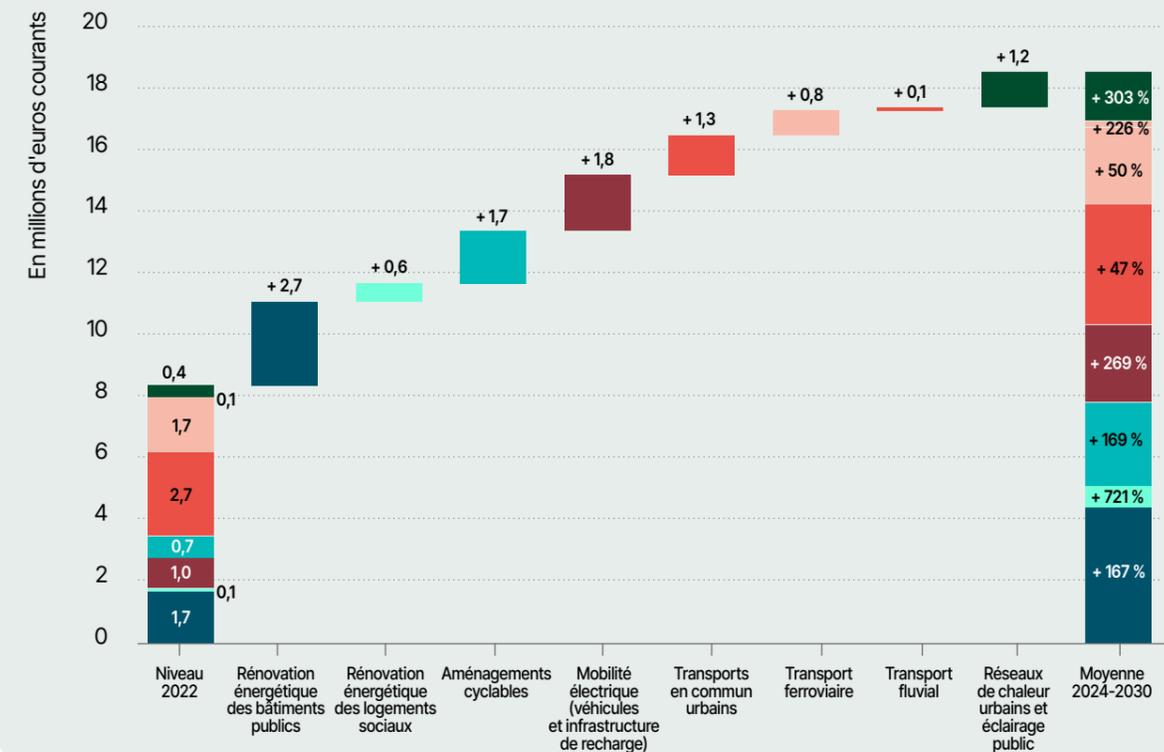
Pour autant, malgré une nette augmentation des efforts à l'échelle locale, les collectivités devront plus que doubler leurs efforts pour franchir le mur d'investissement climat. L'institut évalue ainsi ce besoin d'investissement à près de 11 milliards d'euros supplémentaires par an (en moyenne) sur la période 2024-2030, mettant en lumière la question du financement dans un contexte économique fragilisé, ainsi que des disparités territoriales.

Pour répondre à cet enjeu, l'étude a modélisé quatre scénarios correspondant à quatre leviers : hausse des ressources propres, hausse des soutiens de l'État, redirection des investissements et hausse du recours à l'emprunt. Dans chacun des scénarios, le recours à l'emprunt est identifié comme étant un levier incontournable.



⁸ Étude publiée par l'Institut I4CE (dont Sfil est mécène) et La Banque Postale en septembre 2024 : « Panorama des financements climat des collectivités locales ».

Les besoins d'investissement climat des collectivités territoriales, moyenne annuelle 2024-2030, dans les secteurs du bâtiment, des transports, et de l'énergie



Source : I4CE/La Banque Postale, Panorama des financements climat des collectivités locales.





2.2.3 Financer l'investissement des établissements publics de santé

Ancrés localement, les établissements publics de santé ont un rôle majeur pour l'accès universel aux soins dans chacun des territoires. Leurs investissements concourent au bon fonctionnement du service hospitalier et au renouvellement des équipements dédiés, au bénéfice des populations.

Une clé de lecture plus affinée, permet de les répartir entre les investissements dits « structurants » et « courants ». Chacune de ces composantes alimente et consolide le patrimoine hospitalier public, tant en matériels et équipements de soins qu'en bâtiments et plateaux techniques. À l'instar des collectivités territoriales, le maintien de ce patrimoine est soumis à de nombreux défis dont notamment le niveau dégradé du taux de vétusté globale.

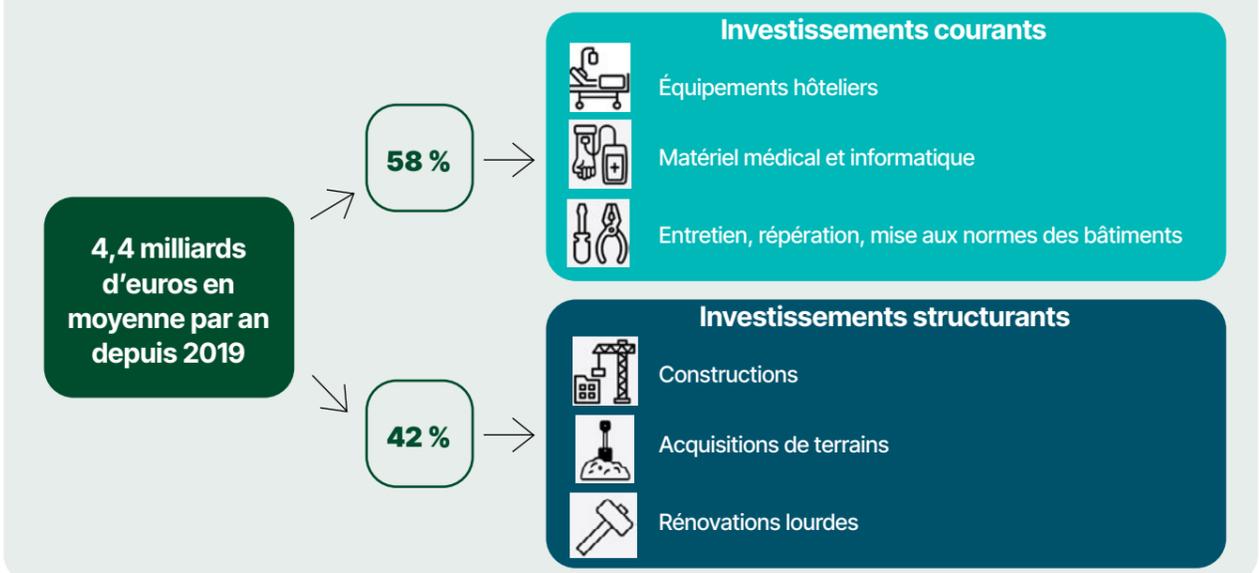
Depuis sa création, Sfil se tient au côté des établissements publics de santé pour financer tous ces investissements et leur permettre ainsi d'assurer leurs missions essentielles :

- La prestation de soins à l'ensemble de la population, notamment vulnérable ;
- La recherche et le développement de nouveaux soins et traitements ;
- La formation des personnels de santé.

L'année 2024 a été marquée par la montée en puissance des subventions structurantes versées dans le cadre du Ségur « investissement », contribuant ainsi à une reprise de la production et un retour à des volumes plus classiques (518 millions d'euros soit + 61 % par rapport à 2023), sous l'effet d'une reprise progressive des investissements pour les hôpitaux publics.

Le versement des subventions dans le cadre du plan Ségur a permis aux hôpitaux publics d'enclencher, dans une certaine mesure, leurs projets d'investissement qui avaient été retardés. Pour autant, du fait du renchérissement du coût des projets (inflation, matières premières), ceux-ci ont dû être, pour certains, réorientés vers la rénovation de bâtiments plutôt que la construction. Dans ce contexte, nous avons continué à déployer des financements de long terme aux hôpitaux publics (plus de deux tiers des prêts octroyés sont d'une durée supérieure à 20 ans) en nous appuyant sur une évaluation de leur situation financière ainsi que sur la prise en compte de leur « valeur ajoutée sanitaire », c'est-à-dire de leur positionnement en termes d'offre sanitaire territoriale.

Répartition moyenne des investissements hospitaliers⁹



⁹ Moyenne 2019-2022 calculé à partir de l'étude « Regard financier sur les hôpitaux publics » publiée en septembre 2024 par La Banque Postale en partenariat avec la Fédération Française Hospitalière (FFH).



Prêts « santé » : exemples d'opérations financées



Des prêts « santé » s'inscrivant au sein d'un cadre unique...

Ensemble des Établissements Publics de Santé (au sens du Code de la Santé Publique) dont notamment :

- Les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) localisés dans les métropoles régionales et caractérisés par leurs hautes spécialisations. Certains CHR ont une vocation d'enseignement et de recherche et forment alors des Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires (CHRU) ;
- Les Centres Hospitaliers (CH), rattachés pour la plupart à une collectivité territoriale (une commune, le plus souvent), dont les missions principales sont d'assurer l'ensemble des soins dits « aigus » en médecine, les soins de suite et de longue durée ainsi que les services adaptés aux personnes âgées dépendantes.

...s'illustrant en 2024 dans les territoires par des prêts commercialisés via les réseaux partenaires de Sfil



CENTRE HOSPITALIER HENIN - BEAUMONT
(Hauts-de-France)

2 M€



Augmentation capacitaire d'une unité de soins

Au regard de la dynamique d'activité constatée au sein de l'unité d'hospitalisation complète des Troubles des Conduites Alimentaires (TCA) et des besoins en termes de santé publique, le CH Henin Beaumont souhaite augmenter la capacité de cette unité en passant de 10 à 15 lits.

Cette opération nécessite une relocalisation de l'unité d'hospitalisation complète de poly-consommation dans un autre bâtiment, et des travaux de reconstruction de l'Aile Nord afin d'accueillir plus de patients qu'actuellement.



CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL VICTOR DUPOUY
(Île-de-France)

20 M€



Programme de modernisation immobilière

Le CH Victor Dupouy a lancé en 2010 un programme de modernisation immobilière visant à transformer son modèle historiquement pavillonnaire en un hôpital monobloc capable d'accueillir l'ensemble de ses activités à l'exception des services psychiatriques.

Les services de médecine, de chirurgie, d'obstétrique ainsi que les soins de suite et de réhabilitation seront regroupés dans un bâtiment unique de 77 000 m². Cette réorganisation répondra efficacement aux besoins de santé de la population.



CENTRE HOSPITALIER DE BOURGES
(Centre-Val de Loire)

5 M€



Amélioration des services d'accueil et de soins

Le CH de Bourges a investi 5 millions d'euros au titre des investissements de l'année 2024 afin d'effectuer les différents travaux suivants :

- La restructuration/construction d'un service d'accueil des urgences ;
- Les travaux de sécurité et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ;
- La création d'une unité d'odontologie (début 2026 ce service s'étendra sur plus de 200 m² alors que le cabinet dentaire actuel n'occupe que 13 m²).

2.3 Soutien à l'export français

2.3.1 Soutenir la compétitivité et la création d'emplois dans les territoires

Sfil est investie par l'État depuis 2015 de la mission de renforcer par ses financements la compétitivité du crédit-export français, contribuant ainsi à la compétitivité internationale des entreprises françaises. Cette mission s'inscrit en complémentarité avec celle de Bpifrance Assurance Export, l'agence de crédit-export française chargée depuis 2017 de gérer les garanties publiques à l'export au nom et pour le compte de l'État, mission auparavant dévolue à la Coface.

L'éligibilité d'un projet à un financement par crédit-export est déterminée par la part de prestations réalisées en France dans le contrat commercial, dite « part française », qui mesure la contribution directe du contrat à l'augmentation du PIB français. Ainsi, l'objectif ultime poursuivi par l'activité de crédit-export, au-delà de la compétitivité internationale des entreprises, est la pérennisation et le développement d'un tissu industriel exportateur permettant de générer des emplois dans les territoires.

« En 2024, Sfil a injecté 1,8 milliard d'euros dans l'économie française à travers les tirages effectués dans le cadre des crédits-export au sein desquels Sfil est prêteur. »

L'activité de crédit-export concourt de cette manière à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous » et en particulier du sous-objectif 8.2 : « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ». Les montants tirés sur les 33 financements de crédit-export accordés à ce jour ont permis l'injection de 8,5 milliards d'euros dans l'économie française (prestations des contrats réalisées en France) dont 1,8 milliard d'euros en 2024.



Les projets financés peuvent également contribuer à d'autres objectifs de développement durable. Au 31 décembre 2024, un tiers des projets export refinancés depuis la création du dispositif, représentant 13 % des engagements transférés, contribuaient à un ou plusieurs objectifs de développement durable au-delà de l'ODD 8. Les autres objectifs poursuivis par l'activité de crédit-export sont :

- Le soutien à la souveraineté économique par la maîtrise des chaînes de valeur et des technologies clés et l'appui à l'innovation ;
- La poursuite de l'investissement dans la base industrielle et technique de défense, garante de l'indépendance stratégique de la France et de l'Europe ;
- L'accompagnement de la transition énergétique des différents secteurs exportateurs en ligne avec l'Accord de Paris sur le Climat.

Deux des opérations refinancées par Sfil en 2024 relèvent du secteur des infrastructures et matériels de transport. Elles contribuent ainsi directement aux Objectifs de Développement Durable n° 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et n° 9 « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». Les autres opérations réalisées en 2024 concernent le secteur de la défense et de la construction navale (croisière).

Exemple d'opération financée en 2024

Projet de transport ferroviaire en Asie centrale



ALSTOM

Une nouvelle flotte de locomotives au Kazakhstan

Financement de 117 locomotives de fret pour le vaste réseau ferroviaire du Kazakhstan. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental visant à améliorer les capacités de transport de biens ainsi que son électrification. Cette livraison participera à un acheminement fluide et régulier des marchandises à travers le pays.

En outre, lors du forum TXF de juin 2024, Sfil a reçu le prix « Deal of the year Central Asia 2023 » pour une première opération de financement de locomotives destinées au transport de fret et de passagers au Kazakhstan réalisée en 2023. Les locomotives de passagers financées dans le cadre de cette opération émettent 89 % de gCO₂eq/passager/km en moins par rapport aux automobiles.

2.3.2 Intégrer des normes environnementales et sociales strictes

Les opérations de crédit-export sont encadrées par un ensemble de règles rassemblées dans l'arrangement de l'Organisme de coopération et de développement économique (OCDE) et dans les recommandations qui le complètent. De par ces textes, que la France s'est engagée à appliquer dans leur intégralité, les opérations de crédit-export obéissent à des règles strictes en matière

de normes environnementales et sociales, de lutte contre la corruption et de soutenabilité de la dette du point de vue des clients.

Devoir de diligence environnementale et sociale applicable aux crédits-exports

« Les Adhérents devraient procéder à un examen environnemental et social des projets, conformément aux normes internationales applicables au projet [...], cet examen consistant à (i) évaluer la performance environnementale et sociale du projet au regard des aspects pertinents des normes internationales applicables au projet ; et (ii) examiner les mesures qui peuvent être prises pour éviter, réduire au minimum, atténuer ou corriger les impacts préjudiciables et/ou pour améliorer la performance environnementale et sociale, en fonction de la taille des parties intéressées participant au projet, du contexte de leurs opérations, de la nature et de l'ampleur des impacts préjudiciables potentiels, des normes internationales applicables au projet, et de l'importance de la part de l'Adhérent dans le projet global. »¹⁰

Les normes internationales évoquées dans le paragraphe précédent incluent notamment les normes environnementales et sociales et les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale, ainsi que les normes de performance environnementale et sociale de la SFI.

Bpifrance Assurance Export, en tant qu'agence française de crédit-export et gestionnaire des garanties publiques à l'export au nom et pour le compte de l'État, s'assure de l'application du cadre multilatéral de régulation de l'intervention publique dans le soutien aux exportations en intégrant dans son analyse d'impact les risques environnementaux et sociaux ; la protection et le respect des droits humains ; la lutte contre la corruption ; la transparence, la prévisibilité et la responsabilité de la prise de décision.

« Les opérations de crédit-export français obéissent à des règles strictes en matière de normes environnementales et sociales. »

¹⁰ Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale (« Approches communes »), paragraphe 13.

Les crédits-export que nous refinançons étant tous à ce jour assurés par Bpifrance Assurance Export, nous nous assurons systématiquement dans le processus d'instruction des dossiers :

- Que soient bien respectées les exigences de Bpifrance Assurance Export qui découlent de l'arrangement OCDE et autres recommandations de l'OCDE encadrant le crédit-export ;
- Que ces exigences soient bien opposables au débiteur, de telle sorte que le crédit-export puisse être suspendu ou résilié de manière anticipée si les engagements du débiteur en matière d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux ou de lutte contre la corruption ne sont pas respectés.

Toutes les opérations export refinancées à ce jour impliquaient au moins une banque signataire des principes de l'Équateur – un ensemble de dispositions actualisées en juillet 2020 destinées à servir de base et de cadre commun aux établissements financiers pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux lors du financement de projets – et étaient ainsi conformes à ces principes.

Enfin, pour les projets à fort impact environnemental et/ou social, une analyse d'impact ex ante est réalisée par un expert indépendant mandaté par le syndicat bancaire et donne lieu si nécessaire à la mise en place d'un plan de gestion environnemental et/ou social, où est explicitée la manière dont ces impacts seront évités, minimisés et contrôlés afin que les impacts résiduels soient acceptables

pour l'environnement et les populations. Ce cadre normatif protecteur contribue à assurer que les projets d'export financés ne génèrent pas de préjudice significatif pour l'environnement et les populations.

Ce cadre normatif protecteur contribue à assurer que les projets d'export financés ne génèrent pas de préjudice significatif pour l'environnement et les populations.

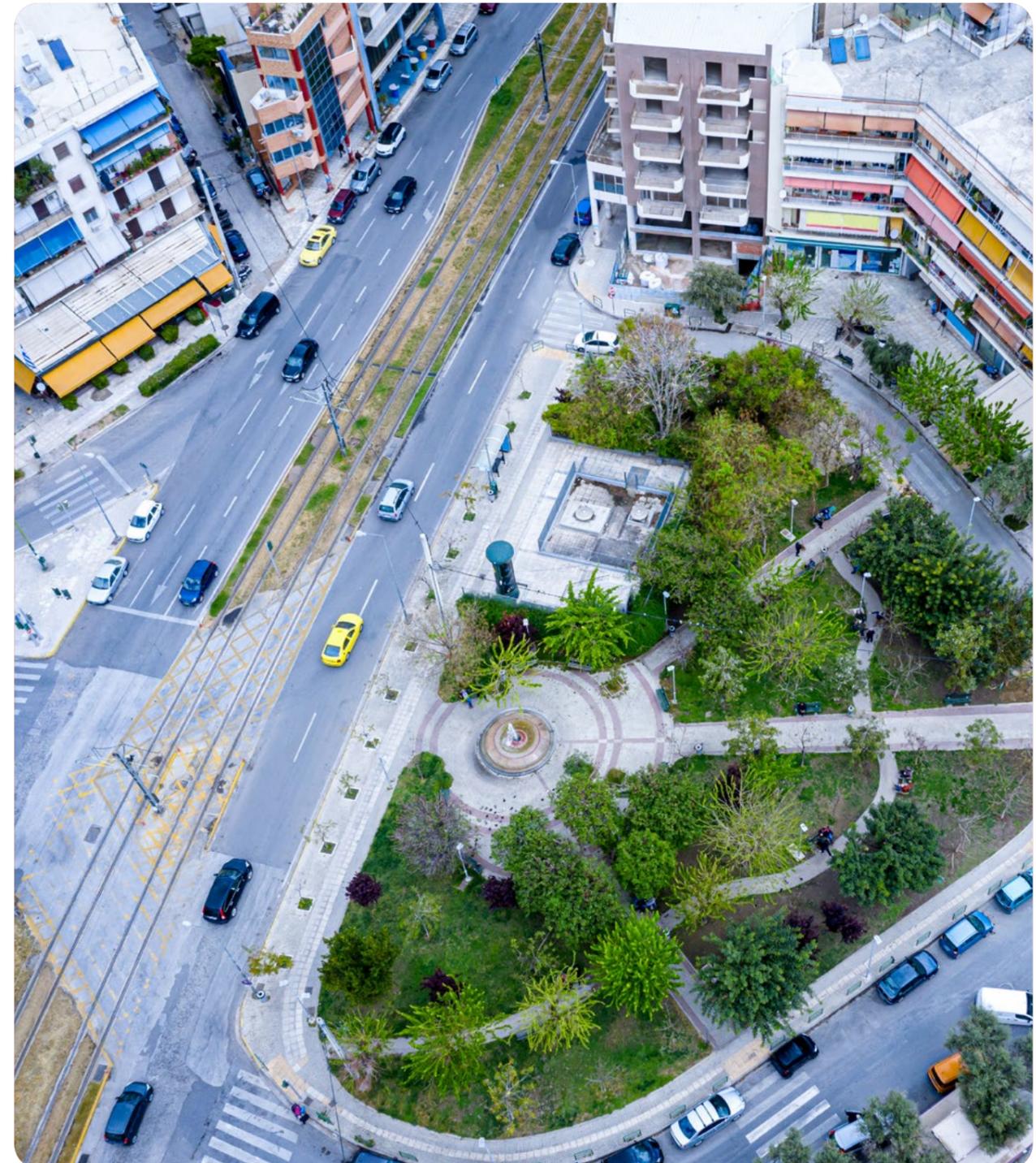
En juillet 2023, la modernisation de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public a été adoptée. Cette modernisation allonge les délais de remboursement et offre une plus grande flexibilité dans la structuration financière des crédits à l'exportation. Cette flexibilité et les délais de remboursement sont particulièrement matérialisés dans les accords sectoriels dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, et des centrales nucléaires.

La commission européenne a autorisé, le 18 décembre 2024, l'élargissement du champ d'activité du groupe Sfil. Ainsi, dans le cadre du mandat confié par l'État, nous sommes désormais en mesure d'élargir notre champ d'activité aux crédits à l'exportation bénéficiant d'une assurance-crédit par les autres agences de crédit-export européennes ou des bailleurs multilatéraux. Nous pourrions ainsi intervenir sur des opérations présentant un intérêt français mais bénéficiant d'une garantie autre que celle de Bpifrance Assurance Export.

2.3.3 Accélérer la transition énergétique par le biais d'exigences renforcées

Le plan climat de la France a renforcé les exigences environnementales et sociales et prévu une trajectoire d'arrêt de l'octroi des garanties publiques aux projets énergies fossiles : dès 2025 pour les projets d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers, et dès 2035 pour les projets d'exploitation de nouveaux gisements gaziers. Il prévoit également l'arrêt du soutien au financement de centrales thermiques qui dégradent le mix énergétique du pays récipiendaire.

La sortie des projets d'énergies fossiles a ainsi été actée par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023 (LFI 2023). En vertu de ce texte, depuis le 1^{er} janvier 2023 la France n'accorde plus de garanties aux projets d'export concernant le charbon, le pétrole et le gaz.





La France ne soutient plus le secteur des combustibles fossiles à l'export

« La garantie de l'État prévue au présent article ne peut être accordée en vue de l'exportation de biens et de services pour des opérations ayant pour objet direct l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux ainsi que la production d'énergie à partir de charbon, à l'exception des opérations ayant pour effet de réduire l'impact environnemental négatif ou d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé, sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou visant le démantèlement ou la reconversion de ces installations. »¹¹

La France contribue néanmoins à soutenir à l'export les typologies de projets suivantes, que nous continuerons par conséquent à refinancer :

- des projets de production d'électricité bas-carbone ;
- des projets améliorant le mix électrique du pays d'implantation, y compris des centrales à gaz se substituant à des moyens de production plus carbonés et/ou permettant l'intégration de capacités renouvelables plus importantes ;
- des projets améliorant les infrastructures de transmission-distribution électrique du pays d'implantation, quel que soit le mix électrique de ce pays ;
- des projets cohérents avec la stratégie de transition énergétique de l'entreprise exportatrice ou du pays concerné.

La France fait partie des fondateurs de la coalition Export Finance for the Future (3EF) qui a pour objectif de mieux intégrer les objectifs de politique climatique dans les financements export.

Le transport maritime étant un secteur important pour notre portefeuille export (financement de navires de croisière fabriqués en France), nous envisageons en 2025 de rejoindre les principes de Poséidon pour la décarbonation du transport maritime (cf. 2.4.3).

2.4 Décarbonation des portefeuilles

2.4.1 L'empreinte carbone du portefeuille secteur public local (SPL)

En 2024, nous avons poursuivi les travaux engagés en 2022 pour évaluer l'empreinte carbone, c'est-à-dire des émissions de gaz à effet de serre (GES), de notre

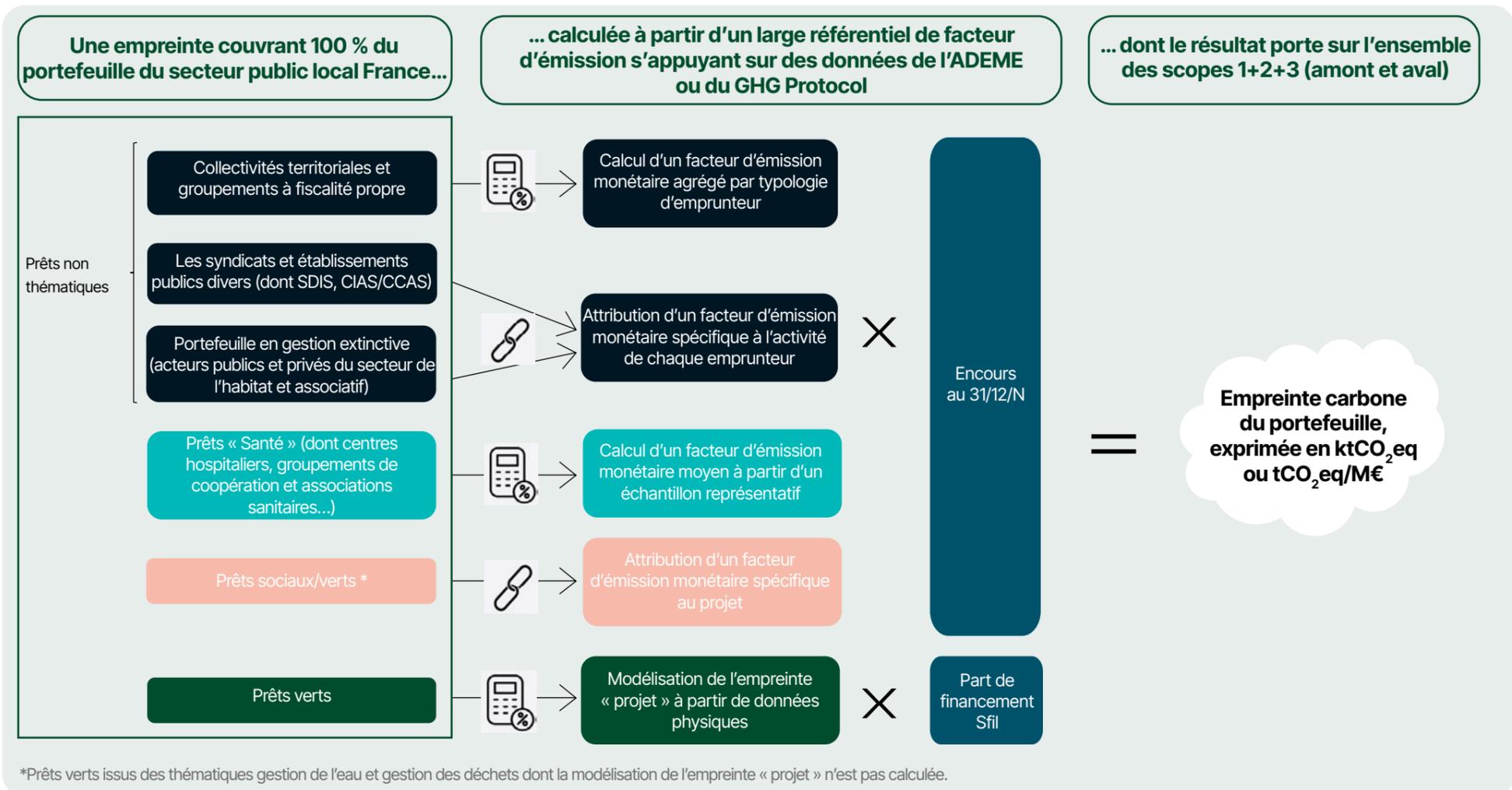
portefeuille de prêts aux collectivités territoriales et aux hôpitaux publics et de notre portefeuille de crédits-export.

La méthodologie de mesure des émissions financées s'est appuyée sur les standards internationaux développés par le GHG Protocol et l'initiative Science Based Targets (SBTi). Au sein du GHG Protocol, le référentiel PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) précise les principes applicables par les acteurs financiers pour le calcul des émissions de GES générées par leurs financements et investissements (scope 3, catégorie 15).

Les émissions de cette catégorie proviennent des investissements réalisés par les collectivités territoriales et les hôpitaux publics. Ainsi, pour obtenir un bon niveau de précision, la méthodologie proposée doit tenir compte des caractéristiques techniques de ces projets lorsque cela est possible.

La méthodologie de mesure est rappelée plus en détail dans notre rapport de développement durable 2023 (p. 40) et notre rapport financier pour l'année 2024.

Méthodologie de calcul de l'empreinte du portefeuille du secteur public local



¹¹ Loi de finances initiale pour 2023, article 152.

En 2024, nous avons finalisé les travaux relatifs à l'amélioration du calcul du scope 3 aval pour le financement des infrastructures de voirie. L'ensemble des paramètres de calcul (coût au kilomètre et trafic par type de route) ont été revus et rendus plus robuste par l'utilisation de la base publique gouvernementale (SDES)¹² et de données établies à dire d'expert.

Par ailleurs, à compter de la mesure de l'empreinte 2022, une distinction a été intégrée entre la part du portefeuille en « flux » (prêts acquis au cours de l'année) et la part du portefeuille en « stock » (prêts acquis antérieurement). Les mises à jour des facteurs d'émission (FE) sont appliquées uniquement sur la partie flux, le stock étant figé année après année.

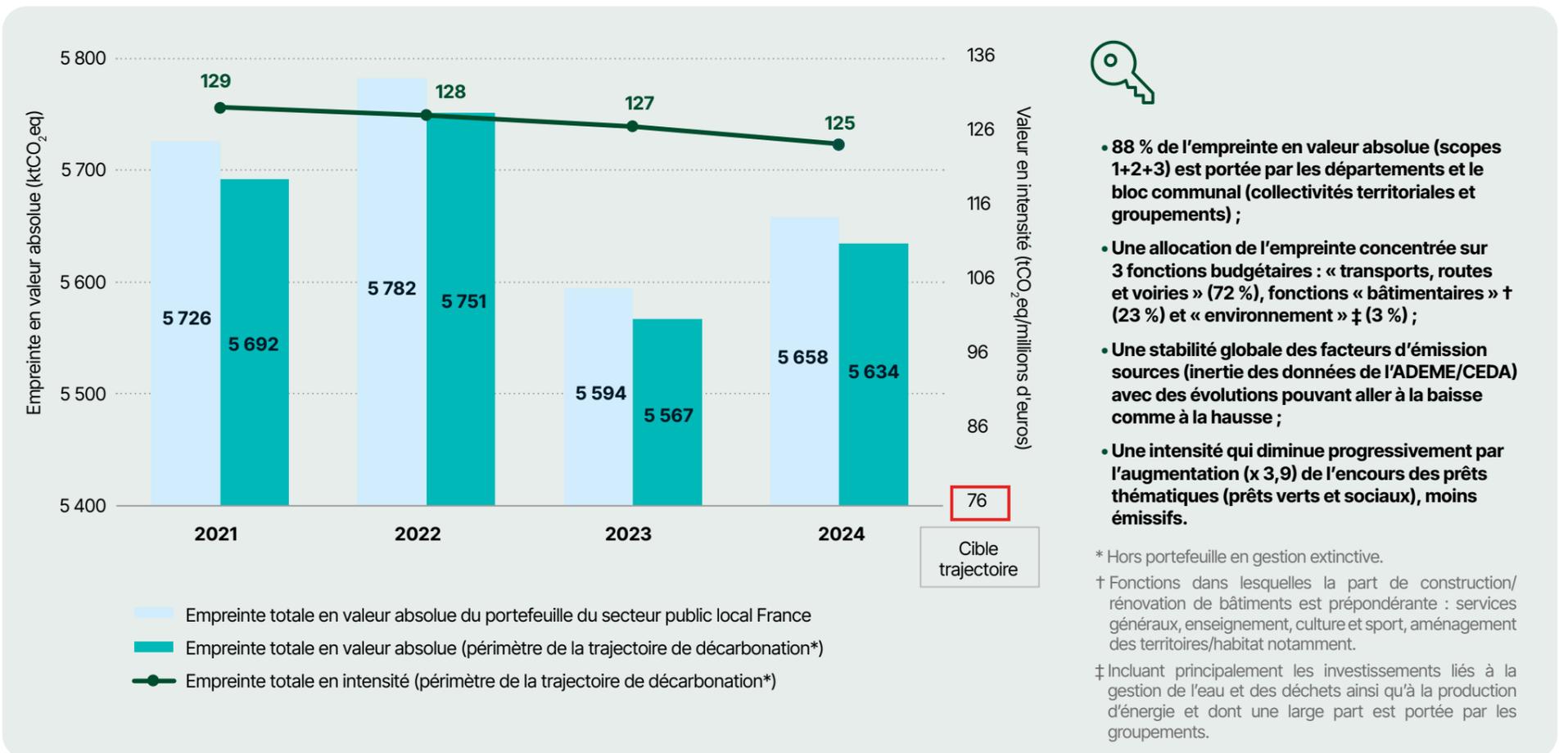
Ces nouveaux paramétrages ont été appliqués à la **mesure de l'empreinte** des quatre derniers exercices (2021 à 2024) **avec des résultats globaux diminués de 9 %** (5 726 ktCO₂eq vs 6 320 ktCO₂eq en 2021 sur la totalité du portefeuille collectivités territoriales et hôpitaux publics français).

RÉSULTATS

En 2024, nous avons mesuré l'empreinte du portefeuille collectivités territoriales et hôpitaux publics français sur quatre exercices (2021 à 2024). Aussi pour analyser sa dynamique de manière plus fine, il convient de retraiter l'empreinte relative au portefeuille en gestion extinctive depuis 2012 qui diminue de manière mécanique (moins de 1 % du résultat global). Ce périmètre retraité correspond par ailleurs à celui de notre trajectoire de décarbonation.



Résultats de la mesure d'empreinte du portefeuille du secteur public local



¹² SDES : Service des Données et Études Statistiques des ministères chargés de l'Environnement, de l'Énergie, de la Construction, du Logement et des Transports

L’empreinte reflète une prépondérance des émissions liées au transport routier (plus de 72 % de l’empreinte totale). Les départements et le bloc communal sont particulièrement concernés au regard du poids de leurs investissements dans ce domaine (20 % en moyenne de 2020 à 2023).

Elle révèle également l’importance du développement des prêts thématiques dont la commercialisation a été lancée en 2019 avec les prêts verts qui sont favorables à la décarbonation des secteurs dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs groupements investissent largement.

2.4.2 L’empreinte carbone du portefeuille crédit-export

Le portefeuille crédit-export se caractérise par la diversité des projets financés : il est composé de financements dans les secteurs de l’énergie (conventionnelle et renouvelable), des combustibles fossiles, des infrastructures (électriques, routières), de la construction navale, de la construction aéronautique ou encore de la défense. L’empreinte a été mesurée sur l’intégralité du portefeuille, à l’exception du secteur de la défense.

Conformément à la méthodologie du référentiel PCAF, la mesure de l’empreinte carbone du portefeuille consiste à évaluer, pour chaque projet, les émissions de CO₂ qui seront générées sur l’intégralité du cycle de vie du projet financé : le scope 3 amont correspond aux émissions générées par la construction du projet, les scopes 1 et 2 aux émissions générées directement en phase d’exploitation du projet, et enfin, quand elles sont significatives, les émissions du scope 3 aval sont également considérées (catégorie 3-11 : utilisation des produits vendus).

La somme de ces émissions est ensuite annualisée sur la durée de vie du projet et allouée à Sfil au prorata de son encours rapporté au coût total du projet.

RÉSULTATS

À fin 2024, les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de crédit-export s’élèvent à 1 489 ktCO₂eq (vs 1 015 ktCO₂eq à fin 2021), avec une intensité monétaire de 228 tCO₂eq par million d’euros prêté (vs 316 tCO₂eq/M€ à fin 2021). La hausse observée dans les émissions absolues depuis la première mesure en 2021 (+47 % soit +14 % par an) est entièrement liée à la croissance des encours, l’intensité monétaire n’ayant fait au contraire que décroître (-28 % soit -10 % par an).

En termes absolus, le secteur des infrastructures est le contributeur principal aux émissions du portefeuille export : il représente 43 % des émissions financées en 2024 (vs 13 % lors de la première mesure en 2021). Cette évolution est liée à la hausse des financements accordés sur ce secteur (neuf opérations représentant plus 2 milliards d’euros de financement entre 2021 et 2024), mais aussi à la mise à jour des facteurs d’émission associés. Les facteurs d’émissions appliqués sur l’empreinte carbone 2024 intègrent en effet désormais d’autres gaz à effet de serre que le CO₂. Cette mise à jour permet d’avoir une vision plus précise sur les émissions, et se traduit par une augmentation du niveau d’émission mesuré. Le transport maritime représente le deuxième secteur contributeur, en cohérence avec la part significative de ce secteur dans le portefeuille.

Les expositions dans la production d’électricité à fin 2024 portent exclusivement sur un projet d’énergie renouvelable et une centrale à gaz.

2.4.3 Nos engagements pour la décarbonation de nos portefeuilles

Nous avons défini fin 2023 des objectifs de réduction de gaz à effet de serre de nos portefeuilles de financement d’ici 2030, et les avons révisés fin 2024.

Concernant les collectivités territoriales et hôpitaux publics, nous visons une réduction de 42 % de l’intensité monétaire du portefeuille sur neuf ans en passant de 129 tCO₂eq/M€ à fin 2021 à 76 tCO₂eq/M€ à fin 2030 (scopes 1, 2 et 3 amont/aval).

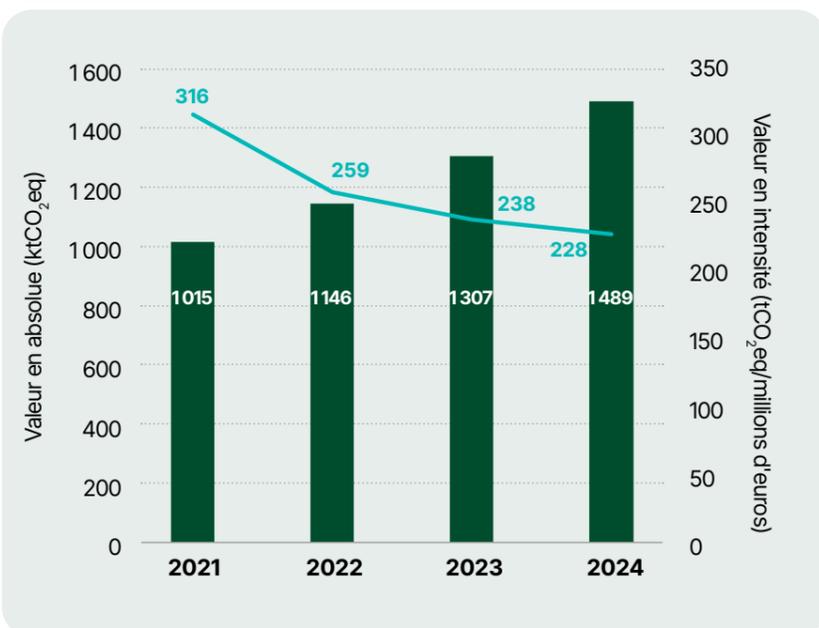
Cet objectif est aligné sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui constitue le plan d’action de la France afin de réduire ses émissions de GES d’ici 2050, en cohérence avec l’Accord de Paris. Les décideurs publics, à l’échelle nationale comme territoriale, doivent tenir compte de la SNBC dans la définition de leurs plans d’investissement dans des secteurs-clés tels que la gestion du bâti public, les transports, les déchets et l’énergie.

Il convient de préciser que suite aux travaux engagés en 2024 sur l’amélioration, du calcul de l’empreinte, le point de départ de la trajectoire a été réévalué de 153 tCO₂eq/M€ à 129 tCO₂eq/M€. Les impacts sur la pente de la trajectoire sont mineurs.

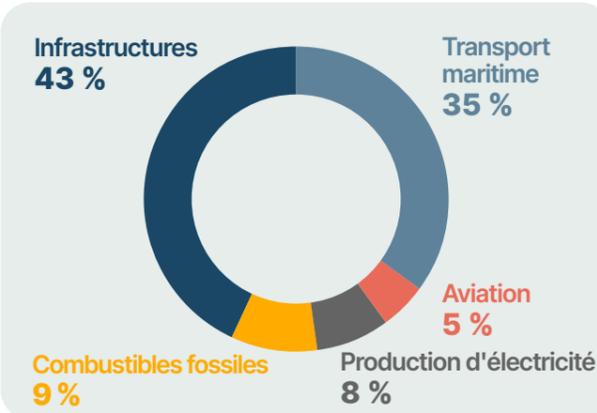
La décarbonation du portefeuille secteur public local à horizon 2030 résultera de la combinaison de deux dynamiques :

1. L’évolution de la structure d’encours du portefeuille collectivités territoriales et hôpitaux publics français, avec une part plus importante des prêts thématiques (4 X moins émissifs que les autres encours) d’ici à 2030 ;
2. La décarbonation « spontanée » de l’économie française et l’évolution des facteurs d’émissions sources utilisés pour le calcul de l’empreinte, cette dernière étant considérée comme non pilotable.

Résultats de la mesure d’empreinte du portefeuille crédit-export

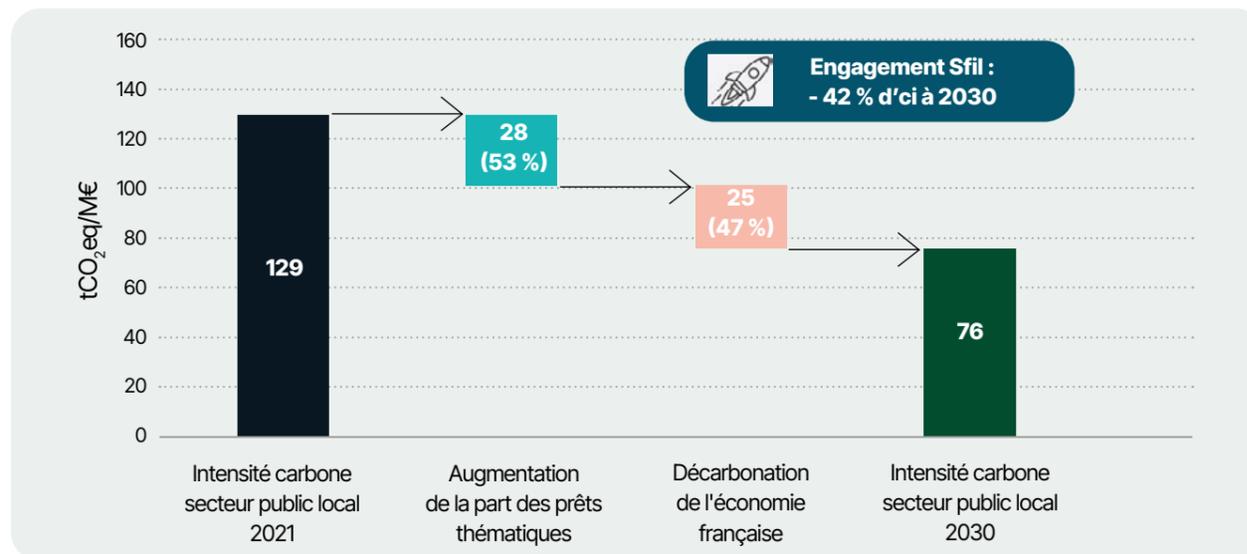


Répartition de l’empreinte carbone crédit-export par secteur



« Notre cible de décarbonation : -42 % d’intensité monétaire d’ici 2030 sur tout le portefeuille collectivités territoriales et hôpitaux publics. »

Cible de décarbonation du portefeuille du secteur public local (2021-2030)



La Stratégie nationale bas-carbone

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en application des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Initiée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la SNBC a été révisée en 2018-2019 et se trouve à nouveau en cours de révision.

La révision en cours permettra d'aligner la SNBC avec l'objectif européen de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre de - 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, conformément à la loi européenne sur le climat et notamment au règlement (UE) 2021/1119 du 30 juin 2021, et non plus seulement - 40 % tel que prévu dans la SNBC 2.

Les premières lignes d'une nouvelle version de la stratégie, dite SNBC 3, ont été publiées en novembre 2024. Une fois stabilisée, nous tiendrons compte des nouvelles orientations de la SNBC 3 pour mettre à jour notre objectif de décarbonation.

Concernant le crédit-export, nos engagements sont les suivants :

- **Combustibles fossiles** : aucun nouveau financement de projet dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.
- **Production d'électricité** : financement uniquement de projets de production d'énergie bas-carbone (énergies renouvelables et nucléaire) ou de centrales à gaz améliorant l'intensité carbone du mix énergétique du pays de destination.
- **Transport maritime** : signature des principes de Poséidon en 2025.

Ainsi, 71 % des expositions en portefeuille (dont 100 % des expositions sur les collectivités territoriales et hôpitaux publics français) sont couvertes par une cible de décarbonation alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

La croissance des prêts thématiques, qui sont moins intenses en carbone (à titre d'exemple, l'intensité monétaire des prêts verts aux collectivités est cinq fois inférieure à celle des autres prêts au secteur public local), constitue le principal levier actionnable pour atteindre nos objectifs

de décarbonation. C'est pourquoi nous nous engageons aussi à mobiliser **sur la période 2024-2030** :

- **17,5 milliards d'euros dédiés à la transition écologie et énergétique**, via les prêts verts aux collectivités territoriales et le financement du crédit-export à impact environnemental ou climatique positif
- **12 milliards de prêts sociaux** pour le financement des hôpitaux publics et des investissements à vocation sociale des collectivités territoriales françaises.

La croissance attendue des prêts verts et sociaux sera soutenue par l'émission d'obligations durables : nous nous fixons pour cible d'atteindre 33 % d'obligations vertes, sociales et soutenables dans nos financements obligataires en 2030 (soit un niveau comparable au record atteint en 2024, cf. 2.1).

Les Principes de Poséidon

Les principes de Poséidon (créés en 2019) sont une initiative des principaux établissements de financement d'envergure globale du secteur maritime soutenant la transition vers un shipping à faible émission de carbone. L'initiative établit un cadre commun pour l'évaluation et la divulgation par ses membres de l'alignement climatique de leurs portefeuilles de financement du transport maritime, et leur offre des conseils pratiques sur la manière de parvenir à cet alignement. Les Principes de Poséidon sont conformes aux politiques et ambitions de l'Organisation Maritime Internationale, y compris sa stratégie révisée de 2023 qui vise l'atteinte de zéro émission nette du transport maritime international d'ici 2050.

Nous ambitionnons d'accompagner les efforts de transition du secteur maritime et en particulier celui des chantiers navals, secteur important pour l'industrie française, en finançant la construction de navires moins polluants et plus sobres en carbone. La démarche d'adhésion aux Principes de Poséidon sera entamée au cours du premier semestre 2025.

POUR EN SAVOIR PLUS



Découvrez le site officiel des principes de Poséidon

2.4.4 Exposition des portefeuilles au risque de transition

Au 31 décembre 2024, les expositions directes de Sfil sur les secteurs économiques les plus émetteurs de gaz à effet de serre¹³ représentent 6,3 milliards d'euros soit 10 % de ses encours. Sfil est principalement exposée sur le secteur des administrations publiques et celui de la santé, qui représentent conjointement 55,1 milliards d'euros soit 85 % de ses encours. À noter que les expositions au secteur des administrations publiques incluent les investissements des collectivités territoriales dans la construction, le transport, la gestion des eaux et l'assainissement.

Sfil ne détient pas d'expositions sur les contreparties identifiées comme les plus émettrices de carbone dans le monde identifiées dans la Carbon Majors Database¹⁴.

Enfin, conformément à sa politique d'exclusion, les expositions de Sfil au secteur des énergies fossiles ont vocation à s'éteindre à terme.

PERSPECTIVES 2025

- Développement des émissions thématiques avec l'objectif d'atteindre 33 % du financement total émis sous forme d'obligation verte, sociale et durable d'ici 2030
- Intensification du dialogue avec les collectivités territoriales et les hôpitaux publics sur les enjeux de changement climatique (atténuation et adaptation)
- Élargissement du champ d'intervention à d'autres typologies d'acteurs du secteur public local, notamment sur des financements « climat »
- Déploiement de la signature électronique pour la contractualisation des prêts au secteur public local
- Identification de pistes d'améliorations suite à l'enquête satisfaction auprès de la clientèle du secteur public local et mise en place d'un plan d'action pour leur mise en œuvre
- Évaluation de l'empreinte biodiversité des portefeuilles du secteur public local et crédit-export
- Sélection des actifs export éligibles au cadre d'émissions vertes, sociales et durables
- Adhésion à l'initiative des Principes de Poséidon

¹³ Secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006, parmi lesquels figurent notamment les industries extractives, la construction et les transports.

¹⁴ Source : Climate Accountability Institute.

3.

Notre démarche de responsabilité sociale

37

3.1. Maîtrise de l’empreinte opérationnelle	38
3.2. Politique de ressources humaines	40
3.3 Sensibilisation et mécénat	47





3.1 Maîtrise de l’empreinte opérationnelle

3.1.1 Empreinte carbone opérationnelle

Comme tous les ans depuis 2018, nous avons procédé à la mesure volontaire de nos émissions de gaz à effet de serre sur l’année 2024. La mesure de l’empreinte carbone opérationnelle porte sur les deux sites de Sfil : le siège social (à Issy-les-Moulineaux jusqu’au printemps 2023, puis à Paris XV^e depuis son déménagement) et le site de Lyon.

L’exercice est réalisé selon la méthode Bilan Carbone® développée par l’Agence de la transition écologique (ADEME) et portée par l’Association pour la transition Bas-Carbone (ABC). Cette mesure annuelle fait l’objet d’une validation méthodologique par un cabinet expert.

Suivant le standard réglementaire français BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) et la norme ISO 14069, le total des émissions directes et indirectes générées sur notre périmètre opérationnel, hors émissions financées (i.e. empreinte carbone des portefeuilles), est de **5 502 tCO₂eq pour l’année 2024** vs 5 710 tCO₂eq pour l’année 2023.

Le résultat est légèrement différent en appliquant le standard international du GHG Protocol¹.

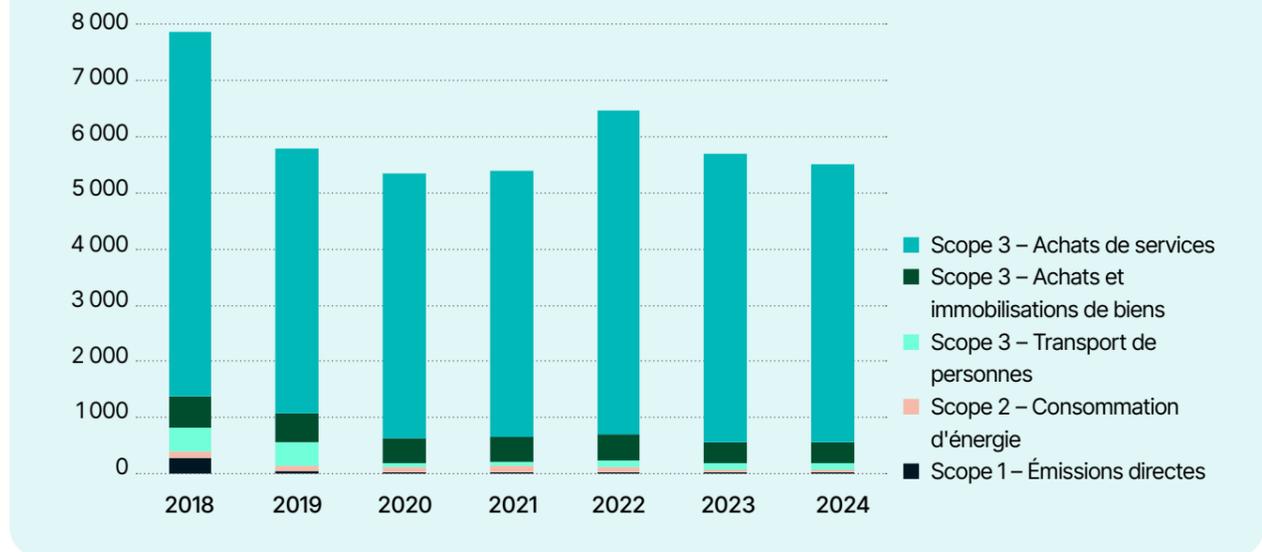
Le total des émissions directes et indirectes générées sur le périmètre opérationnel, hors émissions financées, est ainsi en **baisse de 3,6 % entre 2023 et 2024**. Cette évolution s’explique principalement par le déménagement du siège social d’Issy-les-Moulineaux sur le site de Biome (Paris XV^e) en juin 2023, qui a permis de diviser par deux de la consommation d’électricité grâce à la connexion au réseau urbain de chaleur et de froid, de diviser par quatre la surface de parking et de diminuer légèrement la surface de bureaux. On note en outre une légère baisse des achats de service entre 2023 et 2024.

On note en outre une légère baisse des achats de service, qui représentent 90 % de l’empreinte opérationnelle, entre 2023 et 2024.

« Le déménagement à Biome, bâtiment HQE, nous a permis de diviser par deux notre consommation d’énergie. »



Évolution de l’empreinte carbone de Sfil (en tonnes de CO₂ équivalent)



¹ Suivant la méthode GHG Protocol, l’empreinte carbone de notre périmètre opérationnelle est de 5 233 tCO₂eq en 2024 et 5 422 tCO₂eq en 2023. La différence entre les deux résultats tient principalement à la prise en compte des durées d’amortissements des immobilisations.





POUR EN SAVOIR PLUS

 [Consultez notre charte d'achats responsables](#)

- La réalisation par le cabinet Costhouse d'une évaluation externe de l'empreinte carbone du système d'information permettant de calculer l'empreinte de chaque grand domaine applicatif ;
- La sensibilisation des collaborateurs de la DTO au numérique responsable par la société Thalès comportant des recommandations pratiques pour réduire l'impact environnemental des échanges numériques et privilégier le matériel durable.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Au quotidien, nous sommes attentifs à limiter les impacts environnementaux du fonctionnement de la banque et avons mis en place pour ce faire des mesures de préservation des ressources.

Nous faisons appel pour le restaurant inter-entreprises à un prestataire respectueux de l'environnement, engagé dans une démarche vertueuse sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, qui s'approvisionne en produits de saison issus de l'agriculture responsable auprès de producteurs locaux (circuits courts).

Enfin, des fontaines à eau et des machines à café en grains sont mises à disposition dans chaque tisanerie. Elles permettent aux collaborateurs d'adopter des gestes de consommation vertueux.

3.1.3 Achats responsables

Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants s'inscrivent dans le respect des principes posés par notre code de déontologie et d'éthique, à savoir entretenir des relations fondées sur une loyauté réciproque en favorisant un comportement éthique tout au long de la relation.

Persuadés que la construction d'un avenir durable est une démarche collective, nous sommes engagés dans une démarche d'achats responsables et renforçons progressivement nos pratiques en la matière. Sfil est ainsi signataire depuis 2021 de la charte Relations Fournisseurs Responsables, pilotée par le Médiateur des entreprises (MDE) et le Conseil National des Achats (CNA). Par cette adhésion, nous confirmons notre engagement en faveur d'une relation équilibrée et durable avec nos fournisseurs.

Concernant les délais de paiement, nous appliquons à nos fournisseurs une convention de paiement à 45 ou 30 jours, selon la catégorie d'achat. En 2024, le délai moyen constaté a été de 24 jours.

En lien avec notre politique achats qui précise que l'entreprise cherche à favoriser les achats durables et socialement responsables à chaque fois que ses diverses contraintes le lui permettent, nous apportons une grande attention au choix de nos fournisseurs et à nos relations avec eux et avec leurs sous-traitants. Dans les consultations que nous lançons, le choix final est notamment basé sur le respect de valeurs éthiques et socialement responsables par le prestataire et spécifiquement son engagement dans une démarche RSE. Concernant les fournisseurs de prestations intellectuelles, représentant près du tiers des achats, les campagnes internes d'évaluation des fournisseurs intègrent la prise en compte des pratiques d'éthique sociale perçues au travers des prestations fournies.

Des questionnaires annuels sur la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) sont adressés aux principaux fournisseurs référencés, sur les aspects sociaux, environnementaux, corruption et gouvernance, avec une auto-évaluation. Ces informations nous permettent d'éclairer la prise de décision, en particulier concernant le renouvellement des prestations, et d'améliorer son suivi et le dialogue dans le temps avec ses fournisseurs sur les aspects ESG. En 2022, sur la base de l'exploitation des informations remontées par les principaux fournisseurs référencés, il ressort que plus de 80 % d'entre eux déclarent s'être dotés d'une politique de développement durable dont près de la moitié adhère au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).



3.1.2 Mesures de sobriété

En cohérence avec l'engagement n° 10 « Maîtriser l'impact environnemental et sociétal de notre fonctionnement interne », nous nous attachons à réduire les impacts sur l'environnement générés par notre fonctionnement interne.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le déménagement de Sfil sur le site de Biome a été l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la concrétisation de notre engagement visant à limiter son empreinte environnementale opérationnelle, formulé dans le cadre de son plan stratégique #Objectif2026.

Le nouveau siège social constitue en effet une référence en matière de performance environnementale, en phase avec sa raison d'être et ses engagements environnementaux : limitation de l'impact carbone dans le choix des matériaux, sobriété dans la conception, réemploi d'éléments d'origine et protection de la biodiversité avec la création de nombreux espaces végétalisés. Outre l'obtention des labels HQE, BREEAM et Biodiversity, il s'agit de l'une des premières opérations à Paris reconnue par le label BBCA Rénovation : ce label pionnier, basé sur la première méthode de mesure de l'empreinte carbone d'une rénovation sur tout son cycle de vie (construction,

exploitation, fin de vie), est reconnu depuis 2018 comme une référence pour la rénovation bas-carbone.

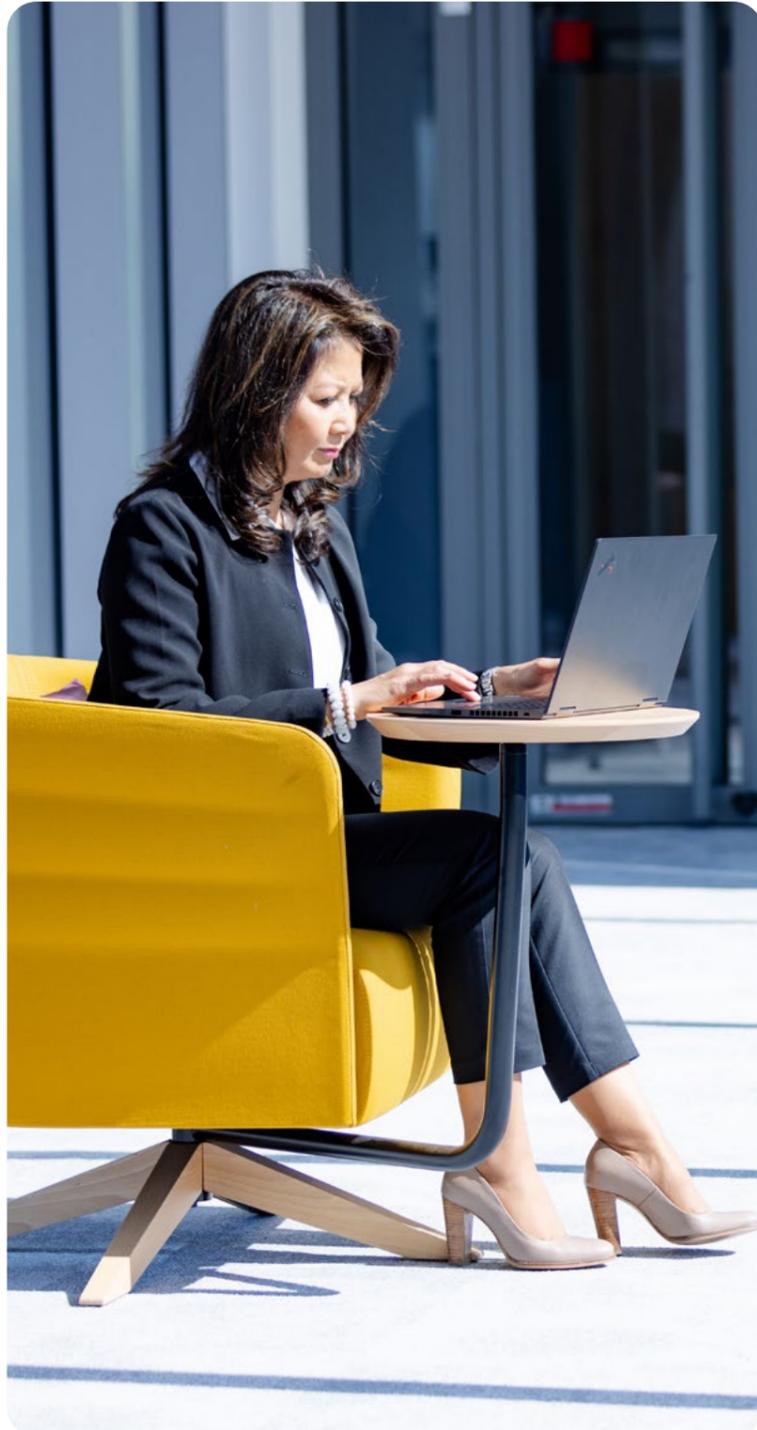
Ce déménagement explique en grande partie la réduction spectaculaire de notre consommation d'énergie : de 3,4 MWh par ETP en 2022 à 2,9 MWh par ETP en 2023 et 1,8 MWh par ETP en 2024, soit -53 % en deux ans.

SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Concernant les déchets, nous avons mis en place des bacs de tri sélectif pour le verre ainsi que des conteneurs de recyclage de mégots à l'entrée de son siège social afin d'améliorer ses pratiques en termes de tri sélectif et de sensibiliser ses collaborateurs.

Pour ce qui est de la sobriété numérique, la direction des technologies et de l'organisation (DTO), en charge des systèmes d'information, a poursuivi en 2024 sa démarche « Numérique responsable » avec :

- La formation des développeurs internes à l'éco-conception ;
- L'équipement de l'ensemble des collaborateurs avec un ordinateur portable Lenovo ayant les labels internationaux TCO Certified et EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool) ;



Nous faisons ponctuellement appel à des entreprises du secteur adapté, qui sont des entreprises employant une proportion de travailleurs handicapés dans un milieu ordinaire de travail et percevant en contrepartie des aides financières. Nous avons notamment, en 2020, initié un partenariat avec une entreprise sociale de services du numérique en faveur de l'autisme afin d'intégrer leurs prestataires sur des missions informatiques. Depuis 2022, nous recourons aux services d'une entreprise adaptée pour accompagner nos collaborateurs dans leurs démarches de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés.

Soucieux de soutenir l'économie française et de valoriser les savoir-faire locaux, nous recourons en très grande majorité à des fournisseurs installés en France. Les fournisseurs installés en France ont ainsi représenté 94 % des factures réglées en 2024.

Enfin, dans la continuité de notre adhésion à la charte Relations Fournisseurs Responsables, nous avons finalisé fin 2022 notre charte Achats responsables dont le déploiement progressif a été initié en 2023. Fin 2024, un tiers des contrats d'achats intégraient l'adhésion des fournisseurs à cette Charte et l'ensemble des fournisseurs de prestations intellectuelles avaient signé cette Charte et ainsi accepté de s'engager, à nos côtés, dans une démarche de responsabilité sociétale respectant les trois grands principes suivants :

- Promouvoir, respecter et lutter pour le respect des droits de l'homme dans le cadre de l'environnement de travail ;
- Protéger et respecter l'environnement ;
- Lutter contre la corruption.

Enfin en novembre 2024 nous avons adopté la déclaration « achats responsables » du groupe Caisse des Dépôts, structurée autour de 10 principes. Ces principes concernent à la fois des engagements que nous prenons vis-à-vis de nos sous-traitants et fournisseurs, et des engagements que nous requérons de ces derniers, dans un cadre de confiance réciproque et d'une démarche de progrès continu.

Dix principes pour des achats responsables au sein du groupe Caisse des Dépôts

Pour des relations de confiance avec les fournisseurs et sous-traitants :

1. Respecter la réglementation et les engagements contractuels
2. Faire bénéficier aux candidats d'un marché du même traitement et du même accès à l'information
3. Assurer une gestion financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
4. Prévenir les risques de dépendance réciproque avec les fournisseurs
5. Privilégier les résolutions à l'amiable en cas de divergence d'intérêt ou d'opinion

Pour améliorer les impacts environnementaux et sociaux des achats :

6. Privilégier la prise en compte des sujets ESG dès la définition des besoins, dès que pertinent
7. Apprécier les coûts et impacts tant que possible sur l'ensemble du cycle de vie
8. Intégrer les problématiques ESG dans l'évaluation des fournisseurs
9. Prévenir les risques éthiques et déontologiques (corruption, blanchiment d'argent...)
10. Favoriser le recours à l'insertion sociale et professionnelle (recours au secteur adapté, recours à des structures d'inclusion)



3.2 Politique de ressources humaines

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2018, Sfil veille au respect des dix principes de ce pacte, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ratifiées par la France portant sur le travail forcé, la liberté syndicale et la protection du droit syndical, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de rémunération, l'abolition du travail forcé, la discrimination, l'âge minimum d'admission à l'emploi et l'abolition du travail des enfants.

Ces conventions sont transposées dans le droit européen du travail et dans le Code du travail français, auquel nous nous conformons strictement dans toutes nos pratiques de gestion de ressources humaines, étant implantés exclusivement en France (Paris et Lyon).

« Une politique RH ambitieuse, alignée sur les normes internationales du travail et les objectifs de développement durable. »



Au-delà de ce cadre légal, nous nous efforçons de contribuer à travers sa politique de ressources humaines aux objectifs de développement durables de l'Agenda 2030, et notamment :

- L'objectif de développement durable n° 8 (promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous) en accompagnant ses collaborateurs au quotidien (voir 3.2.1) ;
- L'objectif de développement durable n° 4 (assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) en accompagnant le développement des compétences et l'évolution professionnelle et en contribuant au financement de l'alternance et du système éducatif (voir 3.2.2) ;
- Les objectifs de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes) et n° 10 (réduire les inégalités dans les pays) à travers sa politique de diversité et d'inclusion (voir 3.2.3) ;
- L'objectif de développement durable n° 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) en faisant progresser le bien-vivre au travail et l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle (voir 3.2.4).

3.2.1 Accompagnement des collaborateurs au quotidien

Banque à taille humaine focalisée sur des missions d'intérêt général, Sfil accorde une grande importance à la qualité du dialogue social, qui conditionne le haut niveau d'adhésion de nos collaborateurs à notre modèle d'affaires et nous permet de nous affirmer au sein de l'industrie bancaire comme un acteur incontournable de la finance responsable, capable de réellement donner du sens aux métiers bancaires.

DIALOGUE SOCIAL ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Le dialogue social joue un rôle essentiel au sein de l'entreprise, avec des consultations et informations permettant d'avancer sur le projet collectif. Conformément aux principes fondamentaux mentionnés précédemment et au Code du travail français, nous garantissons à nos collaborateurs le respect de leur liberté d'association, qu'elle soit professionnelle ou politique.

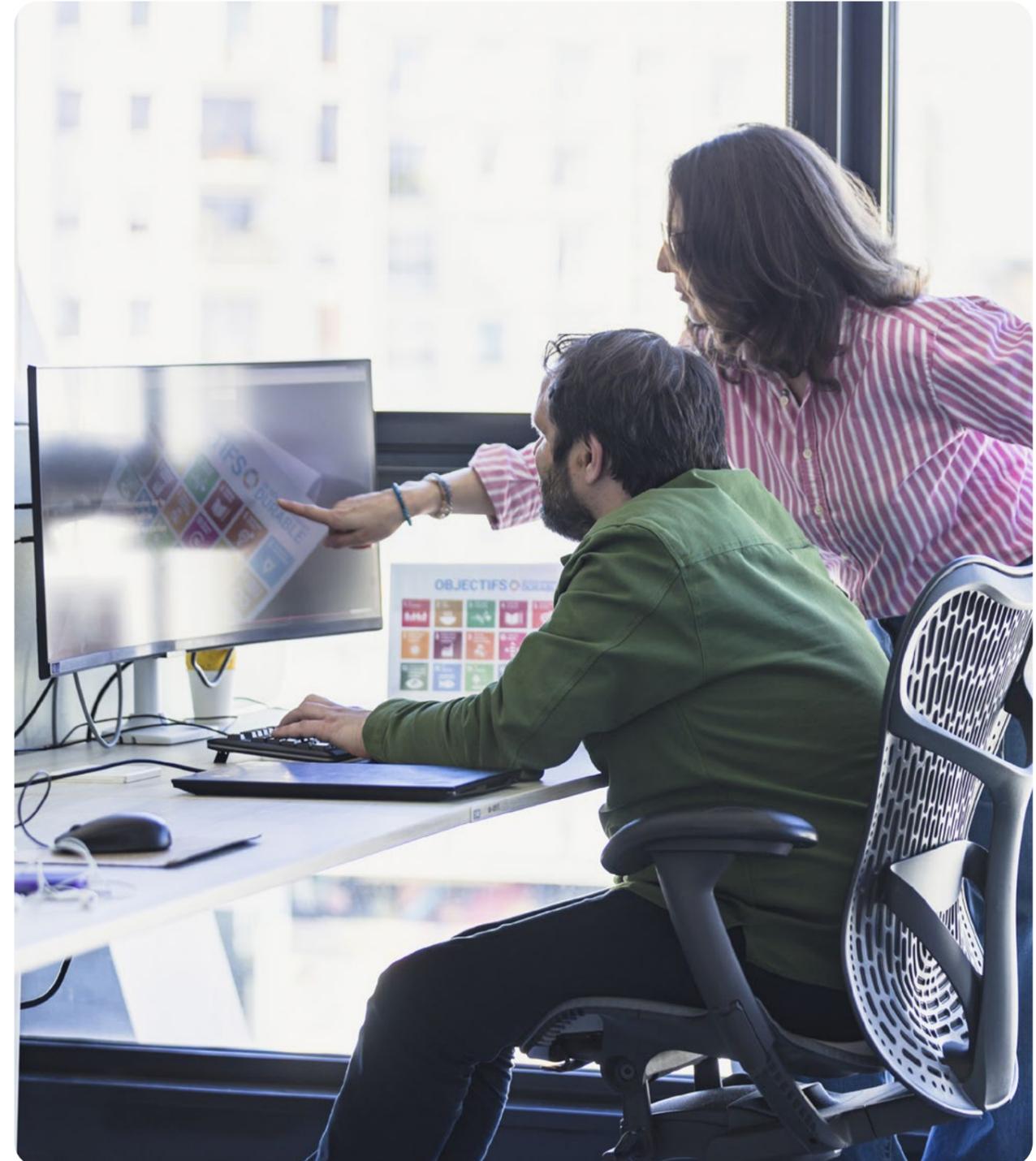
Sfil dispose d'un comité social et économique (CSE) et de quatre commissions spécifiques :

- Commission santé, sécurité et conditions de travail (C2SCT) ;
- Commission économique et stratégique ;
- Commission sociale ;
- Commission des activités sociales et culturelles (ASC).

La dynamique de dialogue social a rythmé l'année 2024, avec des débats riches et constructifs. Les instances représentatives du personnel ont été réunies lors de :

- Douze réunions du CSE (10 ordinaires et 2 extraordinaires quand l'accord CSE en prévoit 8) ;
- Quatre réunions de la C2SCT ;
- Deux réunions de la commission économique et stratégique ;
- Deux réunions de la commission sociale ;
- Trois avis favorables rendus à l'unanimité par les élus au CSE à l'issue de processus d'information/ consultation sur la situation économique, les orientations stratégiques et la politique sociale au titre de l'exercice 2024.

En 2024, nous avons le renouvellement des élections des représentants du personnel au conseil d'administration, affichant un taux de participation élevé : 75,47 %. Cette forte mobilisation témoigne de l'engagement des collaborateurs à prendre part aux décisions stratégiques de l'entreprise et à renforcer le dialogue social. Trois représentants salariés siègent actuellement au conseil d'administration.



L'année 2024 a été marquée par des négociations ayant abouti à la signature à l'unanimité des accords suivants :

- Accord relatif au dialogue social et à la mise en place du comité social et économique (12 mars 2024) ;
- Accord relatif au télétravail (23 mai 2024) ;
- Protocole d'accord préélectoral relatif aux élections des représentants du personnel au Conseil d'administration (9 septembre 2024).

« 75 % de participation aux élections des représentants des salariés au conseil d'administration en octobre 2024. »

BAROMÈTRE SOCIAL

Depuis 2017, nous réalisons à intervalles réguliers un baromètre social avec l'aide d'un institut d'étude indépendant dont les résultats servent à mesurer l'adhésion des collaborateurs au modèle économique et social de l'entreprise, mais aussi de recueillir la perception des collaborateurs sur plusieurs sujets d'actualité.

En 2024, nous avons lancé son cinquième baromètre social interne. Les résultats ont permis de mesurer le maintien à un très bon niveau des principaux indicateurs notamment en ce qui concerne : le bien-être au travail, l'engagement des collaborateurs, le sens trouvé dans le travail et la capacité à évoluer professionnellement. L'étude de benchmarking réalisée en parallèle a permis de mesurer que Sfil était nettement mieux positionnée que la plupart de ses pairs du secteur financier français en matière d'engagement et de bien-être des collaborateurs.

L'identification via ce baromètre d'**enjeux émergents** nous permet de mieux prendre en compte les attentes des collaborateurs. Ainsi, en 2024, l'accompagnement proposé auprès de la communauté managériale ou des différentes directions s'est appuyé sur les résultats du baromètre pour répondre au mieux aux besoins exprimés.

Nous prévoyons de lancer le **prochain baromètre social interne en 2026** pour continuer de faire progresser notre politique d'accompagnement des ressources humaines.



Résultats du baromètre social 2024

Bien-être au travail

- **96 %** des collaborateurs déclarent aimer leur métier
- **87 %** des collaborateurs déclarent parvenir à équilibrer leur vie professionnelle et personnelle
- **98 %** déclarent avoir du plaisir à travailler avec leurs collègues
- **95 %** des collaborateurs se déclarent satisfaits de travailler dans une entreprise à taille humaine

Engagement

- **92 %** des collaborateurs se déclarent confiants dans l'avenir de Sfil
- **92 %** des collaborateurs se déclarent fiers de travailler chez Sfil
- **83 %** des collaborateurs déclarent avoir confiance dans la Direction de Sfil pour prendre les bonnes décisions
- **88 %** des collaborateurs se déclarent satisfaits de travailler dans une banque publique de développement
- **86 %** des collaborateurs se déclarent satisfaits de travailler dans une entreprise engagée dans la finance durable
- **89 %** des collaborateurs se déclarent satisfaits de travailler dans une entreprise accompagnant la transformation des territoires
- **94 %** des collaborateurs se déclarent attachés à l'organisation dans laquelle ils travaillent
- **91 %** des collaborateurs déclarent être prêts à recommander leur organisation à un proche pour venir y travailler

Sens du travail

- **95 %** des collaborateurs déclarent comprendre l'utilité de leur travail
- **95 %** des collaborateurs déclarent savoir ce que l'on attend d'eux
- **85 %** des collaborateurs déclarent pouvoir prendre des initiatives
- **88 %** des collaborateurs déclarent que les équipes coopèrent bien entre elles
- **92 %** des collaborateurs déclarent avoir plaisir à venir travailler le matin
- **93 %** se déclarent motivés pour faire leur travail et atteindre leurs objectifs
- **87 %** estiment être globalement bien informés par rapport à leurs besoins

Évolution professionnelle

- **87 %** des collaborateurs se déclarent satisfaits de leur parcours professionnel au sein de Sfil
- **84 %** des collaborateurs déclarent bénéficier des formations dont ils ont besoin pour leur travail
- **81 %** des collaborateurs se déclarent confiants dans l'avenir pour ce qui est de leur situation professionnelle
- **79 %** des collaborateurs déclarent que Sfil leur donne l'opportunité de développer de nouvelles compétences



3.2.2 Évolution professionnelle et développement des compétences

Le développement des compétences par la formation et par l'évolution professionnelle est l'un des piliers de notre pacte social. Sur le plan de l'impact sociétal, cette conviction se reflète dans la place cruciale donnée à l'apprentissage et à l'alternance.

POLITIQUE DE FORMATION

Nous accordons une importance toute particulière au développement des compétences des collaborateurs et des encadrants de l'entreprise.

Les grands axes de la politique de formation découlent du plan stratégique #Objectif2026 ainsi que des souhaits de formation exprimés par les collaborateurs lors de différents « rendez-vous » associant, individuellement ou collectivement, l'équipe des ressources humaines et les équipes métiers (revues des carrières, entretiens professionnels, entretiens d'évaluation, baromètre social notamment). Les membres du comité exécutif sont associés à la co-construction de la politique de formation, en lien avec les élus du comité social d'entreprise.

Les actions déployées visent à optimiser l'employabilité des collaborateurs et favorisent la mobilité professionnelle et les évolutions dans le cadre de la gestion des carrières.

« L'évolution professionnelle est l'un des piliers de notre pacte social. »

Cette année, les axes prioritaires de développement des compétences étaient les suivants :

- Contribuer à la responsabilité sociétale de l'entreprise ;
- Coopérer et travailler ensemble dans une nouvelle phase de notre transformation interne ;
- Contribuer à la notoriété de la banque ;
- Développer les compétences métiers et réglementaires.

Nous consacrons un budget annuel de 500 000 € à la formation professionnelle. En 2024, 464 collaborateurs ont été formés.

L'offre de formation 2024 comprend une large palette de formations pour répondre aux formations métiers, réglementaires, bureautiques etc. et, a su mêler diverses formes d'apprentissage aux formations en e-learning, formations en classe virtuelle et formation en présentiel.

Notre offre de formation est particulièrement vaste et diversifiée, conçue pour répondre aux besoins spécifiques de chaque collaborateur. Au cœur de notre politique de formation se trouve l'idée que chaque individu est unique et mérite un parcours d'apprentissage sur mesure. Nous nous engageons à adapter nos programmes en fonction des aspirations, des compétences et des objectifs professionnels de chaque membre de notre équipe. Pour ce faire, nous proposons une multitude de modes d'apprentissage afin de s'adapter aux différentes préférences et contraintes de nos collaborateurs. Nos formations incluent des sessions en présentiel, favorisant l'interaction directe et l'échange d'idées, ainsi que des modules d'e-learning, permettant une flexibilité d'accès et d'apprentissage à son propre rythme. De plus, nous offrons des ateliers pratiques et des séminaires, qui permettent de mettre en œuvre les compétences acquises dans des situations réelles. Grâce à cette approche variée, nous favorisons le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs, en leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exceller dans leur rôle et évoluer au sein de notre organisation.

En 2024, 12 367 heures de formation ont été dispensées, soit 1 767 jours de formation (sur une base de 7 heures/jour), ce qui représente en moyenne 3,6 jours de formation par collaborateur sur l'exercice 2024.

PROMOTION DE LA MOBILITÉ INTERNE ET GROUPE

Nous donnons la priorité à la mobilité interne en facilitant l'évolution des collaborateurs en ayant exprimé le souhait. Dans ce cadre, chaque collaborateur, en tant qu'acteur de sa mobilité, est libre d'exprimer son souhait d'évoluer professionnellement. La question de l'évolution professionnelle est l'un des thèmes obligatoires de l'entretien annuel. En 2023, 46 % des postes en CDI pourvus l'ont été par de la mobilité interne.

Sfil contribue à l'objectif prioritaire de **développement des parcours professionnels et de la mobilité au sein des entités du groupe Caisse des Dépôts**. Cet objec-

tif répond tant aux aspirations des collaborateurs en matière d'évolution professionnelle qu'aux besoins en compétences des entités constituant le périmètre social du groupe. Elle leur permet d'élargir leurs perspectives d'évolution et de progression en leur offrant la possibilité de construire leur parcours professionnel à l'échelle du groupe au sein de leur métier, voire en changeant de filière professionnelle.

Enfin, Sfil est associée à la constitution de viviers (viviers « perspectives groupe » et « ressources dirigeants ») par le groupe Caisse des Dépôts et dispose d'un partenariat conventionnel dit « de bassin d'emploi » avec La Banque postale, qui permet d'assurer aux salariés des deux entreprises des conditions de transfert privilégiées dans le cadre des mobilités d'une entité à l'autre. Toutes ces actions participent à élargir l'horizon professionnel des collaborateurs de la banque en leur permettant de se construire des trajectoires de carrière plus diversifiées.

ALTERNANCE ET FINANCEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Engagés pour l'intégration professionnelle des jeunes, nous considérons la formation en alternance et l'accueil de stagiaires comme un élément majeur de notre politique de développement des compétences. Nous menons donc une campagne annuelle de recrutement d'alternants et de stagiaires et entendons maintenir et développer ces dispositifs en cohérence avec les besoins liés à l'activité. Nous poursuivons le développement de partenariats engagés avec les organismes d'enseignement et proposons des grilles de rémunérations des alternants et stagiaires plus favorables que les minima légaux.

Au cours de l'année 2024, nous avons accueilli 66 alternants (soit plus de 10 % de l'effectif global de la banque) issus de 42 établissements d'enseignement supérieur et 29 stagiaires, soit un nombre total de 95 jeunes représentant plus de 25 % des salariés en CDI. Ce nouveau record (95 jeunes accueillis contre 88 en 2023) illustre notre politique volontariste et citoyenne en faveur de la jeunesse, en dispensant par l'intermédiaire de nos salariés une formation professionnelle reconnue.

Nous avons également participé en 2024 au financement de six établissements d'enseignement avec un accent particulier mis sur les établissements situés en zone REP+ et ceux favorisant l'égalité des chances.

Ainsi l'École de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis (E2C93), le collège Claude Monet d'Argenteuil, l'Institut Télémaque, l'association « La Fédéeh (100 % handina-mique) » pour la réussite des jeunes handicapés°, l'école des cadres infirmiers du CHU de Saint-Étienne et l'Université Catholique de Lille ont été financés via l'attribution d'une partie de notre taxe d'apprentissage.

Nous avons obtenu en 2024 pour la troisième fois consécutive le label HappyTrainees décerné par Choose my Company, qui récompense les entreprises proposant les meilleures pratiques pour l'accueil d'alternants et de stagiaires. La meilleure illustration de notre excellence dans la formation et l'accompagnement est la 3^e place obtenue au niveau national dans la catégorie des entreprises accueillant entre 50 et 99 stagiaires et alternants.

3.2.3 Égalité professionnelle, diversité et inclusion

Conscients qu'un état d'esprit inclusif contribue à maintenir une bonne qualité de vie au travail et que la performance de l'entreprise est étroitement liée à la diversité de ses membres, nous plaçons la diversité et l'égalité professionnelle sous toutes leurs formes (genre, origines sociales, géographiques et ethniques, orientation sexuelle, handicaps) au cœur de notre politique de ressources humaines.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Depuis 2023, nous avons mis en place **une nouvelle politique Diversité et Inclusion**. Nous nous engageons à travers cette politique à préserver et promouvoir la diversité dans l'entreprise, à l'image de la diversité de nos territoires, à ne tolérer aucune forme de discrimination et à appliquer le principe de neutralité en nous assurant que nos actions ne favorisent l'expression d'aucune croyance en particulier. Cette politique est assortie d'un **plan d'action sur deux ans** incluant des actions sur le court terme (respect des non-discriminations, équité de traitement) et sur le moyen-long terme (sensibilisations, formations des collaborateurs...).



La politique diversité et inclusion applicable à l'ensemble des collaborateurs s'articule autour de trois axes prioritaires :

- 1. Développer la diversité des parcours de vie :** Partenariats avec des écoles, développement de l'alternance et des stages, investissement sur la formation des seniors, renforcement des partenariats comme la CABAT et la CABGN.
- 2. Renforcer l'égalité femmes/hommes :** Maintien des engagements prévus par l'accord égalité professionnelle et déploiement d'actions visant à augmenter la représentation des femmes sur les postes d'encadrement et à atteindre au moins 40 % au sein de l'équipe dirigeante.
- 3. Sensibiliser à la diversité de genre et d'orientation sexuelle :** Prise de position publique sur ces sujets, mise en place d'un réseau interne et sensibilisation de tous les collaborateurs.

Nous avons multiplié en 2024 les actions visant à diversifier notre vivier de recrutement :

- Attention particulière à la rédaction des offres d'emploi et publication de portraits de collaborateurs afin d'attirer des candidats issus de populations diverses ;
- Renforcement de la présence aux forums d'écoles hors de Paris (Lyon, Lille) ;
- Adaptation du processus de recrutement : visioconférence privilégiée pour faciliter les premiers échanges et éviter les biais liés à la localisation géographique des candidats ;
- Partenariat avec des job boards spécialisés sur le handicap.

28 % des collaborateurs embauchés en 2024 (CDI, CDD, alternants, stagiaires) étaient de nationalité étrangère.

Adhérente à l'Association Française des Managers de la Diversité depuis 2022, Sfil a signé la charte de la parentalité et la charte des plus de 50 ans.

Financer l'égalité des chances

Sfil a financé en 2024 via l'attribution d'une partie de sa taxe d'apprentissage :

- 100 % Handinamique, un mouvement national de jeunes qui vient en aide aux jeunes handicapés pour leurs études, leur insertion professionnelle et leur inclusion sociale ;
- L'école de la seconde chance de Seine-Saint-Denis ;
- L'Institut Télémaque, association loi de 1901 qui agit pour favoriser l'égalité des chances dans l'éducation en accompagnant des jeunes investis, motivés et issus de territoires fragiles ;
- Le collège Claude Monet, établissement situé en réseau d'éducation prioritaire + (REP+), à Argenteuil.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les femmes représentent **47 % de l'effectif**, **34 % des collaborateurs en position d'encadrement** et **47 % des membres du conseil d'administration**.

Nous considérons que l'égalité professionnelle doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de rémunération et de conditions de travail. L'engagement de la banque en la matière est reflété dans l'accord « égalité professionnelle » conclu en 2020 avec ses partenaires sociaux. La situation sur l'égalité professionnelle fait l'objet de présentations régulières aux partenaires sociaux dans le cadre de la Commission sociale. En 2024, les élus du comité social économique ont émis un avis favorable sur la politique sociale 2023 de l'entreprise.

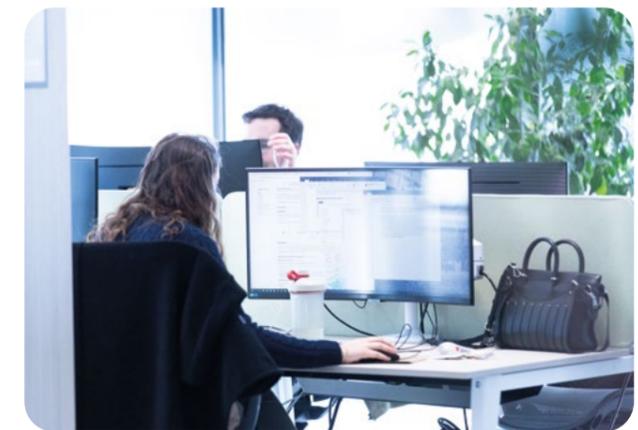
« Index égalité professionnelle femmes-hommes : 93/100 en 2024. »

Nous avons publié en 2025 le niveau de notre **index de l'égalité professionnelle femmes-hommes** pour l'année 2024 qui atteint **93 points sur 100**. Cet index est ainsi maintenu au-delà des 90 points pour la sixième année consécutive. Cette excellente performance reflète le volontarisme de l'entreprise sur cette thématique : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe prioritaire de notre politique sociale.

Cette priorité se reflète dans la **politique salariale** de l'entreprise. En effet, nous avons continué d'appliquer notre accord sur l'égalité professionnelle et respecté nos engagements quant au suivi des indicateurs suivants :

- Nombre de bénéficiaires d'augmentation individuelle ;
- Montant moyen des augmentations individuelles en valeur absolue ;
- Taux de service moyen de la rémunération variable.

En 2024, Sfil présentait un **ratio de 3,9 entre les 10 % des rémunérations les plus basses et les 10 % les plus élevées**.



Afin de compléter cette politique d'égalité professionnelle, nous nous engageons pour la prévention et le traitement des situations se déroulant sur le lieu de travail et pouvant présenter un risque de non-respect du principe d'égalité de traitement, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'injures à caractère raciste ou discriminatoire et d'agissements sexistes.

La banque s'est ainsi dotée d'un dispositif complet de **lutte contre le harcèlement, les discriminations et les agissements sexistes et homophobes** (voir encadré).

Notre plan d'action contre le harcèlement, les discriminations et les agissements sexistes et homophobes

Alerter et soutenir

- Plateforme de signalement en ligne : **sfil.signalement.net** permettant à tout collaborateur ou prestataire s'estimant victime ou témoin d'un agissement situation inappropriée de le signaler.
- Ligne d'écoute et de soutien 24h/24 pilotée par des psychologues externes de Pros-Consulte.
- Accès direct via l'intranet à la ligne d'écoute anonyme SOS-Homophobie.

Gérer les situations d'alerte

- Procédure spécifique, prévoyant la possibilité d'enquêtes internes, et impliquant (selon le cas d'espèce), (i) les référents Employeur et CSE désignés, (ii) l'une ou l'un des trois référents risques humains et/ou (iii) le médiateur interne.
- Partenariat avec Allodiscrim et son offre Allosexism, structure externe composée d'avocats qui propose une écoute (gratuite et entièrement anonyme vis-à-vis de l'employeur) et des conseils aux collaborateurs, quel que soit leur statut juridique (CDI, CDD, alternant, stagiaire), qui vivent une situation ressentie comme discriminatoire.

Sensibiliser

- 100 % des managers ont participé en 2024 à un parcours de formation comprenant des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les agissements sexistes, parcours ayant pour objectif de favoriser la prise de parole.
- Échanges de bonnes pratiques au sein du réseau de référents chargés contre la lutte contre le harcèlement et les discriminations du groupe Caisse des Dépôts. Ce réseau associe l'établissement public et les filiales.
- Partenariat avec l'Association française des managers de la diversité (AFMD) dans le cadre de la nouvelle politique d'inclusion LGBT+.



En 2024, une nouvelle politique LGBT+

Nous garantissons à chacun **le respect de ses choix de vie** et attendons de nos collaborateurs qu'ils fassent preuve d'ouverture et de bienveillance sur les questions d'identité. Nous nous engageons à ne tolérer aucune forme de discrimination et à favoriser un dialogue respectueux et inclusif.

Tous nos collaborateurs ont accès au **dispositif SOS Homophobie** pour un soutien et une écoute adaptés.

Sfil est à l'initiative d'un partenariat avec **L'Autre Cercle**, une association accompagnant les employeurs publics et privés dans leurs engagements en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Enfin, notre **réseau interne IncluSfil** enrichit nos réflexions en encourageant les initiatives individuelles, les échanges et la mise en place d'actions concrètes pour garantir l'égalité des droits pour tous.

HANDICAP

Fin 2024, Sfil comptait 5,2 % de collaborateurs en situation de handicap (soit une hausse de 1,8 point par rapport aux 3,4 % constatés fin 2023).

Le handicap est pris en compte dans la politique diversité et inclusion de Sfil et fait l'objet de plans d'actions spécifiques.

Sfil s'engage en effet comme employeur « handi-accueillant ». Depuis sa création, il existe chez Sfil un référent handicap, comme le prévoit la loi Pénicaud. En 2024, le quatrième accord d'entreprise sur l'emploi des personnes en situation de handicap vise à accélérer les efforts de l'entreprise pour apporter une aide spécifique et faciliter l'activité des salariés en situation de handicap. Cet accord réaffirme les principes suivants :

- Engagement à recruter des candidats en situation de handicap notamment au travers de notre partenariat avec l'Agefiph Emploi ;
- Poursuite de la sensibilisation de tous les collaborateurs ;

- Développement de mesures d'accompagnement pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et leur évolution de carrière : aménagements de poste, bilans de compétences, coachings dédiés entretiens individuels ;
- Prise en charge par l'entreprise des coûts liés aux aménagements de poste visant à compenser les situations de handicap.

Dans cette optique, nous avons mis en place un partenariat avec l'entreprise adaptée AKTISEA, cabinet de conseil expert du handicap, pour accompagner de manière gratuite et confidentielle les salariés souhaitant s'informer sur le handicap et sa reconnaissance. Une reconnaissance de handicap donne en effet à un salarié une priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation, la possibilité d'obtenir des aides techniques et humaines, et des jours de télétravail supplémentaires.

3.2.4 Bien-vivre au travail et équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle

Nous sommes très attachés au bien-être de nos collaborateurs et à la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Nous considérons que les actions relatives au bien-vivre au travail sont un axe important de l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Cette conviction s'est notamment matérialisée par la signature en 2022 du deuxième accord relatif à la diversité et au bien-vivre au travail (le premier accord sur le sujet avait été signé en 2018).

Cet accord a permis de réaffirmer nos engagements en faveur de la diversité et du bien vivre au travail articulé autour des quatre thématiques suivantes : la mixité sociale, l'environnement de travail, les parcours professionnels et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des collaborateurs.



ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Depuis juin 2023, Sfil a déménagé sur le site de Biome, situé rue Émile-Zola, au cœur du XV^e arrondissement de Paris.

Ce déménagement a été l'opportunité de répondre à trois objectifs de l'entreprise :

- **Donner envie aux collaborateurs** de venir sur site en leur proposant un environnement de travail d'une qualité exceptionnelle : le déménagement permet aux équipes de bénéficier d'un nouveau bâtiment de très haute qualité architecturale offrant à ses occupants des prestations aux derniers standards ;
- **Mettre le collaborateur au centre** afin de définir de nouveaux espaces répondant à leurs souhaits et à leurs besoins : l'ensemble des collaborateurs ainsi que les partenaires sociaux ont été impliqués à travers des instances spécialisées et des sondages réalisés auprès des collaborateurs ;
- **Tirer le meilleur parti du flex-office** (espace de travail partagé sans bureau attribué, y compris pour le management) : un accompagnement personnalisé, inscrit dans la durée, a été offert à tous les collaborateurs pour adapter leurs méthodes de travail à ce nouvel environnement.

Nous avons réaffirmé notre engagement en faveur du télétravail par la conclusion d'un nouvel accord en 2024, qui généralise l'accès à ce dispositif à l'ensemble des collaborateurs en l'assortissant de mesures d'accompagnement. Désormais, tous les collaborateurs bénéficient d'un quota annuel de jours de télétravail fixé à 95 jours, quel que soit le régime de temps de travail qui s'applique à chacun. Le nouvel accord prévoit que ce quota annuel est réduit au prorata du temps de travail dans certaines situations spécifiques. Ce dispositif a pour objectif premier de rétablir l'équité entre les collaborateurs.

Le nouvel accord est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et s'applique à tous les salariés.

La généralisation du télétravail pouvant contribuer à rendre plus poreuse la frontière entre vie privée et vie professionnelle, nous avons par ailleurs réaffirmé dans l'accord de 2024 **le droit des collaborateurs à la déconnexion**. Le baromètre social de 2024 a permis

d'établir 80 % des collaborateurs étaient satisfaits de leur rythme de télétravail (en majorité d'un ou deux jours par semaine) en hausse de 7 points par rapport à la précédente mesure du baromètre 2022.

« Les actions relatives au bien vivre au travail sont un axe important de l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. »

Enfin, nous avons poursuivi le déploiement de notre réseau de « **bienveilleurs** ». Inspiré de bonnes pratiques observées dans d'autres entreprises et notamment dans le groupe La Poste, ce réseau est constitué de collaborateurs formés à la prévention des risques psychosociaux, dont le rôle est de détecter les salariés en souffrance, de les accueillir, de les écouter et de les orienter vers le dispositif le plus adapté à leur situation. Les membres de ce réseau sont présents dans l'ensemble des filières métiers et sur nos deux sites pour permettre une plus grande proximité avec les équipes.

Actions menées en 2024 dans le cadre de l'accord handicap

- Recrutement de cinq personnes en situation de handicap (trois CDI + deux stages).
- Accompagnement de six salariés pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Mise en place d'un accompagnement dédié aux salariés en situation de handicap souhaitant bénéficier d'une mobilité professionnelle.
- Recours aux entreprises adaptées (SOTRES 92 et AKTISEA) : mise à disposition de travailleurs en situation de handicap pour réaliser des tâches de numérisation ou des actions de sensibilisation et de formation.
- Sensibilisation de collaborateurs au handicap au travers d'une conférence avec un athlète des Jeux paralympiques.



PARENTALITÉ ET SITUATIONS PERSONNELLES SPÉCIFIQUES

Au-delà des mesures prévues par le Code du travail et l'accord de branche de la Banque, nous nous sommes engagés à mettre en **œuvre des mesures plus favorables en matière de soutien à la parentalité** :

- Augmentation du seuil minimal de revalorisation de la rémunération annuelle à l'occasion du retour de congé maternité ;
- Possibilité de bénéficier de deux mois d'exercice à temps partiel rémunérés à 100 % et d'un recours au télétravail facilité pendant cette période ;
- Pour le père ou la personne vivant en couple avec la mère de l'enfant, dans le cadre de la naissance ou d'une adoption, un congé supplémentaire d'un mois consécutif au congé légal ou deux mois d'exercice à mi-temps rémunérés à 100 %.

En 2024, Sfil a signé la charte de la parentalité pour matérialiser et pérenniser ses engagements dans ce domaine.

L'accord Bien Vivre au Travail a prévu plusieurs aménagements spécifiques pour accompagner les collaborateurs faisant face à des situations difficiles. Par exemple :

- Les femmes souffrant de règles invalidantes peuvent bénéficier du recours au télétravail exceptionnel et/ou d'un jour de congé spécifique ;
- Les femmes enceintes victimes d'une fausse couche ou ayant subi une interruption volontaire ou médicale de grossesse peuvent bénéficier d'un congé exceptionnel de cinq jours ainsi que du recours au télétravail exceptionnel et au temps partiel.

Pour les proches aidants, plusieurs dispositifs existent afin de faciliter l'exercice de leurs missions professionnelles tout en répondant à leurs engagements personnels : doublement du plafond du dispositif des chèques emploi service universel (CESU), jours de télétravail supplémentaires, aménagement du temps de travail (horaires décalés).

AVANTAGES NON SALARIAUX

En complément de la rémunération, l'ensemble des collaborateurs adhère à une **complémentaire santé et prévoyance** pour faire face aux situations de la vie.

Ils bénéficient également d'un ensemble d'**avantages sociaux**, comme la possibilité d'acquies des Chèques emplois services universels (CESU), en partie financé par l'employeur, l'accès à un régime d'encouragement à la prévoyance individuelle ou la possibilité de bénéficier de chèques-déjeuners ou d'une subvention pour le restaurant d'entreprise. Quant aux salariés rencontrant des difficultés personnelles, l'entreprise leur ouvre l'accès aux prestations d'Action Logement permettant de faciliter l'obtention d'une habitation.



La journée des Sfiloux

Le 4 décembre 2024, nous avons organisé notre journée annuelle des Sfiloux consacrée aux enfants des collaborateurs. 89 enfants, âgés de trois à onze ans, ont ainsi été accueillis dans les locaux de l'entreprise. Des animations et un spectacle ont permis à nos collaborateurs de passer un moment privilégié de partage avec leurs enfants et leur faire découvrir leur environnement de travail.

En plus du budget alloué au comité social et économique (CSE) pour financer en direct des activités sportives et culturelles, Sfil adhère au **comité social d'établissement** de la Caisse des Dépôts, le COSOG, qui permet aux collaborateurs de bénéficier d'un très riche éventail de prestations (sport, culture, loisirs, voyages, emploi à domicile...) à des conditions préférentielles.

Nous avons fait le choix d'accompagner nos collaborateurs dans leur transition écologique pour le trajet domicile-travail. En 2024, nos collaborateurs continuent ainsi de bénéficier d'une prise en charge renforcée de leur carte de transport régional et d'un accompagnement financier pour leur conversion aux mobilités douces (vélo, vélo électrique...), les deux étant cumulables. Par ailleurs, avec notre partenaire La Banque Postale, nous avons organisé en 2024 plusieurs ateliers de prévention et de sécurité au déplacement à vélo avec notre partenaire Mobilor.

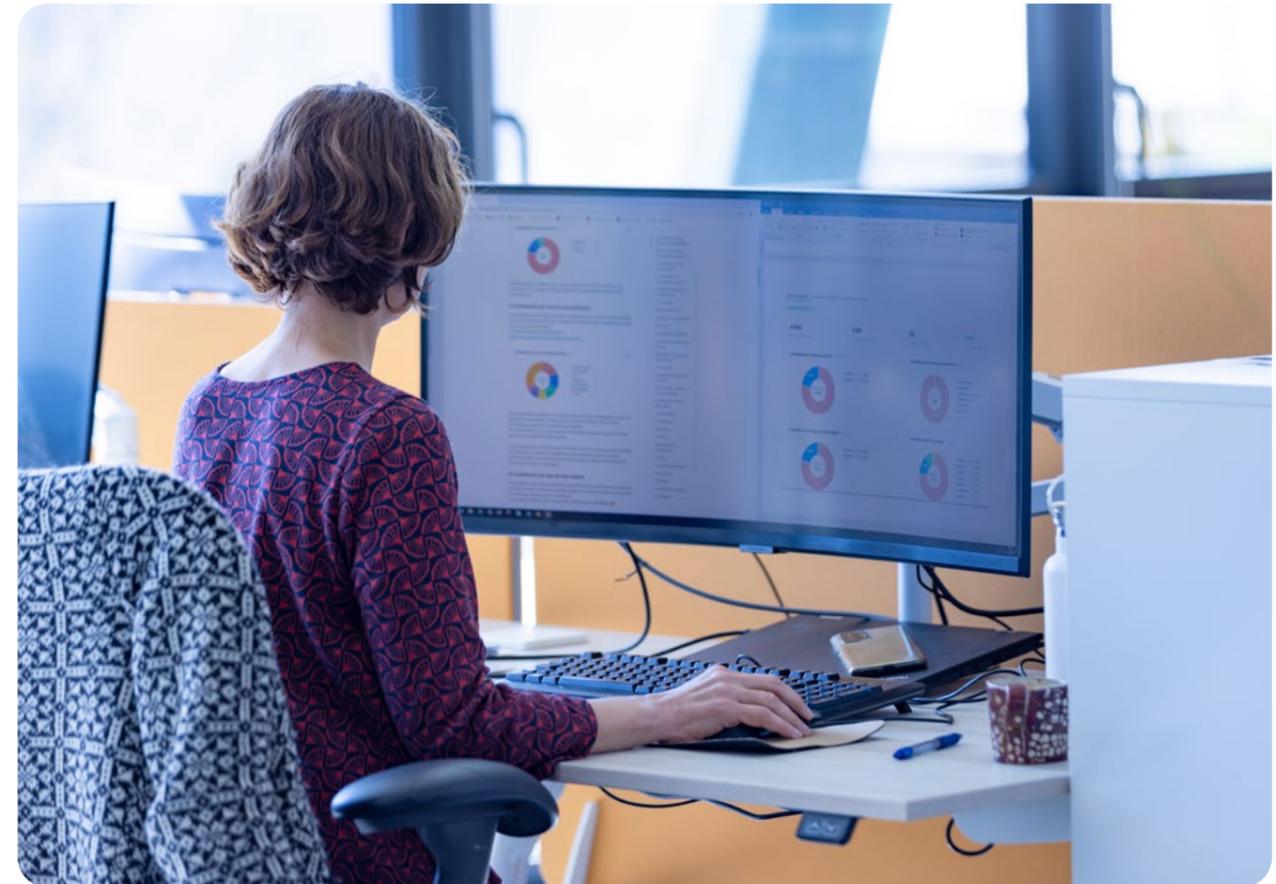
Enfin, depuis le déménagement à Biome, nous offrons à tous les collaborateurs l'accès à une **salle de sport in situ** et à un **potager partagé** aménagé sur le toit du bâtiment principal, où sont organisés tous les mois des ateliers de formation et de sensibilisation au jardinage, au maraîchage et à l'horticulture. En 2024, nous avons encore enrichi l'**offre d'animation** sur le site de Biome avec un programme régulier d'animation sur le lieu de travail impliquant les équipes de La Banque Postale : ateliers bien être, animation culturelle...

3.3 Sensibilisation et mécénat

3.3.1 Des collaborateurs sensibilisés aux enjeux du développement durable

L'engagement de la banque et de ses collaborateurs pour l'intérêt général et les grands enjeux sociétaux et environnementaux est un élément différenciant de la culture d'entreprise. Aussi, nous mettons régulièrement en place des actions de sensibilisation et encourageons les initiatives proposées par les collaborateurs. Des animations sont proposées tout au long de l'année, en adéquation avec les événements nationaux et européens, donnant l'occasion de rappeler l'engagement de la banque envers ces causes et de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la durabilité.

« L'engagement sociétal et environnemental est un élément différenciant de notre culture d'entreprise. »



PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Durant l'année 2024, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation de nos collaborateurs aux enjeux de la protection de la biodiversité à travers l'organisation de plusieurs animations, notamment :

- Durant la journée annuelle de bénévolat d'entreprise Sfil/Anthropie, deux actions ont porté sur l'environnement et la biodiversité (cf. infra).
- Installé sur le toit du siège social, un potager d'une surface de 440 m² est ouvert aux collaborateurs de Sfil et de La Banque Postale. Sa vocation est de créer un espace centré sur le vivant et permettre aux collaborateurs de participer à des ateliers de jardinage et à la récolte de fruits et légumes.

- Poursuite du parrainage de trois ruches itinérantes auprès de l'apiculteur indépendant Bobomiel, localisé dans le Cher, dont la production est certifiée biologique (Ecocert).
- Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales, Sfil s'est engagé, pour chaque participant au quizz organisé sur son stand, à contribuer au reboisement d'une forêt fragilisée par des événements climatiques (500 liquidamars plantés au printemps 2025).



ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

En 2024, nous avons continué à proposer aux nouveaux arrivants un **module d'e-learning consacré aux enjeux du développement durable**. Le contenu vise à faire connaître et à s'approprier les grands enjeux environnementaux du XXI^e siècle et les engagements et actions de notre banque en la matière. Au même titre que les formations au dispositif de conformité, cette formation fait partie du socle de formations obligatoires.

Par ailleurs, nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés sur différentes composantes du développement durable :

- **Objectifs de développement durable** et soutien aux actions du Pacte mondial des Nations – Réseau France, dont Sfil est membre depuis 2018 : avec l'implication du groupe de running de Sfil notamment, participation à la « course des ODD », course connectée de 17 km symbolisant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) organisée par le Pacte mondial de l'ONU – Réseau France, pour mobiliser les entreprises et le grand public ; participation au « SDG Flag Day », initiative internationale portée par plusieurs réseaux locaux du Pacte mondial organisée chaque 25 septembre (date anniversaire de l'adoption des ODD).
- **Mobilités douces** : poursuite des ateliers Biomobilités (initiative de La Banque Postale), série d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnement aux mobilités douces (sécurité du cycliste, autoréparation...) accessibles à tous quel que soit leur niveau ; challenge « Septembre à vélo » en septembre, pour favoriser l'utilisation du vélo lors des déplacements domicile-travail des collaborateurs afin de réduire l'empreinte carbone engendrée par l'utilisation des autres modes de transports.
- **Numérique responsable** : sensibilisation au nettoyage des données, avec l'organisation d'un « Clean Data Challenge » ayant mobilisé l'ensemble des directions et des collaborateurs à l'automne 2024, la maîtrise du volume de données stockées sur les espaces bureautiques faisant partie des critères RSE d'intérêt des collaborateurs. Le volume de données numériques stockées sur les espaces bureautiques concernés par ce challenge a ainsi été réduit de 19 %.

- **Consommation responsable** : sensibilisation à l'impact de notre alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant inter-entreprises (RIE) du Biome à l'occasion de la Journée internationale de la Terre le 22 avril ; animations et ateliers organisés au potager de 440 m² installé sur le toit de l'un des deux bâtiments du Biome.

SANTÉ POUR TOUS

Conformément à l'accord Bien Vivre au Travail, nous nous engageons pour renforcer chez nos collaborateurs la prise de conscience sur les enjeux de santé pour tous. En octobre-novembre 2024, nous avons renouvelé notre mobilisation autour des événements **Octobre Rose**, campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et **November**, événement caritatif annuel et international organisé pour sensibiliser aux enjeux de la santé masculine.

Les collaborateurs ont été invités à assister à une conférence sur les cycles de la santé de la Femme. L'entreprise a mis à disposition de ses collaboratrices des rendez-vous individuels avec une sage-femme pour apprendre à réaliser une autopalpation de dépistage du cancer du sein. Les collaborateurs ont également été invités à participer à une course ou marche solidaire : Odyssée en faveur de la lutte contre le cancer du sein. En clôture de cette mobilisation, Sfil a réalisé un don de 10 000 € en faveur de l'institut Gustave Roussy, institut de soins, de recherche et d'enseignement, qui prend en charge des patients atteints de tous types de cancers, à tout âge de la vie.

Par ailleurs, nous avons renouvelé en 2024 notre **campagne de vaccination antigrippale** ouverte à tous les collaborateurs dans les locaux de l'entreprise.



3.3.2 Une entreprise engagée au cœur de la société

Le mécénat nous permet d'agir sur des problématiques sociétales clés alignées avec notre raison d'être et nos engagements de développement durable, tout en renforçant notre notoriété auprès du grand public. Les actions de mécénat menées en 2024 prennent deux formes : le mécénat institutionnel et les actions de solidarité individuelle et collective des salariés, qui sont non seulement permises mais encouragées et facilitées par l'entreprise.

MÉCÉNAT INSTITUTIONNEL

La majorité des actions de mécénat se concentre autour des thématiques de la diversité du monde professionnel et de l'égalité des chances pour la réussite scolaire et sociale.

Sfil a signé le 23 décembre 2021 une convention de mécénat avec le **Collège de France**. Aux termes de cette convention, nous nous engageons auprès du Collège de France pour accompagner la mise en œuvre du programme « **Campus de l'innovation pour les lycées** » pour une durée de six ans (2021-2026). Ce programme s'adresse en priorité à des lycéens scolarisés dans des lycées généraux et technologiques sur toute la France, tout particulièrement dans des zones urbaines et rurales « défavorisées », ne bénéficiant pas d'une proximité sociale et territoriale immédiate avec un savoir académique tel qu'il est dispensé au sein du Collège de France. L'objectif est d'améliorer la réussite scolaire grâce à la prise de conscience des enjeux d'une orientation réfléchie et choisie, tout en contribuant à la formation citoyenne grâce à la maîtrise de connaissances et l'approfondissement d'un raisonnement favorisant la participation au débat public.

Nous nous sommes mobilisés pour répondre à l'appel de la **Fondation de France** auprès des populations victimes du cyclone Chido qui a frappé Mayotte en décembre 2024 par un don de 50 000 €. Nos collaborateurs ont été encouragés à relayer cet appel de la Fondation de France.

Nous avons poursuivi notre mécénat avec le fonds de dotation **Hop We Care**, qui met en œuvre des initiatives culturelles et artistiques pour le bien-être des patients au cœur des établissements hospitaliers.

Nous avons établi un nouveau partenariat avec la **Direction Générale de la Gendarmerie Nationale** et diffusons depuis l'été 2024 des offres d'emploi à destination des gendarmes en reconversion, des conjoints de gendarme dans le cadre d'un suivi de conjoint ainsi que des stages ou alternances pour les pupilles de gendarme. Par ailleurs, nous nous engageons à accompagner des gendarmes dans leur projet de reconversion au travers de coaching d'entretien et de questionnaire de style professionnel pour les acculturer aux codes du secteur privé.

Enfin, Sfil est mécène de **Paris Musées**, l'établissement public local qui assure la gestion des musées municipaux de la ville de Paris et notamment du musée Bourdelle à l'occasion de l'exposition « Corps à corps ».



SOLIDARITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La **journée Sfil'Anthropie** permet annuellement aux collaborateurs de s'engager dans une action solidaire et utile durant une journée de travail. La quatrième édition s'est tenue en juin 2024 et a mobilisé plus de 50 salariés au profit de quatre associations :

- **Inclusion** : accompagnement des patients et soignants dans une activité de réalité virtuelle au sein de l'hôpital Georges Pompidou avec la Fondation Hop We Care ;
- **Jeunesse** : confection et distribution de colis alimentaires aux étudiants soutenus par l'association Du beurre dans leurs épinards ;
- **Environnement** : opération de dépollution des bords de Seine organisée par l'association Au fil de l'eau ; participation à des ateliers de jardinage dans le potager urbain de l'association Incroyables comestibles.

Plébiscitée par les collaborateurs, cette journée de bénévolat d'entreprise a pour objectif de créer du lien autour de missions à impact positif, de découvrir le milieu associatif mais aussi de partager des moments de cohésion d'équipe. Elle a été organisée avec UnisCité Solidarité Entreprises, organisme spécialisé dans la mobilisation solidaire des salariés.

Dans le même ordre d'idée, chaque collaborateur peut depuis 2022 se voir octroyer **deux jours de congé supplémentaires par an, dits « jours association »**, pour s'investir dans une association caritative de son choix reconnue d'utilité publique. Les collaborateurs ont également montré leur engagement en 2024 en prenant part à une collecte de sang organisée avec l'**Établissement Français du Sang (EFS)** qui a permis de faciliter la réalisation de cet acte solidaire par les collaborateurs, en toute simplicité, sur leur lieu de travail.

D'autre part, depuis 2023 Sfil est signataire de la convention de **soutien aux politiques de réserve opérationnelle** avec le ministère des Armées qui facilite l'exercice des salariés réservistes.

Nous proposons enfin un **arrondi sur salaire** à nos collaborateurs, en partenariat avec microDON. Dans ce cadre, les donateurs ont contribué financièrement à différentes missions concrètes de réhabilitation d'écosystèmes et de reboisement, menées par l'organisme « Planète Urgence ». Nous appuyons aussi dans ce cadre l'École de la seconde chance, un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation.

PERSPECTIVES 2025

- Renforcement des échanges et du partage de bonnes pratiques avec les communautés « Achats SI » et « Numérique & Transformation Écologique » du groupe CDC
- Renégociation de l'accord sur l'égalité professionnelle
- Organisation des deuxièmes rencontres du développement durable
- Mise à jour du module de formation aux enjeux du développement durable
- 5^e édition de la journée de bénévolat Sfil'Anthropie



4.

Notre performance extra-financière 50

4.1. Indicateurs de performance	51
4.2. Notations extra-financières	54



4.1 Indicateurs de performance

Pour chacun des dix engagements qui structurent sa politique de développement durable (cf. 1.3), nous avons défini un certain nombre d'indicateurs-clés qui permettent d'objectiver et de suivre dans le temps la mise en œuvre de l'engagement.

Les 48 indicateurs de performance extra-financière ainsi définis sont divulgués dans le tableau ci-contre.

À noter que :

- En l'absence de précision, la mesure des indicateurs porte sur l'exercice 2024.
- Sauf mention contraire (i.e. indicateurs 2a, 5a, 6a et 7a), les montants de prêts indiqués et les indicateurs d'impact associés correspondent aux prêts entrés au bilan au cours de l'année.
- Les ETP utilisés pour le calcul des indicateurs 10b, 10c et 10d incluent tous les statuts, y compris les prestataires extérieurs, et sont comptabilisés en moyenne sur l'année.

Une cible à court ou moyen terme a été fixée pour 16 de ces 48 indicateurs.



TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

	ENGAGEMENT	ODD VISÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR 2024	VALEUR 2023	CIBLE
1	Aligner progressivement nos portefeuilles de financement avec les objectifs de l'Accord de Paris		a. Empreinte carbone des portefeuilles	7,1 MtCO ₂ eq à fin 2024	6,7 MtCO ₂ eq à fin 2021 ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur public local : - 42 % d'intensité monétaire de 2021 à 2030 • Crédit-export : engagements sectoriels (cf. 2.4.3)
			b. Part des actifs financiers alignés ou couverts par une cible alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris ²	71 %	75 %	
2	Accélérer la transition écologique et énergétique (TEE) à travers nos activités de financement et l'accompagnement de nos clients		a. Montant mobilisé en faveur de la TEE ³	1 868 millions d'euros	1 888 millions d'euros	17,5 milliards d'euros sur 2024-2030
			b. Émissions évitées grâce aux projets financés	13 667 tCO ₂ eq	8 858 tCO ₂ eq	
			c. Montant de prêts verts « Gestion durable de l'eau et de l'assainissement »	514 millions d'euros	215 millions d'euros	
			d. Nombre de projets d'eau et d'assainissement financés	161 projets	106 projets	
			e. Nombre d'usagers concernés par les projets d'eau et d'assainissement financés	21,8 millions	14,6 millions	
			f. Montant de prêts verts « Énergies renouvelables » et « Efficacité énergétique »	185 millions d'euros	162 millions d'euros	
			g. Surface de bâtiments publics rénovés	376 539 m ²	124 466 m ²	
			h. Montant de prêts verts « Mobilité douce et transports propres »	397 millions d'euros	188 millions d'euros	
			i. Nombre de passagers annuels des infrastructures de transport financées	120 millions	203 millions	
			j. Montant de prêts verts « Gestion et valorisation des déchets »	126 millions d'euros	130 millions d'euros	
3	Avancer dans la mesure et la prise en compte de l'impact de nos financements sur la biodiversité	 	a. Empreinte biodiversité des portefeuilles	Mesure non disponible	Mesure non disponible	1^{re} mesure publiée en 2025
			b. Nombre de projets financés ayant un impact positif sur la biodiversité	Mesure non disponible	Mesure non disponible	

¹ L'écart entre l'empreinte publiée dans notre rapport de développement durable 2023 (7,3 MtCO₂eq à fin 2021) et la valeur présentée dans ce tableau (6,7 tCO₂eq) s'explique par une modification de méthodologie pour le calcul de l'empreinte du portefeuille secteur public local (cf. 2.4.1).

² Valeur brute comptable au 31 décembre.

³ Montant octroyé par les dispositifs partenariaux du secteur public local ou engagé sur le financement du crédit-export.

DÉVELOPPEMENT ET SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUES

ENGAGEMENT	ODD VISÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR 2024	VALEUR 2023	CIBLE
4 Contribuer à la réindustrialisation des territoires, à l'amélioration de notre autonomie stratégique et au développement d'infrastructures essentielles en soutenant les grands exportateurs français	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	a. Contribution des contrats de crédit-export à l'économie des biens et services réalisés en France ⁴	1,78 milliard d'euros	1,4 milliard d'euros	1,8 milliard d'euros en 2025
		b. Nombre d'entreprises accompagnées à l'export	6	10	
	c. Contribution des contrats de crédit-export au développement d'infrastructures permettant l'accès aux services essentiels ou à une énergie décarbonée	480 millions d'euros	340 millions d'euros		



COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

ENGAGEMENT	ODD VISÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR 2024	VALEUR 2023	CIBLE
5 Soutenir le développement territorial en garantissant la stabilité du financement des collectivités territoriales	1 PAS DE PAUVRETÉ	a. Montant de prêts aux collectivités territoriales ⁵	5 774 millions d'euros	3 994 millions d'euros	1 500 par an sur 2025-2030
		b. Nombre de collectivités territoriales financées	1 364	1 056	
6 Favoriser la cohésion sociale et territoriale à travers nos activités de financement et de mécénat	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	a. Montant de prêts sociaux ⁵	745 millions d'euros	602 millions d'euros	12 milliards d'euros sur 2024-2030
	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	b. Effectif des établissements d'enseignement financés	78 339 élèves	4 405 élèves	
	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	c. Nombre d'établissements sportifs et culturels financés	207	55	
	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	d. Montant consacré aux opérations de mécénat	212 800 euros	352 800 euros	
7 Agir en faveur de la santé en soutenant les investissements des établissements publics de santé	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	a. Montant de prêts aux établissements publics de santé ⁵	518 millions d'euros	322 millions d'euros	75 par an sur 2025-2030
	b. Nombre d'établissements publics de santé (EPS) financés	88	62		
	c. Nombre de lits et places dans les établissements publics de santé financés	64 681	35 273		

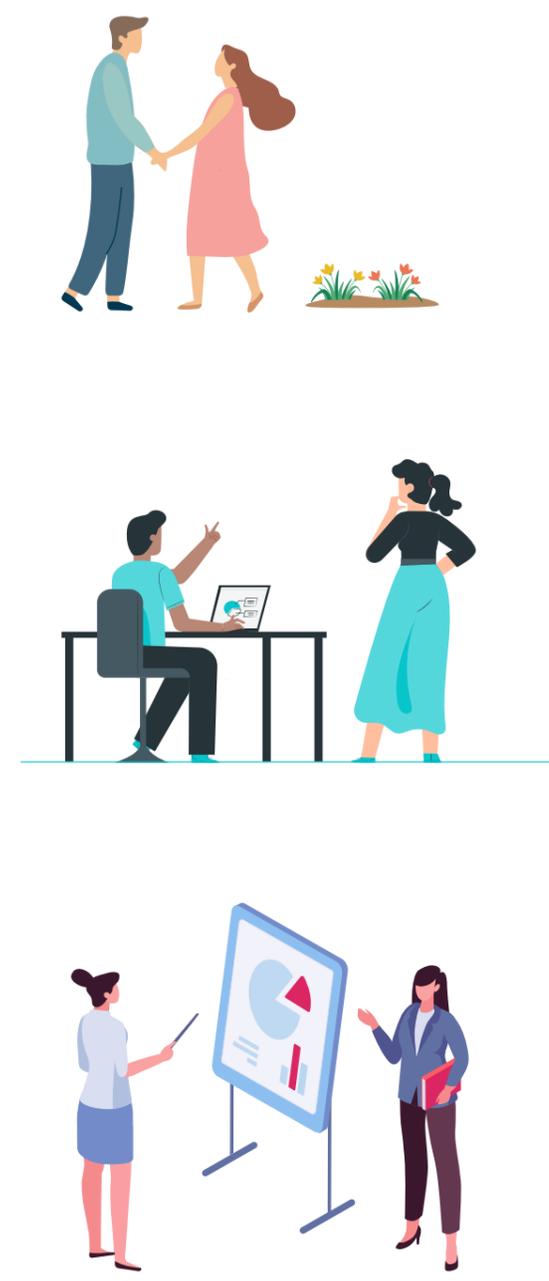


⁴ Part française des montants versés.

⁵ Montant octroyé par les dispositifs partenariaux du secteur public local.

EXEMPLARITÉ INTERNE

	ENGAGEMENT	ODD VISÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR 2024	VALEUR 2023	CIBLE
08	S'engager dans une recherche accrue de performance extra-financière		a. Part des obligations vertes, sociales et durables dans le financement	33 %	19 %	33 % d'ici 2030
			b. Part de nouveaux arrivants formés sur les enjeux ESG	100 %	100 %	100 % en 2025-2026
			c. Part de nouveaux arrivants formés sur les enjeux de conformité (déontologie, lutte contre la corruption et LCB-FT)	100 %	100 %	100 % en 2025-2026
09	Être un employeur responsable qui engage et protège ses salariés en valorisant leur diversité		a. Taux d'absentéisme	2,0 %	0,9 %	≤ 3,0 % en 2025-2026
			b. Taux de rotation du personnel	10,4 %	9,8 %	
			c. Part des collaborateurs satisfaits de leur parcours professionnel dans l'entreprise	87 %	87 % en 2022 ⁶	
			d. Taux d'engagement des collaborateurs	42 %	35 % en 2022 ⁶	
			e. Nombre moyen de jours de télétravail effectués par les collaborateurs en CDI	73,9	83	
			f. Taux d'effectif formé sur l'année	98 %	98 %	≥ 95 % en 2025-2026
			g. Durée moyenne de formation par collaborateur en CDI	28,6 heures	23,4 heures	
			h. Nombre d'alternants et stagiaires accueillis	53	42	
			i. Index d'égalité femmes/hommes dans l'entreprise	93/100	93/100	≥ 90/100 en 2025-2026
			j. Part de femmes sur les postes d'encadrement	34 %	36 %	40 % en 2030
			k. Part des collaborateurs en CDI concernés par l'intéressement	100 %	100 %	
			l. Part de la masse salariale consacrée à l'intéressement	5,9 %	5,6 %	
			m. Emploi des personnes en situation de handicap	5,20 %	3,40 %	6 % en 2030
n. Nombre de nationalités représentées dans l'entreprise	20		22			
10	Maîtriser l'impact environnemental et sociétal de notre fonctionnement interne	 	a. Empreinte carbone du fonctionnement interne ⁷	5 502 tCO ₂ eq	5 710 tCO ₂ eq	5 500 tCO ₂ eq en 2025 2026
			b. Consommation d'énergie finale	1,8 MWh par ETP	2,9 MWh par ETP	
			c. Consommation de papier	3,7 kg par ETP	2,0 kg par ETP	
			d. Impressions	1 616 pages par ETP	1 359 pages par ETP	1 500 pages par ETP en 2025



⁶ Dernière donnée disponible.

⁷ Émissions directes et indirectes sur le périmètre opérationnel, hors émissions financées, selon la méthode du BEGES réglementaire français et l'ISO 14069.

4.2. Notations extra-financières

Comme les années précédentes, les notations extra-financières obtenues par le groupe Sfil en 2024 saluent ses engagements et réalisations en matière de durabilité et reconnaissent l'excellente maîtrise de ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Sfil et sa filiale Caffil ont bénéficié de notations extra-financières attribuées par Sustainalytics, ISS ESG et MSCI. Ces trois agences de notation extra-financière figurent parmi les plus utilisées par les investisseurs pour conduire les analyses ESG supportant leurs politiques d'investissements. Tous les chiffres cités ci-dessous sont au 28 février 2025. L'agence Sustainalytics a attribué une notation de risque ESG (« ESG Risk Rating ») à Sfil. L'échelle de notation de Sustainalytics est une échelle ouverte, la notation 0 étant associée au niveau de risque le plus faible.

Sfil a obtenu en novembre 2024 une note de 8,3 correspondant à un niveau de risque ESG « négligeable », le niveau le plus faible sur l'échelle Sustainalytics. Sfil se place ainsi 23^e sur 1023 entités évaluées du secteur bancaire mondial, et 18^e sur 98 entités évaluées dans le sous-secteur des banques publiques de développement.



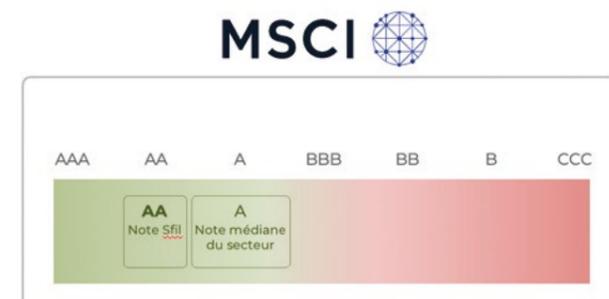
L'agence ISS ESG a analysé la performance extra-financière de Caffil, société de crédit foncier filiale à 100 % de Sfil, et lui a attribué une notation (« ISS Corporate Rating »). L'échelle de notation d'ISS ESG est une échelle fermée, la notation A+ étant associée au score le plus performant et D- le moins performant.

Caffil a obtenu en mars 2023 le statut « Prime » et la note C+, qui la positionne parmi les 10 % d'entités les plus performantes du secteur « Financement hypothécaire et financement du secteur public ». À noter qu'un peu plus de deux tiers (69 %) des entités de ce secteur sont classées D ou D+.



Depuis 2023, Sfil est également évaluée par l'agence MSCI dans la catégorie des organismes supranationaux et des banques de développement. L'échelle de notation de MSCI est une échelle fermée, la note AAA correspondant à la performance ESG la plus élevée et la note CCC à la plus basse. Il ne s'agit pas d'une notation absolue mais d'une notation « industry adjusted » c'est-à-dire ajustée relativement aux performances des entreprises du secteur de sorte que la note BBB représente leur performance moyenne.

Sfil est notée AA par MSCI, dans un contexte où la note médiane du secteur est A et que seules 17 % des entités du secteur sont classées AAA.





Siège social

112-114, avenue Émile Zola – 75015 Paris

Tél. : +33 (0)1 73 28 90 90

Société anonyme au capital de 130 000 150 euros

RCS Nanterre 428 782 585

Plus d'infos sur sfil.fr

Crédits photos : Éric Deniset, iStock, photothèque Sfil, Adobe Stock, Freepik et Unsplash.